la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 17 DECEMBRE 2021

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Présidente

Valérie SIMONET

Conseillère départementale d'AUZANCES

*Conseiller départemental de **GOUZON***

1er Vice-président

Patrice MORANÇAIS

en charge du retour à l'emploi, de l'insertion et du logement

*Conseillère départementale d'**AHUN***

2ème Vice-présidente

Catherine DEFEMME

en charge de l'accueil, de l'attractivité et de la culture

*Conseiller départemental de **BOUSSAC***

3ème Vice-président

Franck FOULON

en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments

*Conseillère départementale de **GOUZON***

4ème Vice-présidente

Marie-Christine BUNLON

en charge de la vie collégienne et étudiante et des sports

*Conseiller départemental d'**AHUN***

5ème Vice-président

Thierry GAILLARD

en charge des Ressources Humaines et du développement durable

*Conseillère départementale de **DUN-LE-PALESTEL***

6ème Vice-présidente

Hélène FAIVRE

en charge du numérique et des mobilités

*Conseiller départemental d'**AUBUSSON***

7ème Vice-président

Valéry MARTIN

en charge des politiques territoriales

*Conseillère départementale d'**EVAUX-LES-BAINS***

8ème Vice-présidente

Marie-Thérèse VIALLE

en charge de l'Autonomie

*Conseillère départementale d'**AUBUSSON***

9ème Vice-présidente

Laurence CHEVREUX

en charge de l'enfance, de la famille et de la santé

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

*Conseiller départemental de **SAINT-VAURY***
Philippe BAYOL

*Conseiller départemental de **GUÉRET 2***
Eric BODEAU

*Conseiller départemental de **GUÉRET 1***
Thierry BOURGUIGNON

*Conseillère départementale de **LE GRAND-BOURG***
Delphine CHARTRAIN

*Conseillère départementale de **GUÉRET 2***
Mary-Line COINDAT

*Conseiller départemental de **DUN-LE-PALESTEL***
Laurent DAULNY

*Conseiller départemental de **LA SOUTERRAINE***
Patrice FILLOUX

*Conseillère départementale de **LA SOUTERRAINE***
Marie-France GALBRUN

*Conseillère départementale de **BOUSSAC***
Catherine GRAVERON

*Conseillère départementale de **BOURGANEUF***
Marinette JOUANNETAUD

*Conseiller départemental de **LE GRAND-BOURG***
Bertrand LABAR

*Conseiller départemental de **FELLETIN***
Jean-Luc LÉGER

*Conseiller départemental de **BOURGANEUF***
Jean-Jacques LOZACH

*Conseiller départemental de **BONNAT***
Guy MARSALEIX

*Conseillère départementale de **SAINT-VAURY***
Armelle MARTIN

*Conseillère départementale de **FELLETIN***
Renée NICOUX

*Conseillère départementale de **GUÉRET 1***
Isabelle PÉNICAUD

*Conseillère départementale de **BONNAT***
Hélène PILAT

*Conseiller départemental d'**AUZANCES***
Jérémie SAUTY

*Conseiller départemental d'**EVAUX-LES-BAINS***
Nicolas SIMONNET

SOMMAIRE

Ouverture de la Séance…….. Page 8

Dépôt et Lecture des Vœux et Motions…….. Page 9

Discours d'introduction de la Présidente……..... Page 22

Discours du Groupe de la Gauche…… Page 27

Discours du Groupe de la Majorité Départementale…… Page 30

Examen des rapports……. Page 33

Vote Vœux et Motions…….. Page 184

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance Plénière du 17 décembre 2021

ORDRE du JOUR

Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2021

CD – Modernisation de l'Action Publique, finances et Ressources humaines		Page
12/1/1-4844	Gestion de la dette de la trésorerie	**34**
12/1/2-4797	Délégations du Conseil Départemental à la Présidente	**37**
12/1/3-4941	Avenant à la convention financière Conseil Départemental – SDIS 23	**38**
12/1/15-4936	Rapport de Développement Durable – Rapport égalité Femmes-Hommes	**41**
12/1/40-4928	Débat d'Orientations Budgétaires 2022	**56**
12/1/4-4897	Convention de mise à disposition de deux agents de la collectivité auprès de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse	**70**
12/1/5-4940	Plan de formation 2022	**71**
12/1/6-4938	Lignes directrices de gestion	**72**
12/1/7-4875	Régime indemnitaire	**73**
12/1/8-4907	Télétravail	**74**
12/1/9-4924	Permanence territoriale	**76**
12/1/10-4749	Contrat de projet : chargé de Mission Entreprises JOB 23	**77**
12/1/11-4902	Contrat de projet : chargé de Mission Chantier Démonstrateur	**78**
12/1/12-4903	Contrat de projet : chargé de Mission Accueil et Attractivité	**79**
12/1/13-4939	Contrat de projet : chargé de mission Plan Alimentaire Territorial dans les collèges	**80**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

12/1/14-4747	Personnel départemental : adaptation des emplois	**86**
CD – Accueil, Attractivité		**Page**
12/2/16-4892	Schéma Départemental de développement de la lecture : nouveau règlement d'aides et conventions types	**90**
12/2/17-4892	Validation et dépôt d'une marque de territoire	**92**
CD – Solidarités, familles, vie collégienne et étudiante, sport		**Page**
12/3/18-4915	Convention d'Utilité Sociale (CUS) de CREUSALIS	**101**
12/3/19-4927	OPHL CREUSALIS – demande d'affectation de garantie de prêt exceptionnelle et dérogatoire	**109**
12/3/20-4932	Avenant à la subvention globale n°3 FSE	**110**
12/3/21-4916	Exécution de la délégation de Service Public relative à la diffusion des packs domotiques à domicile pour les personnes en perte d'autonomie en Creuse	**112**
12/3/22-4881	Schéma pour l'Autonomie	**113**
12/3/23-4930	CPOM APAJH	**120**
12/3/24-4917	Rapport d'Activité CFPPA 2020 (Information)	**129**
12/3/25-4926	Subvention exceptionnelle - Groupement d'employeurs médico-social	**131**
12/3/26-4657	Campagne de communication « The Place Toubib »	**132**
12/3/27-4914	Modification et actualisation du Plan Santé « DITES…23 ! »	**140**
12/3/28-4901	Box Santé 23	**147**
12/3/29-4923	Rapport 2021 de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Creuse	**150**
12/3/30-4886	Concessions de logements : collèges d'Auzances et de Saint-Vaury	**153**
CD – Numérique et mobilités		**Page**
12/4/34-4925	Organisation de la Viabilité Hivernale 2021/2022	**154**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

12/4/35-4931	Location d'espaces pour le stockage sécurisé des données informatiques du Département	**161**
CD - Solidarités territoriales et développement durable		**Page**
12/4/31-4908	Programmation des aides à l'alimentation en eau potable 2021	**165**
12/4/32-4918	Programmation des aides assainissement 2021	**167**
12/4/33-4922	Accord Régional de relance, projets Départementaux à caractère environnemental	**171**
12/4/42-4953	Avis sur le projet de modification de limite territoriale entre les Communes de St Léger Bridereix et Colondannes **RAPPORT SUPPLEMENTAIRE**	**172**
CD – Modernisation de l'Action Publique, finances et Ressources humaines		**Page**
12/1/36-4945	Décision Modificative n° 3 du Budget Principal	**173**
12/1/37-4900	Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2021 pour le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses	**181**
12/1/38-4935	Décision Modification n°3 du Budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille	**182**
12/3/39-4942	Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adaptation des budgets primitifs	**183**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 17 décembre 2021

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, M. BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN et M. Bertrand LABAR à Mme Delphine CHARTRAIN.

Je fais circuler la feuille de présence, que je vous remercie de signer.

Par ailleurs, mesdames et messieurs, je voudrais solliciter votre accord pour examiner un rapport supplémentaire qui vous est remis sur table portant sur le projet de modification de la limite territoriale entre les communes de SAINT-LEGER-BREDEREIX et COLONDANNES, projet qui avait été lancé en 2019.

Y a-t-il des oppositions à ce que nous l'ajoutions à l'ordre du jour ?...

Tel n'est pas le cas. Il en est ainsi décidé.

Ces documents sont-ils bien à votre disposition ?...
(Acquiescement général.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

DÉPÔT DES MOTIONS ET VOEUX

Mme LA PRESIDENTE. – Un certain nombre d'entre vous, chers collègues, ont déposé des vœux et motions. J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

Taxe de défrichement

Vœu déposé par M. Jean-Luc LEGER
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – « Le code forestier reconnaît d'intérêt général la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable. Le défrichement est strictement encadré et chaque détenteur d'une autorisation de défricher doit compenser une surface défrichée par un boisement ou reboisement. S'il n'est pas en capacité de réaliser ce reboisement, le propriétaire doit s'acquitter d'une indemnité compensatrice versée au fonds stratégique forêt bois.

« Ainsi, l'article L314-1 du code forestier institue une taxe perçue à l'occasion du défrichement de surfaces en nature de bois ou de forêts, taxe applicable tant aux particuliers qu'aux collectivités ou personnes morales. Son montant est de 3 000 €/ha avec un seuil plancher de 1 000 €, même pour les communes où la surface agricole utile (SAU) est limitée et où le taux de boisement est très élevé.

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

Demande à M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et à M. le Ministre de l'Economie et des Finances que les communes forestières où la SAU est très faible bénéficient d'une exonération de la taxe de défrichement.

(Ce vœu est renvoyé en première commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Pour la sauvegarde de l'activité et des emplois de l'entreprise LSI de LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence déposée par M. Patrice FILLOUX au nom du Groupe de la Gauche

M. FILLOUX. – Dès la fin de l'année 2019, soit deux ans après la reprise de GM&S Industry, le site LSI de la Souterraine fonctionnait à seulement 50 % de ses capacités, en raison des engagements à hauteur de 22 M€ de commandes, non respectés par les principaux donneurs d'ordre. Il manquait alors 2,5 M€ de la part de Renault et 6 M€ de PSA. Pourtant, l'outil de production a été modernisé en vue d'une diversification et de la recherche d'une moindre dépendance. A l'issue d'un échange avec le ministère de l'Economie, le 8 décembre, les représentants du personnel de l'usine LSI ont appris que leur PDG est « prêt à déposer le bilan » si les constructeurs automobiles ne confortent pas le plan de charge de l'entreprise et, donc, sa trésorerie.

« **Considérant** qu'à compter du confinement sanitaire en 2020, cette usine déjà fragilisée s'est retrouvée directement impactée par l'arrêt de production des usines Renault et PSA et par un recul brutal des ventes ; que toute la filière et ses 900 000 emplois ont été placés dans une crise profonde en raison de pertes financières que ne compense pas la reprise de l'activité économique de 2021 caractérisée par des pénuries et des hausses de prix tant des matières premières que de l'énergie ;

« **Considérant** que le site perdrait plus de 2 M€ par an – 2,5 M€ cette année ; que le fonds sous-séquestre de 15 M€ abondé lors de la reprise, à parts égales par Renault, Stellantis et l'Etat, pour des investissements futurs, sert aujourd'hui à payer les salaires et serait tombé à 700 000 € ;

« **Considérant** que la préservation de l'emploi industriel au cœur de nos territoires ruraux est un enjeu de premier plan, tout comme celui d'une meilleure solidarité entre donneurs d'ordre et sous-traitants ; que la pérennisation du site de La Souterraine et de ses 120 emplois est indispensable ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,**

« **Rappelle** que les engagements de commandes, obtenus sous la pression de Bercy en juillet 2017 – pour 12 M€ par PSA, devenu Stellantis ; pour 10 M€ par Renault – n'ont été que très partiellement tenus ; que le plan de relance de l'industrie automobile d'un montant de 8 Md€ devait renforcer les fonds propres des entreprises de la filière et contribuer aux projets de consolidation afin d'assurer un maintien de l'emploi, des sites et de nos savoir-faire locaux ;

« **Demande à M. le Premier ministre et à M. le Ministre de l'Economie** d'apporter un soutien actif au Groupe GMD, leader français de l'emboutissage,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

particulièrement à son usine LSI déjà lourdement fragilisée par trois dépôts de bilan en une dizaine d'années et la perte de 157 emplois sur 277 en 2017.

(Cette motion d'urgence est renvoyée en deuxième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Zonage d'intervention prioritaire
Vœu déposé par Mme CHEVREUX
au nom de la Majorité départementale

Mme CHEVREUX. – « Alors que la cinquième vague de l'épidémie de Covid-19 touche de plein fouet notre pays, la question de l'accès aux soins médicaux sur l'ensemble du territoire continue de se poser avec acuité.

« Concernés depuis plusieurs décennies par cette problématique, les territoires ruraux peinent à faire reconnaître leurs difficultés spécifiques et disparaissent au milieu de zonages fondés sur des critères trop généreux. Tel est le cas du Département de la Creuse, dont l'absence de classement a priori au sein des zones d'intervention prioritaires (ZIP) en Nouvelle-Aquitaine, lors du « zonage médecin » adopté en 2018 nous a collectivement interrogés. La dérogation obtenue après de longues négociations avait alors laissé entrevoir une prise en compte de la réalité médicale au sein de notre territoire.

« Or, force est de constater, au vu des discussions autour du zonage pour la période de 2022-2027, que la position vis-à-vis de la situation creusoise reste celle de la non-reconnaissance. L'absence de classement de l'ensemble de notre département en ZIP conduit à nier la réalité en Creuse. En effet, lorsque l'on regarde les indicateurs sur la situation de notre territoire, notamment l'accessibilité potentielle localisée, dite APL, aux médecins généralistes de moins de 65 ans, on se rend rapidement compte de la grande fragilité de l'offre de soins sur l'ensemble du département.

« Alors que les effets sur le long terme de la sous-dotation médicale sont maintenant bien connus, il nous est difficile de comprendre la position de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Cette position conduit à une mise en compétition insupportable des territoires pour l'accueil de nouveaux médecins et empêche la construction de politiques publiques cohérentes et pérennes.

« Au moment où la République garante de la cohésion nationale s'organise pour juguler les divisions au sein du corps social, elle se doit d'avoir une égale attention pour l'ensemble de ses citoyens.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 17 décembre 2021,

« Demande donc à M. Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, de faire des propositions d'évolutions législatives adaptées aux besoins des départements qui, à l'instar de la Creuse, souffrent d'une sous-dotation structurelle de médecins généralistes.

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme CHEVREUX. – D'ailleurs, mesdames et messieurs, je m'absenterai au cours de la journée pour rejoindre la réunion de l'ARS à l'occasion de laquelle nous devons discuter de ce « zonage médecins ».

Pénurie de médecins

Motion d'urgence par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – « **Considérant** que la lutte contre les déserts médicaux doit être une priorité nationale de l'Etat ;

« **Considérant** que, vu le déséquilibre caractérisant la répartition territoriale des médecins, le droit à la santé pour tous nécessite des décisions fortes et immédiates du Gouvernement ;

« **Considérant** que, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, la DREES, plus de 4 millions de nos concitoyens n'ont plus accès aux soins ;

« **Considérant** que la Creuse fait partie des territoires médicalement sous-dotés, et pour lesquels les projections de l'offre médicale – généraliste et spécialisée – sont particulièrement inquiétantes ;

« **Considérant** que la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé de 2019 a prévu, à la demande du Sénat, que lors de la dernière année des études de troisième cycle de médecine, ait lieu pour les étudiants concernés une pratique ambulatoire en autonomie, en priorité dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ;

« **Considérant** que le décret d'application concernant l'alinéa précité n'est toujours pas publié au Journal officiel ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en session plénière le 17 décembre 2021,**

« **Demande au Gouvernement** de publier dans les délais les plus rapides le décret instituant pour les étudiants internes en fin de cursus, un stage de six mois, en zone sous-dense, conformément à la loi promulguée par le Président de la République, le 24 juillet 2019. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Sur la fermeture des pharmacies

Vœu déposé par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – « **Considérant** que les fermetures et les cessions d'officines se multiplient au rythme de deux par jour sur le territoire national avec des répercussions immédiates et durablement négatives pour l'accès aux services pharmaceutiques ;

« **Considérant** l'exemple récent d'une officine de l'est de la Creuse dont le fonds a été brutalement cédé par son propriétaire à une autre officine située dans une autre commune, chef-lieu de canton ;

« **Considérant** que cette absorption sèche, opérée en l'absence de toute réflexion concertée et coordonnée avec les élus locaux et les professionnels de santé du territoire concerné a conduit à la disparition brutale de ce lien essentiel desservant les quelque 550 habitants de la commune touchée et ceux des communes environnantes ; que de telles situations accentuent la fracture territoriale et que ces inégalités doivent être combattues ;

« **Considérant** que la superposition d'un affaiblissement du maillage pharmaceutique et d'une pénurie de médecins porte atteinte à la « chaîne sanitaire » et constitue une spirale portant une atteinte directe à la santé des populations et à l'attractivité des territoires ruraux, et plus globalement aux impératifs de solidarité, d'équité et de cohésion nationales ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« **Demande à M. le Premier ministre** :

- que soit rapidement publié le décret « territoire fragile » qui doit permettre – en application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique – aux agences régionales de santé d'identifier efficacement les territoires pour lesquels de sérieuses difficultés d'accès à une offre pharmaceutique se posent pour la population ;

- de mettre en œuvre, en application de la loi précitée, la possibilité d'expérimenter des solutions adaptées aux problématiques locales, par exemple de créer des succursales ou « antennes » pharmaceutiques ;

- d'instaurer les instances de dialogue et les leviers réglementaires à même de soutenir efficacement le maintien ou l'installation d'une officine et donc de renforcer ou maintenir le maillage sanitaire des petites communes rurales. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Valorisation des métiers du social, du médico-social et du sanitaire

Vœu déposé par M. MORANÇAIS
au nom de la Majorité départementale

M. MORANÇAIS. – « **Considérant** que les conséquences de la crise sanitaire aggravent chaque jour un peu plus les problématiques sociales au sein de notre société, une vraie reconnaissance de l'ensemble des acteurs du sanitaire et du médico-social est indispensable. Sans l'engagement de ces professionnels au quotidien dans un contexte qui, depuis près de deux ans, mêle le risque pour eux-mêmes et épuisement physique et psychologique, de nombreuses structures ne pourraient plus accueillir, accompagner, tout bonnement remplir leur mission auprès des personnes fragiles ou en situation de handicap ;

« **Considérant** que valoriser l'ensemble des professionnels de ce secteur serait un message de reconnaissance de leur engagement au service de la collectivité malgré la crise et le manque de moyens ;

« **Considérant** que le Ségur de la santé et les accords Laforcade ont permis une revalorisation des rémunérations pour une partie de ces professionnels, force est de constater que certains d'entre eux ne sont toujours pas concernés ;

« **Considérant** que beaucoup de structures ont mis en place pour tous leur personnel cette revalorisation salariale, ne pouvant pas légitimement la verser uniquement à ceux qui travaillent dans le champ sanitaire ;

« **Considérant** que ces structures ne pourront supporter à elles seules sans compensation ces dépenses salariales nouvelles, au risque de voir se réduire drastiquement leur fonds de réserve et obérer ainsi leur capacité à financer le bien-être au quotidien de leurs usagés ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« **Demande à M. Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé**, de conduire à son terme la démarche initiée avec le Ségur et de mettre en place les financements nécessaires à la revalorisation de l'ensemble des métiers du médico-social. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Situation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Vœu déposé par Mme JOUANNETAUD
au nom du Groupe de la Gauche

Mme JOUANNETAUD. – « De nombreux enfants en situation de handicap scolarisés dans notre pays ne sont pas ou plus accompagnés à hauteur des besoins, en contradiction tant avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qu'avec les engagements de l'Etat pour une école réellement inclusive.

« Les parents et les équipes éducatives remplissent en lien avec les professionnels des MDPH des évaluations précises des besoins de compensation en matière de scolarisation afin de déterminer le nombre d'heures d'AESH nécessaires à un projet personnalisé de scolarisation. Or ce projet est parfois entravé par un manque de moyens humains et d'heures d'accompagnement, notamment dans les territoires ruraux.

« En outre, que les AESH suivent souvent plusieurs enfants dans des écoles différentes, voire éloignées, parfois sans véritable formation et pour une rémunération très faible. La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance s'est contentée de prévoir la transformation des CDD en CDI au bout de six années, alors que cette transformation au bout de six ans dans l'emploi est de droit. Enfin, si la grille indiciaire a été améliorée en septembre dernier, cette revalorisation a été fort limitée.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« **Demande à à M. le ministre de l'Education nationale** :

- de mettre en place les moyens adaptés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur tout le territoire ;

- de procéder à un recrutement d'AESH à la hauteur de l'objectif d'une inclusion scolaire complète ;

- de faire bénéficier les accompagnants d'un statut plus protecteur et d'une rémunération décente.

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mise en place d'un Agenda européen à l'initiative du Gouvernement français

Vœu déposé par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – « **Considérant** que les zones rurales constituent l'espace de vie de 137 millions d'Européens, soit 30 % de la population, répartis sur 80 % du territoire de l'Union ;

« **Considérant** les difficultés importantes des territoires ruraux et les inégalités qui perdurent entre les campagnes et les zones urbanisées, notamment en matière d'accès aux soins, aux mobilités, à l'emploi, aux services et au numérique ;

« **Considérant** que les confinements successifs imposés par la pandémie actuelle (Covid-19) ont réanimé un vif désir de campagne chez nos concitoyens, qui privilégient de plus en plus la qualité de la vie sur toute autre préoccupation ;

« **Considérant** la nécessité de mieux prendre en compte les questions rurales dans les politiques publiques européennes et les fonds européens ;

« **Considérant** que dans la stratégie que dessine la Commission européenne, aucun moyen financier supplémentaire n'est prévu pour atteindre les ambitions affichées et qu'elle est composée uniquement des dispositifs financiers déjà existants ;

« **Considérant** que la Creuse a besoin d'une politique de cohésion européenne ambitieuse et du bénéfice des fonds dédiés – FEDER, FEADER, FSE ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en session plénière le 17 décembre 2021,**

« **Demande au Gouvernement,** dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, au premier semestre 2022, de prendre l'initiative d'un Agenda rural européen, conçu comme le pendant de l'Agenda urbain pour l'Union européenne, lancé en 2015 par la Commission européenne, les Etats-membres et les villes. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Manque de vétérinaires en zone rurale

Motion d'urgence déposée par M. LEGER
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – **«** Les éleveurs creusois s'inquiètent vivement du départ à la retraite de plusieurs vétérinaires et de leur non-remplacement. Par ailleurs, la moyenne d'âge de ces praticiens s'accroît.

« Au niveau national, le nombre de vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre est en croissance depuis cinq ans, mais celui des vétérinaires ruraux est en forte chute : plus de 18 % de baisse sur la même période.

« Une telle situation pose la question de la pérennité même de certaines activités rurales d'élevage. La fragilisation du maillage vétérinaire risque d'impacter la protection de la santé animale, la préservation et la valeur du cheptel, à l'heure où le réchauffement climatique a pour conséquences de nouvelles et coûteuses obligations de prévention et de soin, des fièvres catarrhales aux maladies virales ou parasitaires émergentes.

« La loi économique et financière du 3 décembre 2020 incite les vétérinaires et les étudiants à s'installer dans les zones à risque de désertification et permet aux collectivités locales de leur fournir une aide financière à l'installation. Mais ce dispositif s'avère insuffisant pour assurer efficacement la continuité des soins des animaux d'élevage dans la Creuse. De même, en matière d'enseignement vétérinaire, l'instauration récente de « stages tutorés » en élevage de rente est utile, mais pas suffisante.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« **Demande à M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation** :

- d'assurer une approche départementale adaptée et de veiller à la mise en œuvre de politiques publiques territoriales à même de répondre au début de pénurie de vétérinaires dans la Creuse ;

- de soutenir les initiatives des éleveurs qui souhaitent s'associer afin de pouvoir recruter et salarier un vétérinaire dans une optique de mutualisation et d'économie d'échelle.

(Cette motion d'urgence est renvoyée en quatrième/cinquième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Avenir de la ligne POLT

Vœu déposé par M. SAUTY
au nom de la Majorité départementale

M. SAUTY. – « Le 13 décembre dernier, la Région Nouvelle-Aquitaine a voté le financement du Grand projet ferroviaire du sud-ouest, GPSO, à hauteur de 710 M€. Si nous nous félicitons d'un tel investissement dans le ferroviaire, nous ne pouvons qu'être vigilants quant à l'absence de décision concernant le financement des travaux de modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, dite POLT. En effet, si la création de nouvelles lignes à grande vitesse peut répondre à un besoin en termes de développement du territoire, la modernisation de la ligne POLT est, quant à elle, un chantier essentiel pour assurer la mobilité au quotidien de nombreux usagers.

« Cette priorisation de l'attention politique n'est pas le bon. Penser la connexion de la Région sur le plan national ou européen ne peut pas faire l'économie d'un maillage adapté aux besoins du quotidien. L'état s'est engagé dans le projet de modernisation de la ligne POLT et il n'attend plus que le feu vert des Régions concernées. Les citoyens ne comprendraient pas que la Région ne soit pas au rendez-vous des enjeux de leurs mobilités quotidiennes alors que les deux tiers du projet sont d'ores et déjà financés.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« Demande à M. Renaud LAGRAVE, Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine, chargé des Infrastructures, des Transports et des Mobilités, de mener à leur terme les négociations concernant la part de l'enveloppe nécessaire aux travaux de modernisation, dont la charge incombe aux Régions concernées par la ligne POLT. »

(Ce vœu est renvoyé en cinquième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Nécessaire accélération de la modernisation de la ligne POLT

Motion d'urgence déposée par Mme GALBRUN
au nom du Groupe de la Gauche

Mme GALBRUN. – « Pour les citoyens vivant dans les territoires ruraux comme pour le développement économique de l'ensemble des départements traversés par la ligne POLT, la nécessité d'une meilleure mobilité fait l'unanimité. Elle rassemble les ambitions tant en matière d'aménagements structurants du territoire que de renforcement du rôle des services publics pour la cohésion sociale et un développement équilibré et durable.

« Dans cette perspective, la régénération de l'axe ferroviaire POLT programmée jusqu'en 2025 pour un coût d'1,6 Md€ permettra une simple remise à niveau, et constitue donc un rattrapage par SNCF Réseau des retards accumulés en matière d'investissements et de mise aux normes. L'Etat propose d'assumer les deux tiers du financement de la modernisation proprement dite qui doit permettre de gagner 20 minutes pour un Limoges-Paris et 34 minutes pour un Toulouse-Paris avec des rames nouvelles dans deux ans pouvant rouler à 200 km/h. Cependant, le plan de financement de cette phase indispensable – prévu par le schéma directeur de la ligne – n'est toujours pas établi avec précision, ni signé.

« Parallèlement, le projet d'une LGV reliant Toulouse à Bordeaux à l'horizon des années 2030 a été relancé.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« **Rappelle** la nécessité d'une desserte quotidienne et régulière de la Creuse vers Paris et Toulouse, notamment de la gare de LA SOUTERRAINE, par une ligne POLT régénérée, modernisée et des trains Intercités de nouvelle génération ;

« **Demande à M. le Premier ministre :**

- que le plan d'investissement en cours soit renforcé et les délais de réalisation respectés ;

- que les Régions traversées par la ligne POLT soient réunies afin d'aboutir rapidement à un accord sur le financement de la modernisation de la ligne, et donc à la signature d'une convention ambitieuse, à même de conforter durablement et massivement l'attractivité de cette indispensable liaison ferroviaire d'équilibre du territoire.

(Cette motion d'urgence est renvoyée en cinquième commission.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Réseau de téléphonie mobile en Creuse

Vœu déposé par M. SAUTY
au nom de la Majorité départementale

M. SAUTY. – « Depuis plusieurs mois, les pannes de réseaux mobiles se multiplient au sein du département, et plus particulièrement dans le secteur sud-est, sans que les opérateurs concernés n'apportent de solutions pérennes à ces incidents dont la fréquence nous interpelle.

« La qualité du réseau mobile, en plus d'être une condition pour le développement économique du territoire, est avant tout un impératif pour garantir un égal accès au service public sur notre territoire.

« Nous souhaitons rappeler que les décisions d'attribution de fréquences mobiles aux opérateurs contiennent des obligations de couverture spécifiques dans les zones qui constituent une zone de déploiement prioritaire. La Creuse, territoire hyper-rural, doit pouvoir compter sur une couverture mobile pour ne pas avoir revenir le spectre des zones blanches, synonyme de ré-enclavement.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« **Demande à M. Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques**, de prendre les mesures adaptées pour que les opérateurs de téléphonie mobile respectent leurs obligations.

(Ce vœu est renvoyé en cinquième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose qu'après la pause déjeuner qui sera de courte durée, les élus membres de ces commissions se réunissent afin de procéder à l'examen de ces vœux et motions.

Monsieur LEGER, vous avez la parole.

M. LEGER. – Je nous invite, une nouvelle fois, à ne pas mettre le doigt dans l'engrenage des vœux adressés à une autre collectivité. Tenons-nous en au vieux principe de nous adresser à l'Etat, aux agences et aux entreprises publiques. Sinon, vous comprenez bien que, même si les intentions sont bonnes, cela risque de donner lieu, demain, à chaque début de séance, à des règlements de compte entre collectivités. Mon propos vaut pour nous tous.

Mme LA PRESIDENTE. – J'entends votre remarque et propose, en effet, que la commission dédiée, en l'occurrence la cinquième commission, nous présente des modifications en ce sens avec l'auteur de ce vœu – bien évidemment, si les élus qui en sont membres le souhaitent, car c'est à eux qu'incombe cette responsabilité.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

**DISCOURS D'INTRODUCTION DE LA PRESIDENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames et messieurs, je vous précise tout d'abord que j'ai décidé de tenir cette séance plénière à huis clos, en raison de la crise sanitaire qui continue de sévir. Je vous demanderai de respecter scrupuleusement les gestes barrières, de ne pas baisser vos masques, même lorsque vous vous exprimerez. Nous ferons régulièrement des interruptions de séance afin d'aérer notre salle. Le huis clos impose une retransmission en direct ; celle-ci est accessible *via* le site internet du Conseil départemental.

Je voudrais aussi vous proposer que nous observions une minute de silence en la mémoire de Mme Nelly COMMERGNAT, à qui nous avons dit adieu hier à BONNAT. Femme engagée, portée par de fortes convictions, au service des habitants de BONNAT de 1971 à 1991, puis des Creusois, dans des mandats électifs qu'elle remplit à une époque où être une femme et élue départementale, de 1979 à 1985, régionale, de 1981 à1986, puis Députée, de 1981 à 1986, était peu courant !... Il lui aura fallu du caractère, du tempérament, pour rester elle-même, jusqu'à parfois, en être singulière. *(Les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.)*

A quelques jours des fêtes de fin d'année qui, comme l'an passé, seront teintées de prudentes restrictions à observer, nos efforts à tous n'auront pas été vains. Je veux à nouveau saluer tous les élans de solidarité des Creusois, l'investissement sans faille des élus, le remarquable engagement des professionnels du soin, de l'aide à domicile ou en établissement, des métiers du social et de tous ceux qui en se protégeant, en respectant les mesures barrières, protègent les autres.

Les campagnes de vaccination anti-Covid ont été très suivies en Creuse, alors que se réalisent partout les troisièmes injections et que, très bientôt, débutera la vaccination pour les 5-11 ans. Notre nouveau médecin de PMI, arrivé tout juste mi-novembre, s'est très vite engagé avec ses collègues et équipe, dans l'accompagnement de l'ARS, à l'organisation de cette nouvelle phase de vaccination. C'est à GUERET, mais aussi dans nos UTAS que nous pourrons proposer des rendez-vous aux enfants.

Alors, soyons fiers de vivre dans notre département ! Même si parfois les choses nous semblent plus compliquées qu'ailleurs et si nous avons le sentiment d'être isolés, oubliés, je puis vous assurer que les échanges que nous avons eus avec nos collègues lors du Congrès des Départements qui s'est tenu voilà deux semaines nous incitent à réaliser que les politiques que nous mettons en œuvre pour nos habitants ont ici, en Creuse, de réels effets. Cette connaissance fine du territoire, ces relations de proximité avec nos usagers,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

la bienveillance dont nous faisons tous preuve pour accompagner au mieux les plus fragiles expliquent la qualité de nos actions.

Cette qualité de vie, celle de nos territoires ruraux, est enfin révélée au grand public, dans les médias nationaux.

Au détour de cette terrible crise sanitaire qui impacte encore plus les métropoles, les grands centres urbanisés, ceux-ci apparaissant comme des colosses au pied d'argile, nous rêvons enfin à un exode inversé. Nous pouvons constater de façon très significative que 2020 et 2021 auront été des années où de très nombreuses transactions immobilières se seront réalisées : preuve en est, la progression inégalée des droits de mutation à titre onéreux, DMTO, nous plaçant parmi les treize Départements dans lesquels leur taux a crû de plus de 50 % !

Cette heureuse tendance, il nous faut continuer à l'accompagner afin qu'elle ne soit pas « une bulle », mais constitue un phénomène durable. Notre territoire s'est engagé à créer un réseau indispensable d'accueil afin que tout nouvel habitant, tout nouveau porteur de projet, se sente le bienvenu en Creuse et que son installation y soit facilitée – et nous voyons que lorsque tous les élus, toutes les collectivités, s'allient autour d'un projet commun, tout devient possible. Nous sommes, me semble-t-il, ensemble, prêts à relever le défi et à agir pour contrecarrer la tendance démographique à la baisse que nous connaissons depuis tant de décennies.

Pour appuyer mes propos, vous me permettrez, messieurs les nouveaux co-présidents de l'AMAC, Philippe BAYOL et Nicolas SIMONNET, même si M. BAYOL n'est pas présent, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour le geste politique consensuel que vous avez fait afin de mieux servir tous vos collègues maires.

Nous le savons, si les collectivités locales se sont montrées actives, elles ont rappelé, avec leurs agents – et je tiens à saluer l'implication des agents du Conseil départemental de la Creuse, alors que nous ne pourrons pas le faire en direct cette année encore, privés que nous serons de cérémonie de vœux – nous savons que l'Etat peut et doit compter sur nous, dans une République décentralisée. Nous osons espérer qu'il en sera ainsi dans les mois et années à venir, et qu'après la baisse de DGF, le Contrat de Cahors, la suppression de notre autonomie financière, il en est fini des décisions venues d'en haut sans concertation, des décisions imposées. Nous ne voulons pas devenir des « agences de l'Etat », des « sous-traitants de l'Etat » !

Nous sommes au cœur des réalités de terrain, conscients chaque jour des besoins et attentes de nos concitoyens. Nous savons comment agir au mieux. Quelle déception que cette loi 3D qui va se résumer, *dixit* le Premier ministre, en une « somme de petites améliorations ». C'est désespérant d'être si peu entendus !

Si la crise sanitaire n'a pas été, et heureusement, comme en 2008, source d'un effondrement économique et financier à l'échelle mondiale, les plans de soutien et de relance des uns et des autres, plans dans lesquels nous nous sommes fortement engagés – et nous le verrons encore aujourd'hui –, avec un doublement de l'enveloppe dédiée aux travaux dans nos collèges, ces plans nous permettent déjà de noter une baisse du chômage. Celui-ci, revenu à son niveau d'avant la crise,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr
TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

à 8 %, laisse cependant apparaître un nombre croissant d'offres d'emploi sur des métiers en tension dans de nombreux domaines. Cela doit être une opportunité pour accélérer le retour à l'emploi de nos bénéficiaires du RSA.

Le problème actuel reste celui d'une économie bridée par les contraintes d'approvisionnement en composants pour nos industries et par une inflation sous-jacente impactée par la hausse du prix des matières premières, hydrocarbures et énergie en premier lieu. Le retour de l'inflation pèsera aussi sur les dépenses des collectivités, particulièrement pour les Départements, compte tenu des difficultés sociales qui naîtront de cette situation.

C'est donc dans ce contexte très incertain, pour le moins fragile, alors que ce Gouvernement n'a pas réussi à redonner confiance aux Départements, que nous devons débattre aujourd'hui des orientations budgétaires que je vous propose pour l'année 2022.

J'ai souhaité tout particulièrement en ce début de mandat, et pas seulement pour les nouveaux Conseillers départementaux qui nous ont rejoints, que notre Directeur en charge des finances, M. COSTES, que je remercie ainsi que son service, puisse vous apporter un document exhaustif afin que nous puissions pleinement appréhender la situation financière de notre collectivité. Un point de prospective a été réalisé au-delà de 2022, afin de savoir quelles seraient nos marges et adapter nos plans pluriannuels d'investissement. Vous aurez au préalable à porter un regard sur la gestion de notre dette que nous voulons maîtriser.

Je soulignerai deux points particuliers de vigilance : tout d'abord, des prévisions de dépenses qui augmenteront plus vite que nos recettes et qui, sans maîtrise, nous placeront en situation de fragilité financière, obérant très rapidement notre capacité à investir ; ensuite, la réforme de la dotation de soutien aux investissements départementaux, la fameuse DSID, dont le calcul nous sera moins favorable car il se fonde sur une part « projets » d'une enveloppe régionale, plus importante que la part « péréquation », qui est libre d'emploi.

Nous savons qu'il nous faudra concilier ambition pour la Creuse et prudence.

D'autres travaux vous seront présentés lors de notre séance, des sujets qui ont mobilisé un grand nombre d'acteurs depuis plusieurs mois, afin d'écrire un schéma inédit dans notre département, un schéma Autonomie, qui intéressera les personnes en situation de handicap et les personnes âgées dépendantes. Marie-Thérèse VIALLE, empêchée aujourd'hui, regrette de ne pouvoir vous le présenter et a confié cette mission à Patrice MORANÇAIS, accompagné du Directeur en charge des politiques pour les personnes en perte d'autonomie, M. LEMAIRE.

Laurence CHEVREUX vous présentera le rapport annuel de notre nouvel Observatoire départemental de la protection de l'Enfance, ainsi que les modifications qu'elle nous propose d'apporter à notre plan Santé. Un volet communication spécifique afin d'attirer des médecins, avec la Mutualité Française Limousine, sera soumis à vos réflexions.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

C'est aussi dans ce cadre que Catherine DEFEMME fera la transition entre Accueil et Attractivité, en vous présentant le résultat d'un travail engagé en 2020, avec les intercommunalités, les consulaires, Creuse Tourisme, la Cité de la Tapisserie, le Réseau des tiers-lieux afin de faire émerger une marque de territoire. Nous vous rappelons que nous avons bénéficié d'une enveloppe financière pour mener cette action *via* le Plan particulier pour la Creuse.

L'attractivité de notre territoire est intimement liée à la capacité que nous avons à prendre soin de ce qui concourt à la qualité de vie dans notre département. Faire du développement durable, avec comme première finalité, agir pour la préservation et la protection de notre environnement, en inventant de nouvelles façons de faire, de nouveaux modes de travail et de consommation, afin d'améliorer nos pratiques, c'est aussi l'occasion de mettre en perspective l'action du Conseil départemental, pour son territoire et ses habitants. Je citerai prioritairement notre combat contre toute forme d'exclusion, avec l'accueil de neuf conseillers numériques qui se déploient sur le territoire creusois, quand nous favorisons le reconditionnement de matériel informatique *via* les chantiers d'insertion, ou encore le recrutement de sept chefs de projets Petites villes de demain pour créer une équipe pluridisciplinaire au service des projets de développement de vingt bourgs du département. Faire du développement durable, c'est aussi soutenir les projets des communes, des intercommunalités, des syndicats d'eau et tant d'autres.

Un autre sujet qui ne manquera pas de faire débat, je le sais, sera le document d'orientation pour la viabilité hivernale 2021-2022, après que nous aurons procédé à l'examen du bilan de la saison précédente.

Cela fera le lien avec l'organisation au travail des agents de notre collectivité, qu sera déroulée dans plusieurs rapports relatifs au Plan de formation, aux Lignes directrices de gestion, au télétravail, au renouvellement de contrats de projet, au régime indemnitaire et à la revalorisation de la grille salariale des agents de catégorie C.

Vous sera présenté également le rapport égalité femmes-hommes qui révèle que les femmes sont toujours celles qui choisissent le plus de temps partiels – soixante-deux femmes contre six hommes – et celles qui partent à la retraite un an plus tard que leurs collègues hommes.

Pour terminer mes propos introductifs à notre plénière, je souhaiterais, en quelques simples mots, rendre hommage à celle qui vient d'entrer au Panthéon, ce monument national qui, depuis la Révolution française, a vocation à honorer de grands personnages ayant marqué l'Histoire de France : VOLTAIRE, ROUSSEAU, ZOLA, JAURÈS, Jean MOULIN, Pierre et Marie CURIE, MALRAUX, Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ, Simone VEIL... et Joséphine BAKER !

Célèbre chanteuse, danseuse et actrice, la première grande artiste de couleur, Joséphine, née en 1906 à SAINT-LOUIS aux Etats-Unis, choisira la nationalité française en 1937. Elle répondra à l'appel de la France libre en 1940 et s'engagera dans la Résistance au cours de la seconde Guerre mondiale.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Avec Jo BOUILLON qu'elle épouse en 1947, elle achète le château des Milandes en Dordogne et y installe sa tribu « arc-en-ciel », enfants adoptés, de toutes origines.
Aux côtes de Martin LUTHER KING, elle sera de toutes les luttes contre les inégalités.
Engagée, généreuse, humaniste, elle fait siens les propos de SAINT-EXUPERY : « Fais de ta vie, un rêve, et d'un rêve, une réalité ».

Nous avons le bonheur, ici en Creuse, présentée devant nos yeux aujourd'hui, de pouvoir admirer l'hommage que souhaitait lui rendre Jacques FADAT, avec le projet de la tenture Olympe de GOUGES, du carton qu'il imaginait au tissage en AUBUSSON réalisé par le fabuleux faiseur de chair qu'était Bernard BATTU. Tombée de métier en 2014, le lissier soulignait l'air malicieux et enjoué de Joséphine, son regard si particulier, reflétant sa bonté d'âme.

Le Conseil départemental est propriétaire de cette tapisserie et je remercie mon prédécesseur d'avoir commandé ce tissage. Un temps oubliée, cette tapisserie a été transférée dans le bureau de la Présidente… Vous comprendrez aisément pourquoi, parmi d'autres œuvres, ce fut celle-ci que je choisis.

Nous avons pour mission de protéger les plus fragiles, les exclus, les enfants. Quand Olympe de GOUGES clame que « la femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », le visage rayonnant et la grâce de Joséphine nous rappellent, à l'heure des discours identitaires, des haines à peine larvées, qu'elle ne confondit jamais DE GAULLE et PETAIN.

Oui, on peut aimer son pays, on peut aimer la France et être citoyen du monde entier !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, les échanges tenus lors de la dernière et récente Assemblée générale de l'Association des maires auront été révélateurs des inquiétudes des élus et donc de nos administrés, puisque plusieurs interventions concernaient la démographie médicale, et nos vœux montrent également que nous partageons bien évidemment cette préoccupation dans cette enceinte.

La situation, en effet, est plus que préoccupante. Si le manque de professionnels de santé n'est pas propre à notre département, il n'en demeure pas moins que la Creuse souffre de plus en plus d'une fracture médicale, et le remède ne réside pas dans un yaka-faukon illusoire. Nous le savons tous.

Les solutions ne sont pas faciles à trouver pour les pouvoirs publics et les collectivités locales. Un récent article du journal *Les Echos* dresse un bilan inquiétant de tout ce qui a été entrepris. Les mesures incitatives comme les plus coercitives semblent rencontrer très vite de larges limites, comme le montre une étude menée par le ministère de la Santé.

Un Français sur dix vit dans une zone sous-dotée en praticiens. Face à cette situation, les dispositifs incitatifs se sont multipliés au moment où les médecins, par ailleurs, ne veulent plus crouler sous le travail et rester isolés, ce que nous comprenons bien. Un soutien financier a donc été décidé dans de nombreux pays pour inciter l'installation dans des zones mal desservies. Mais le bilan est bien maigre. Cela ne signifie pas qu'il faut tout arrêter, bien au contraire !

Depuis 2016, dans notre pays, un forfait de 50 000 € a été instauré par l'assurance maladie en contrepartie d'une installation d'au moins cinq ans. Trois ans après, seuls 860 contrats avaient été signés. D'autres aides n'ont pas du tout percé, telles que le parrainage ou les aides ponctuelles accordées à des médecins venus de zones bien dotées.

Alors, que faire ?

A priori, il nous faut travailler sur au moins trois aspects : la formation, l'accompagnement, la régulation.

Les pays qui ont favorisé l'accès aux études de personnes issues de zones défavorisées ont réussi, en partie, à les sédentariser au moment où le taux de fidélité à sa région d'origine baissait. Par ailleurs, les candidats à l'installation sont sensibles au mode d'exercice : baisse du nombre de gardes, recours à des remplacements. Nous savons également que les maisons de santé pluridisciplinaires offrent un cadre de travail apprécié des candidats à l'installation. En résumé, l'installation en zone sous-dotée serait plus une question de projet de vie qu'une question financière.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Quant aux mesures coercitives, il faut sans doute être vigilant face au risque de diminuer encore davantage le taux déjà très faible d'étudiants s'installant en tant que généraliste à la fin de leurs études. Peut-être, en revanche, serait-il possible de nous inspirer de pays tels que la Belgique et les Pays-Bas qui font varier leur conventionnement en fonction du ratio de médecins pour 1 000 habitants.

Heureusement, chez nous, nous aurons « The place Toubib ». J'imagine que cela va régler bien des problèmes. Nul doute que cette thématique sera au cœur de la campagne des présidentielles qui a, d'ailleurs, déjà bien commencé ! Nul doute que l'on va arrêter d'abuser les gogos avec l'identité, la sécurité, l'immigration, et que l'on va enfin traiter les vrais problèmes des Français, des Creusois, du pouvoir d'achat, des inégalités sociales et des besoins élémentaires d'une population – et donc de la santé.

D'ailleurs, certains candidats ou candidates préparent un remède de cheval pour guérir la France. Ainsi, une candidate dont je tairai le nom par pudeur, mais qui place ORADOUR-SUR-GLANE en Corrèze, a prévu une véritable purge des dépenses publiques avec toutes ses conséquences pour la solidarité avec les collectivités locales et nos campagnes. Mais j'imagine qu'ici, personne n'aurait à l'idée de défendre un tel programme.

En tout cas, souhaitons tous ensemble que, durant cette campagne, nous puissions faire valoir la ruralité et les liens entre l'Etat et les collectivités, bien malmenés depuis de nombreuses années. Si, à titre personnel, je suis très favorable aux grandes régions en raison de leur puissance de frappe financière, je demeure très sceptique quant à la pertinence des grosses communautés de communes qui ont été formées. En mariant des pauvres, nous n'avons pas fait de riches ! Aujourd'hui, nous constatons que, trop souvent, même si ce n'est pas le cas pour tous, difficultés financières, agents en souffrance, en sous-effectif, difficultés à renouveler les agents, crise de confiance entre les maires et les intercommunalités, etc. Le temps est venu d'une décentralisation mieux assumée par l'Etat, mieux accompagnée financièrement, mieux partagée dans ses objectifs avec les collectivités.

Arrêtons, par exemple, d'imposer aux Conseils départementaux, sans concertation, le versement du RSA aux salariés dont le salaire a été suspendu parce qu'ils refusaient la vaccination. Arrêtons encore les réformes, certes généreuses, mais non financées comme l'augmentation des salaires des aides à domicile – une réforme indispensable mais pour laquelle l'accompagnement financier en direction des Conseils départementaux n'a cessé de diminuer au fur et à mesure des annonces. En fait, c'est comme si nous avions, d'un côté, ceux qui font les annonces, de l'autre, ceux qui paient la facture. *(M. FOULON approuve.)*

Malheureusement, nous le savons déjà, ce sont autant de sujets qui ne seront pas abordés par les candidats à la présidentielle, alors que les liens entre l'Etat et les collectivités sont pourtant déterminants, de manière indirecte, pour la vie quotidienne de nos citoyens.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Nous pourrions dire ici que nous nous faisons plaisir, certains socialistes, d'autres républicains, contre un gouvernement du milieu. Mais si l'on veut être honnête, cela donne l'impression que, depuis vingt ans, qu'il soit de droite, de gauche ou du centre, l'Etat, parce qu'il était confronté à des déficits publics, n'a fait que se délester auprès des collectivités.

Heureusement, dans ce contexte morose, parce que je ne veux pas terminer par une note sombre, il existe de bonnes nouvelles. Nous en voulons pour preuve–les annonces de la Région, tant à LA SOUTERRAINE, avec l'installation d'une grosse entreprise, mais également à FELLETIN, avec l'Ecole du patrimoine. Voilà ce qui est de nature à conforter notre département ! Il y aura, d'un côté, l'esprit Creuse, de l'autre, l'action Nouvelle-Aquitaine. A chacun d'apprécier !

Puis, madame la Présidente, vous y avez fait allusion, il faut prendre en compte les évolutions démographiques. J'invite toutefois à la prudence face à ce que certains nomment, de façon sans doute quelque peu abusive, un « exode urbain ». Je dis, pour ma part, que nous verrons bien et qu'il faut attendre les chiffres du recensement, car nous constatons que de nombreuses maisons achetées demeurent pour l'instant des résidences secondaires.

Enfin, c'est avec plaisir que je vois cette tapisserie tendue sur nos murs. Je partage pleinement votre souhait de montrer qu'une personne de couleur a toute sa place ici, dans le contexte nauséabond dans lequel nous baignons dans le cadre de cette pré-campagne présidentielle. Nous sommes des militants, nous devons tirer le signal d'alarme parce que la campagne commence mal. Nous sommes toujours dans l'anti, dans le négatif : anti-immigration, anti-immigrés. Cela doit cesser. Un candidat au moins est en train de diffuser du fiel dans cette société qui est malade ; il profite de cette société fragile. Faisons attention. Partout où nous sommes, efforçons-nous de contrecarrer un tel mouvement, quels que soient les rangs que nous occupons.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LEGER. C'est la fin de l'année, les fêtes de Noël nous rendent tout de même joyeux. A vous écouter, je pense que le parti socialiste a trouvé son candidat à la présidentielle : Alain ROUSSET !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour présenter les orientations budgétaires et en débattre. C'est une étape importante de la vie d'un Conseiller départemental, puisque c'est la construction du budget et c'est aussi se donner une visibilité et une visibilité pour les années à venir.

Monsieur LEGER, je vous rejoins sur de nombreux points. Vous êtes déjà dans un temps des élections présidentielles. Je pensais que vous auriez apporté vos encouragements à la majorité départementale pour le travail qui a été réalisé, mais vous aurez l'occasion de le faire durant la session plénière et au fil des différentes présentations des services.

Je tiens pour ma part à rappeler le travail qui a été réalisé par le Conseil départemental et les élus de cette majorité depuis 2015.

En cette année 2021, les Creusois ont conforté la majorité en place autour de la Présidente Valérie SIMONET afin que cette dernière poursuive son action, développe son projet et change profondément l'image et le rôle du Département de la Creuse et des Départements, de manière générale, car, souvenez-vous, nous avons connu la loi NOTRe, cette loi qui a bouleversé les institutions au niveau national et, que ce soient les communes, les intercommunalités, les départements ou les régions, nous avions demandé une pause institutionnelle afin de nous recentrer, nous concentrer, sur nos politiques. Aujourd'hui, nous pouvons tous nous féliciter, parce que nous sommes tous des départementalistes convaincus, que le Département ait pris toute sa place au sein de cette organisation et dans ce maillage, entre le bloc communal, intercommunal et régional. Le Départements qui, hier, était menacé ; il suffit de se souvenir des propos du Premier ministre de François HOLLANDE, qui affirmait que les Départements avaient vécu, qu'en 2020, ils seraient peut-être supprimés et que les compétences sociales seraient peut-être transférées aux intercommunalités. Nous étions dans un brouillard total quant à l'avenir.

Nous avons réussi, nous tous, à faire en sorte que le Département joue ce rôle de proximité. Nous avons vu la Région s'éloigner, quitter Limoges pour aller à Bordeaux. C'était anxiogène et, au quotidien, nous pouvions penser que ce serait compliqué. Tout ne fonctionne pas bien mais, globalement, il me semble que le bloc régional et le bloc départemental ont trouvé leur place, l'ont affirmée auprès des habitants des territoires, notamment des territoires ruraux.

Je constate, au travers des politiques que nous menons, que nous nous sommes rendus non pas indispensables – ce serait prétentieux et là n'est pas la question – mais utiles à l'ensemble des communes et communautés de communes. Nous l'avons vu au travers de la création de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse, véritable couteau suisse qui permet d'apporter de l'ingénierie et des conseils aux communes et aux intercommunalités. Elle est en plein essor.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Ceux qui siègent au sein de l'Agence peuvent constater qu'elle est en pleine expansion. Je salue mes collègues pour le travail réalisé au sein de l'Agence ainsi que son directeur, Eric MATHE.

Nous sommes en pleine évolution. Mme la Présidente évoquait les conseillers numériques, du projet « Petites villes de demain » et de cet accompagnement dont le seul but est d'aider à aménager et développer un territoire comme La Creuse.

Dans toutes ces politiques d'aménagement, le rôle affirmé du Département aux côtés des territoires est une plus-value, un quelque chose de novateur. En cela, nous ne pouvons tous que nous féliciter de la situation.

Vous l'avez dit, madame la Présidente, les DMTO atteignent presque un excédent de 7 M€ cette année. C'est tout de même un signe fort, ce n'est pas négligeable, cela montre combien la Creuse est attractive et qu'une dynamique est à l'œuvre. Nous pouvons nous en réjouir, mais cela ne doit pas être ponctuel et cela doit s'inscrire dans le temps.

Les politiques engagées commencent à porter leurs fruits. Ce n'est pas une affaire de chance, car cette chance, nous nous la sommes créée. Je constate que plus nous travaillons et plus la chance nous sourit. Cela signifie bien que les efforts menés collectivement dans ce département portent leurs fruits. C'est un point positif.

Enfin, nous constatons également quelque chose de nouveau. Au nombre de vœux et de motions qui ont été déposés, on voit bien qu'il reste beaucoup à construire dans ce département et en milieu rural. Il y a des positions à défendre. La situation est compliquée, nous le savons bien, mais les politiques nationales et régionales sont très présentes. Nous ne pouvons pas dire le contraire, car nous bénéficions de leurs aides ainsi que des fonds européens. Nous avons donc les moyens financiers de porter les projets. Le souci est le reste à charge qui pèse sur les budgets des collectivités.

C'est un problème, mais réinventons notre façon de travailler ! A mon avis, certains sujets sont d'intérêt départemental, comme l'urbanisme, l'eau, la mobilité, la santé qui peuvent être traités à l'échelon du Département. Cela permettrait aussi aux collectivités et aux EPCI qui ne peuvent pas investir ou porter ces projets – et c'est tout le rôle du Département et de l'Agence – de porter ces projets et de les accompagner. L'étude de préfiguration d'un schéma de coopération et d'orientation des territoires montre que nous n'avions pas réussi jusqu'à présent à porter collectivement un SCOT à l'échelle départementale ou de plusieurs territoires. L'Agence et la Présidente proposent que l'Agence porte ce SCOT. Tous les EPCI ont répondu présents, collectivement, d'autant que le reste à charge est supporté par l'agence. C'est formidable !

Ces politiques vont dans le bon sens. Nous aurons aussi à travailler sur l'eau, car ce sont des enjeux pour demain. Il nous appartiendra également de travailler sur le thème de l'eau, dont les enjeux sont essentiels pour demain.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Je tenais donc à réaffirmer que le Conseil départemental de la Creuse travaille. Il n'y a pas de miracle : c'est un travaillant que les efforts portent leurs fruits. Restons vigilants dans les mois à venir, et réaffirmons le rôle du Département en tant qu'aménageur du territoire mais également en tant qu'amortisseur social. C'est un aspect important. Des budgets sont excédentaires, qui permettront de redistribuer et d'investir sur le territoire mais aussi de tenir notre rang d'amortisseur social en aidant les plus fragiles, ceux qui en ont besoin.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 8 NOVEMBRE 2021

RAPPORT N°CD2020-12/1/41

Mme LA PRESIDENTE. – Chers collègues, vous avez été destinataires du procès-verbal de la dernière séance plénière de novembre.

Avez-vous des observations à formuler ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de l'adopter. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons l'examen des rapports de la première commission – Modernisation de l'Action publique, Finances et Ressources humaines.

Je vous propose, Monsieur FOULON, que nous débattions des trois premiers rapports et que nous passions ensuite au débat d'orientations budgétaires.

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

RAPPORT N°CD2021-12/1/1

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je vais faire l'effort, madame la Présidente, de conserver le masque, même si cela est très contraignant, mais je me plie à la discipline générale.

Ce premier rapport a trait à la gestion de la dette et de la trésorerie. A l'occasion du renouvellement de cette assemblée et depuis 2015, un état de la dette doit être fait annuellement. Figurent, dans ce premier rapport, les emprunts qui ont été contractés en 2021, pour une somme de 10 M€. Globalement, les prêts ont été contractés auprès de trois organismes différents afin d'éviter de mettre tous nos œufs dans un même panier. Leur durée est de quinze ans. Les taux demeurent très bas à ce jour. Qu'en sera-t-il dans six mois ? C'est un autre débat. Quant à savoir ce qu'il en sera dans six mois, c'est un autre débat.

Je rappelle que, précédemment, notre emprunt était de l'ordre de 12 M€. Nous l'avons donc réduit. Comme nous le verrons par la suite, lors du débat d'orientations budgétaires, notre dette est également à la baisse.

Une ligne de crédits de trésorerie de 5 M€ a également été ouverte pour la gestion quotidienne de la collectivité et son fonds de roulement. Il est toujours utile d'avoir une ligne de trésorerie en cas de besoin.

Il s'agira donc de nous donner acte de la communication de ces éléments financiers.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme l'a rappelé M. FOULON, nous approfondirons le sujet et nous procéderons à une analyse de la dette lors du débat d'orientations budgétaires. Nous verrons de quoi et comment elle est constituée afin de définir la stratégie que nous souhaiterions mettre en place.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il est impératif de baisser l'emprunt annuel. Nous le disions déjà depuis quelques années. A notre goût, l'emprunt annuel avait atteint un niveau trop élevé. Il est donc bien de le diminuer cette année. Je rappelle que le ratio dette par habitant demeure élevé dans notre département. Il convient de le diminuer. C'est ce que vous prévoyez dans le débat d'orientations budgétaires.

De plus, il convient de poursuivre ce désendettement dans la mesure où, *a priori*, les taux d'intérêt connaîtront une augmentation en raison de l'inflation. Les banques ne voudront pas continuer bien longtemps à pratiquer des taux d'intérêt négatifs. Nous pouvons penser que, demain, nous aurons vécu nos belles années en matière de taux d'intérêt.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Toutefois, compte tenu des taux actuels, le recours à l'emprunt demeure intéressant. Les taux sont très bas et, comme vous l'indiquiez, autant profiter de cette fin de période de taux extrêmement bas avant le second semestre 2022, qui connaîtra sans doute une remontée de l'inflation et, par définition, une hausse des taux d'emprunt.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vois que M. GAILLARD me regarde. Nous avons longuement débattu de ces sujets. Dans vos propos, monsieur LEGER, je relève une légère incompréhension. En fait, ce n'est pas le montant de la dette qui est le plus important, ce sont l'épargne brute et le taux de désendettement. Nous entrons déjà dans le débat d'orientations budgétaires mais vous constaterez que, lors du dernier mandat, nous avons moins endetté de Département que lors du mandat précédent. Les chiffres le démontrent. De plus, nous avons retrouvé une capacité d'autofinancement et une épargne nette positive.

Voilà ce qu'il convient d'observer en priorité. Il aurait été illusoire de penser qu'il fallait moins emprunter et moins investir au moment où, madame FAIVRE le sait bien, nos montages financiers n'étaient pas ceux nous connaissons aujourd'hui, en particulier s'agissant du déploiement de la fibre alors qu'il était question de plusieurs dizaines de millions d'euros à la charge du Département et des intercommunalités. Par ailleurs, des travaux d'investissement s'avéraient nécessaires et opportuns. Vous n'avez d'ailleurs pas manqué de rappeler, à chaque fois, que ces travaux étaient en quantité insuffisante, tout du moins en termes d'enveloppe financière.

Nous reviendrons sur cette question, mais un plus un égalent deux et n'ont jamais fait trois. Que l'on ne vienne pas m'expliquer, par toutes les façons qu'il soit, que nous n'aurions pas été sérieux ! Si nous avons poussé l'emprunt et si l'endettement au 31 décembre dernier avoisinait les 10 M€, le mouvement était maîtrisé, contrôlé et justifié. N'est-ce pas, monsieur GAILLARD ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable. – En effet, l'encours de la dette a atteint un peu plus de 100 M€. Les prévisions qui vous seront présentées au cours du DOB montreront qu'il redescendra en dessous des 100 M€. Nous avons donc entamé un processus de désendettement.

Il est vrai que si l'on considère chacun des paramètres financiers ou des ratios de façon séparée, il est possible de se livrer à tous les commentaires que l'on veut, et nous aurons tous raison. La difficulté est de les mettre tous en perspective, que ce soit l'encours ou l'annuité de la dette, puisque nous atteignons un peu plus de 11 M€ de remboursement, vous constaterez, lors de l'examen du DOB, que nous descendrons bien en dessous. En fait, comme l'a dit Mme la Présidente, ce n'est pas forcément un problème ; cela dépend également de l'excédent dégagé entre nos recettes et nos dépenses.

Nous avions atteint un taux d'épargne brute extrêmement bas, qui était très inquiétant. Le choix qui s'offrait à nous était soit d'augmenter le volume d'emprunt, comme nous l'avons fait, mais de façon bien calculée et mesurée, afin de conserver un niveau d'investissement qui soit acceptable pour soutenir l'économie locale et accompagner un certain nombre de projets, soit de réduire la voilure des investissements. Une savante alchimie et un équilibre étaient à trouver, ce que nous avons essayé de faire.

Nous constatons toutefois aujourd'hui, en étudiant les différents ratios, qu'il s'agisse du taux d'épargne brute, d'épargne nette ou de désendettement, qu'ils sont bien meilleurs qu'ils ne l'étaient.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est également la raison pour laquelle, comme vous avez pu le constater dans ce rapport, nous bénéficions de taux d'intérêt extrêmement intéressants.–D'ailleurs, les banques ne s'y seraient pas trompées. Dans le cas contraire, notre capacité d'emprunt aurait été moindre.

Si plus personne ne souhaite prendre la parole, il vous est proposé de me donner acte que vous avez bien eu communication de l'information concernant la gestion de la dette et de la trésorerie. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

DELEGATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA PRESIDENTE

RAPPORT N°CD2021-12/1/2

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Ce second rapport concerne les délégations du Conseil Départemental à la Présidente. Il s'inscrit dans la continuité de la séance d'installation du 1er juillet sur la reconduite des délégations accordées à la Présidente.

Les services de la Préfecture nous ont alertés sur le fait que le Conseil départemental doit, en principe, définir expressément les limites qu'il souhaite poser à ces délégations. Je vous propose donc de compléter les délibérations du 1er juillet 2021 pour répondre aux remarques de la Préfecture en nous pliant aux deux observations formulées par la Préfecture.

La première porte sur les demandes de subventions : « demander à l'Etat et à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions dès lors qu'une délibération de l'Assemblée départementale ou de la Commission Permanente n'est pas exigée par les partenaires appelés à verser lesdites subventions. » Nous entrons là dans des débats très administratifs et réglementaires.

La seconde concerne les autorisations d'urbanisme. Je propose en la matière de suivre les recommandations de la Préfecture « de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du département, à l'exception des demandes de permis de construire qui feront l'objet d'une délibération de la Commission Permanente ».

Enfin, il est à noter que la détermination des tarifs « des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal » ne sera pas utilisée à l'avenir, dans la mesure où l'ensemble des tarifs mis en place par la collectivité pourra faire l'objet d'une délibération annuelle de la Commission Permanente. Cette délégation peut donc être supprimée.

Il s'agit de décisions purement administratives, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter ces modifications. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE
CONSEIL DEPARTEMENTAL-SDIS 23

RAPPORT N°CD2021-12/1/3

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – La convention en discussion avec le SDIS ne sera pas validée avant le 31 décembre. Il s'agit donc de proposer un avenant de prolongation de la discussion pour signer cette convention en 2022.

Quels que soient les bancs que nous occupons dans cette assemblée, nous siégeons tous au CA du SDIS et plus particulièrement à sa commission financière qui a été installée afin d'échanger sur le SDIS et le financement qui lui est accordé. Je ne dévoilerai pas les débats forts intéressants qui se déroulent au sein de cette commission financière, mais vous savez que, globalement, les recettes du SDIS se répartissent *grosso modo* à 60/40 entre le Département et le bloc communal et intercommunal.

Le rapport reprend les éléments concernant la partie fonctionnement et investissement en 2021. Je vous laisse vous y reporter et, si vous avez des questions, j'y répondrai volontiers. Je me bornerai à rappeler qu'en 2021, la dotation de fonctionnement s'établit à 6 350 000 € et d'investissement à 550 000 €. Je tiens à souligner la très forte implication du Département auprès du SDIS au cours des trois dernières années pour lui permettre de continuer à exercer ses missions et à investir à la hauteur de ses besoins.

S'agissant de la convention, l'article 4 prendra fin au plus tard au 31 décembre 2022. Comme je l'ai dit précédemment, les discussions sont en cours et nous finaliserons cette convention et la signerons courant 2022.

Il y a deux réserves concernant les dispositions financières entre le Département et le SDIS. Les chiffres que je vous ai annoncés lors des discussions que nous avons eues et de celle que nous aurons demain en commission des finances ne seront pas revus à la baisse. C'est un signe important adressé à l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Et nos discussions portent tant sur la partie investissement que fonctionnement, sur les équipements, les matériels roulants et les bâtiments. Je tenais à en informer l'assemblée départementale.

Mme LA PRESIDENTE. – M. LABAR n'est pas présent aujourd'hui, mais Laurent DAULNY, Philippe BAYOL et Franck FOULON travaillent aussi sur ce dossier. Ils procèdent à une analyse très fine, croisée par les services du SDIS mais également par M. COSTES, notre Directeur des Finances, et Mme SALLOT, Inspectrice générale, et bâtissent différents scénarios en fonction de ce que nous souhaiterions tous en termes d'investissements immobiliers, mobiliers et matériel et de ce que nous pourrons faire.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Nous vous présenterons le projet une fois qu'il sera finalisé et qu'il aura été examiné en conseil d'administration du SDIS. Afin de pouvoir verser notre participation rapidement en 2022, il est nécessaire d'acter cette proposition d'avenant.

M. LEGER. – Il s'agit d'un avenant n° 2. Donc, nous reportons à nouveau d'une année la signature de cette convention. Faut-il y voir un signe de tension financière entre le SDIS et le Conseil départemental ? Je sais que, lors votre dernière réunion, vous avez rappelé au Président du SDIS que le Conseil départemental était le principal financeur et qu'il fallait lui donner le temps d'établir le montant qu'il voulait bien allouer au SDIS. Le fait de proposer ce nouvel avenant traduit-il une certaine tension ?

Deuxième question, nous allons aujourd'hui approuver le bilan de la DSP à Domo Creuse Assistance. Pouvez-vous revenir, très rapidement, sur le mécanisme financier qui prévaut entre le Département, le SDIS et ce service ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rassure dès l'abord : il n'existe absolument pas de tension entre le Conseil départemental et le SDIS, mais de grandes inquiétudes sur la capacité de certaines collectivités à financer leur participation au SDIS. Ce sont les bruits qui remontent jusqu'à moi qui m'incitent à la prudence.

Je voudrais donc que les choses soient claires. Vous l'avez dit, le Conseil départemental finance le SDIS à plus de 60 % et, donc, un peu moins de 40 % est financé par les communes et les EPCI. Il ne s'agirait pas non plus de faire du 80/20. Vous en serez convaincu, je pense ; si nous devions atteindre une telle répartition, la situation serait vraiment grave au sein du bloc communal qui cofinance le SDIS.

Je ne sais qui, parmi mes collègues, sera le plus à même de faire un rappel sur ce que nous avions mis en place avec Domo Creuse Assistance, soutenu par la Conférence des financeurs. Peut-être M. MORANÇAIS ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Le dispositif de sapeur-pompier référent disponible pour procéder au « levage » des personnes, puisque tel est le terme consacré, a été soutenu financièrement pendant deux années, voire trois, par la Conférence des financeurs au titre de la prévention de la perte d'autonomie. Nous le verrons par la suite lorsque nous vous présenterons le bilan, de telles thématiques ne peuvent pas être pérennisées par la Conférence des financeurs qui ne finance que des projets nouveaux ou des projets qui évoluent.

Il me semble que c'est Marie-Thérèse VIALLE qui suit le sujet. Il existe tout de même un lien puisque les personnes concernées par une chute ayant nécessité l'intervention du pompier référent sont signalées à Domo Creuse. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais Domo Creuse se substitue à la Conférence des financeurs pour financer des interventions.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Nous avons introduit la disposition permettant de pérenniser ce financement avec Domo Creuse lors de la dernière ou avant-dernière Commission Permanente afin de réduire les sorties de nos sapeurs-pompiers volontaires de nos centres de secours qui doivent être au minimum trois, voire quatre à sortir, ce qui est problématique. L'objectif est vraiment la pérennisation du dispositif de sapeur-pompier référent.

Je pense que le montant exact doit figurer dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – A n'en pas douter, nous assisterons certainement à une évolution de la participation du Conseil départemental au cours de l'année 2022.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je vous invite à m'autoriser à signer l'avenant n°2 prorogeant la Convention de partenariat initiale 2018-2020 avec le SDIS de la Creuse pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022 au maximum, dans l'attente de la finalisation du prochain partenariat 2022-2024, en cohérence avec les documents structurants de planification du SDIS 23 et la prospective financière de la collectivité. *(Adopté à l'unanimité – M. LABAR, président du SDIS, ne prend pas part au vote.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Avant d'aborder le débat d'orientations budgétaires, il nous faut traiter du rapport de développement durable et du fameux rapport égalité femmes-hommes.

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT EGALITE FEMMES-HOMMES

RAPPORT N°CD2021-12/1/15

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Un petit film va vous être présenté sur le sujet.

(Il est procédé à la projection d'une vidéo.)

Vous avez également reçu le rapport sous format papier. Disons simplement en préambule que le développement durable est une conception de la croissance économique qui s'inscrit dans une perspective de long terme et qui intègre les contraintes écologiques et sociales.

Au-delà de la seule obligation réglementaire qui incombe aux collectivités de rendre compte de leurs réalisations et projets en matière de développement durable, ce rapport est avant tout l'occasion de mettre en perspective l'action du Département en ce sens, pour son territoire et pour ses habitants, pour aujourd'hui et pour demain.

J'apporterai quelques commentaires au fur et à mesure de la projection.

Cinq finalités sont définies, comportant quelques exemples d'actions déjà réalisées ou à venir.

La finalité 1 est la cohésion sociale entre les territoires et les générations. Pour en livrer quelques exemples réalisés en 2021, je citerai le déploiement des conseillers numériques, les travaux de mise en accessibilité des collèges de CHENERAILLES et BOUSSAC et l'engagement de ceux du collège de FELLETIN.

S'agissant de la finalité 2, Epanouissement de tous les êtres humains, vous vous souvenez sans doute de l'action le Chèq'Collèges mise en place pour l'ensemble des collégiens du Département. Je citerai entre autres les importants travaux de rénovation prévus au collège de FELLETIN, le futur projet de création d'une Box Santé, mais également la formation des agents d'entretien au nettoyage écologique qui se déploie sur l'ensemble des collèges.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

La finalité 3 est la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère. Je vous renvoie au rapport pour les exemples.

La finalité 4 est la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Nous sommes en plein renouvellement du label « Sites Rivières Sauvages » dont l'audit se déroule mardi et mercredi prochains. Je relève également l'extension du dispositif de pâturage itinérant qui fera l'objet d'un rapport spécifique.

Sur la finalité 5, Dynamique de développement selon des modes de consommation et de production responsables, donnera également lieu à un rapport dédié, puisqu'un contrat de projets est prévu sur cette thématique.

Le fascicule reprend les principales actions conduites en 2021 et celles qui pourraient être envisagées en 2022. Vous avez déjà dû en prendre connaissance. Aussi, plutôt que d'en faire une lecture exhaustive, je suis à votre disposition pour échanger et revenir sur les points que vous souhaitez.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous le voyons, ce dossier engage notre collectivité, ses agents et de nombreux services sur des thématiques assez évidentes. Ainsi, nous avons évoqué le développement durable et le télétravail, l'outil numérique, la transformation numérique de la collectivité, mais nous avons également traité des questions d'aménagement des espaces ainsi que de la rénovation et des questions d'accessibilité des bâtiments des collèges. Les nombreux sujets listés peuvent apparaître comme petites actions de moindre importance, mais c'est la somme de toutes ces actions qui, dans un élan de faire-différemment, nous permet de démontrer notre engagement qui ne s'exprime pas seulement à l'occasion de la présentation de ce rapport de développement durable, mais tout au long de l'année et depuis de nombreuses années.

La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Vous rappeliez la mesure du Chèq'Collèges. Pourrons-nous avoir un bilan des effets de cette mesure ? Ce chèque est-il bien utilisé ? Il est sans doute possible de dresser le bilan de cette mesure totalement nouvelle mais importante pour les associations du département.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – A ce jour, 12 380 chèques ont été mandatés, 7 350 € de chèques sont encore en mandatement. La totalité en cours d'instruction représente plus de 3 000 €. La globalité laisse à penser que l'utilisation a été très prise en compte par les enfants. C'est une mesure vraiment appréciée dans ces périodes difficiles.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pouvons même souligner le retour d'associations qui nous ont indiqué que notre chéquier collèges était bien plus simple d'utilisation que celui mis en place par l'Etat pour le sport.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Nous pouvons le dire, nous sommes entre nous. Félicitons-nous d'avoir cet esprit pratique et cette agilité pour faire des choses simples qui, espérons-le, fonctionnent.

L'un des sujets est de savoir si nous le reconduisons au regard des informations qui nous sont délivrées ce matin. Je rappelle que c'était une mesure que nous avions souhaité exceptionnelle.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Une dernière précision : plus de 600 élèves ont utilisé ces chèques.

Mme LA PRESIDENTE. – Sur 4 000 collégiens environ.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je suis tout à fait d'accord quant à la simplicité d'utilisation de ce chèque. Ce que vous disiez rejoint les commentaires que nous avons pu avoir au collège Martin NADAUD de la part des enseignants. Pour le sport et les associations sportives, il était simple d'utilisation.

Je souhaitais poser une question à propos du tour de la Creuse à vélo et de l'année du vélo en Creuse. Je ne sais si c'est le moment de l'évoquer.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, Mme BUNLON vous répondra.

Mme PENICAUD. – L'année 2022 sera celle de la Creuse à vélo et je regrette que GUERET soit complètement en dehors de cette manifestation. Je sais bien que des boucles locales seront prévues, mais ne pourrait-on pas considérer qu'il serait bon de retenir également un axe est-ouest passant par GUERET, voire le long de la Vallée de la Creuse, incluant DUN-LE-PALESTEL qui a vraiment une étiquette vélo et passant par notre canton – GUERET, SAINTE-FEYRE, SAINT-LAURENT – pour aller jusqu'à AUBUSSON ?

Je ne pense pas qu'une boucle locale soit suffisante. Cette remarque nous a été faite pendant la campagne et nous tenions à vous en faire part. Je pense qu'avec le plan de relance, nous pourrions mettre en place cette traversée, peu importe le sens, mais il me paraît intéressant de l'étudier.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Je ne sais si vous connaissez tous les boucles locales à vélo. Il s'agit de boucles travaillées sur chaque territoire d'EPCI en collaboration avec les élus et les responsables de clubs de randonnée et autres. Nous nous efforçons de définir trois boucles au minimum par EPCI en veillant à couvrir tout le territoire.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Ces boucles peuvent se raccorder entre elles en fonction des lieux d'intérêt, comme CROZANT, par exemple, et des connexions sont prévues entre elles.

Mme PENICAUD. – J'entends ce que vous dites, mais je souhaiterais qu'il y ait une cohérence plus départementale d'une traversée de la Creuse, pas simplement d'une boucle de la Creuse.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Il n'y en a pas qu'une, mais plusieurs sur le territoire de chaque EPCI.

Mme PENICAUD. – Il me semble qu'un ensemble plus cohérent et plus départemental pourrait être mis en place.

M. SIMONNET. – Il existe déjà le tour de la Creuse.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – La traversée n'est pas la même chose que les boucles locales.

Mme PENICAUD. – J'entends bien, elle viendrait en plus des boucles locales. Les boucles locales restent limitées et ne permettent pas une véritable traversée de la Creuse d'est en ouest ou d'ouest en est, ou passant par DUN-LE-PALESTEL, GUERET jusqu'à AUBUSSON. Voilà qui serait une véritable traversée de la Creuse. J'ai étudié attentivement les documents sur les boucles et il me semble qu'une telle traversée manque au territoire départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Certes, mais ces boules coconstruites avec les intercommunalités se lient entre elles. Pour autant, la grande traversée de la Creuse doit-elle être périphérique ou transversale ?...

Mme PENICAUD. – Pour l'instant, elle est périphérique

Mme LA PRESIDENTE. – Mais, grâce aux boucles, les interconnexions sont possibles.

M. SIMONNET. – J'insisterai surtout sur le fait que ce dispositif est évolutif et relativement récent. Nous travaillons sur ces boucles depuis trois ou quatre ans seulement. La traversée est aussi très récente ; nous avions inauguré avec vous, madame la Présidente, avec Laurent DAULNY et Etienne LEJEUNE le départ à partir de la gare de LA SOUTERRAINE. Mais cela va venir et prendre forme.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Vous avez raison, madame PENICAUD, il faut venir au milieu du département et ne pas se borner à en faire le tour.

Mme PENICAUD. – Je voulais seulement partager cette réflexion afin que l'on n'oublie pas ce territoire qui, à l'heure actuelle, est un peu à part.

M. SIMONNET. – D'autant que GUERET est au top en pratique de sports de pleine nature !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Dans certains départements, les Conseils départementaux ont mis en œuvre un plan interne de développement durable. Ils font mesurer par leurs services et pour leurs services le bilan carbone, les dépenses énergétiques des bâtiments, *etc*. A ma connaissance, nous n'avons pas un tel plan. Pourrait-on l'envisager ? Serait-ce une mauvaise idée ? L'Essonne, me semble-t-il, l'a fait.

Mme LA PRESIDENTE. – L'Essonne est un grand département. A vrai dire, je ne sais pas.

Monsieur MERPILLAT, il ne me semble pas que nous ayons rassemblé ces informations dans un document spécifique. Toutefois, au regard des diagnostics qui ont été réalisés sur les bâtiments, sur leur niveau de dépense énergétique et les travaux qui seraient nécessaires, il s'agit d'éléments dont nous disposons. Nous les utilisons d'ailleurs lorsque nous recherchons des financements pour réaliser des travaux. Je pense donc que nous avons toutes ces mesures.

M. LEGER. – Le sens de ma question était qu'en tant que collectivité, nous devions faire preuve d'exemplarité. Je me disais qu'en faisant les choses nous-mêmes, nous pouvions ensuite, par effet papillon, faire des émules. Les Etats semblent rencontrer bien des difficultés à se préoccuper réellement du développement durable ; il suffit de voir l'échec des négociations climatiques de Glasgow. Je crois, pour ma part, aux initiatives, à quelque échelle que ce soit car il n'existe pas de petite échelle dans ce domaine.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Un bilan carbone a bien été effectué dans la collectivité il y a deux ans.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Il existe un outil dont nous pourrions nous saisir. Il n'a pas vraiment de sens pour le Conseil départemental seul, mais nous pourrions l'envisager en partenariat avec des intercommunalités et des communes. Il s'agit du PAECT, le Plan air énergie climat territorial. Nicolas SIMONNET évoquait l'étude de préfiguration d'un SCOT. Tout cela devrait pouvoir s'emboîter. S'il entre dans les projets des EPCI de travailler sur une stratégie autour des enjeux énergétiques d'aujourd'hui

et de demain, il faut construire ce plan. La Région le fait, pourquoi ne pas le faire à l'échelle départementale ?

Mais, à mon avis, cela prendrait plus de sens si le Conseil départemental ne s'engageait pas seul dans la démarche. Faisons les choses correctement. Ce serait un véritable défi d'intérêt. Nous pouvons y réfléchir.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il est vrai que cette notion de développement durable est très large. Il suffit de prendre la définition de ce que l'on entend par développement durable. D'ailleurs, dans la présentation du rapport, outre l'environnemental, il y avait aussi de l'économie, du social et de l'éducatif. Le développement durable est une notion très englobante, qui renvoie aux compétences exercées par le Conseil départemental. On fait du développement durable en fonction des responsabilités que l'on assume.

Tout à l'heure, dans votre propos liminaire, vous êtes passée très brièvement sur le Congrès de l'ADF. Ce congrès est pourtant intéressant puisque les compétences dévolues demain au Département seront peut-être liées aux propositions de l'ADF : 102 propositions pour 102 départements ! C'est de l'ordre du symbole, mais en matière de transferts de compétences sollicités, il y a tout de même des propositions intéressantes. Il en est également d'autres plus inquiétantes pour un Département comme le nôtre qui a des moyens que tout le monde connaît, un département qui continue à perdre des habitants puisqu'au dernier recensement, nous faisions partie des neuf départements qui perdaient encore des habitants. Vous me direz que la ville de Paris intramuros mériterait d'être ajoutée, qui perd entre 11 000 et 12 000 habitants par an. Mais les causes sont différentes.

Je voudrais faire le lien avec le développement durable car il est proposé, en termes de compétences, de faire du Conseil Départemental un grand service public de l'action sociale. Ce serait une belle avancée en matière de décentralisation et cela toucherait l'enfance, la jeunesse, la famille, la dépendance, avec les moyens financiers, une manne correspondante. Est même mentionné le transfert des personnels des CAF. Il en va de même de la coordination des réseaux d'eau potable, et je pense qu'effectivement, le bon échelon est l'échelon départemental – je parle de la coordination des réseaux, je ne parle pas de leur exploitation directe.

J'ai aussi noté deux ou trois propositions qui me font un peu peur. Vous avez évoqué l'intervention particulièrement regrettable, pour ne pas dire détestable de Manuel Valls, dans son discours de politique générale,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

qui disait que les Conseils généraux – et non les départements – seraient supprimés à l'horizon 2020. A mon avis, tant que les départements demeureront l'échelon de l'organisation administrative de l'Etat, ils auront de beaux jours devant eux. C'étaient les Conseils généraux qui étaient menacés. Aussi, lorsque j'entends dire que le Département doit jouer un rôle central dans la transition numérique, j'invite à la prudence, car nous ne sommes qu'au tout début de la révolution du numérique. Cette transition porte sur des masses financières considérables.

Il suffit de voir ce que représente le déploiement de la fibre optique. Heureusement que l'Etat, la Région et l'Europe participent, car le Conseil départemental apporte 5 à 6 % des fonds.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Un peu plus !

M. LOZACH. – Aussi, affirmer que le Département doit jouer un rôle central dans le déploiement du numérique me paraît dangereux.

En revanche, je trouve très intéressante l'idée d'en finir avec les appels à projets de l'Etat qui ne font qu'accroître les fractures territoriales et qui, trois fois sur quatre, ne correspondent pas véritablement à nos besoins.

M. LOZACH. – Mieux vaudrait des programmations pluriannuelles, des contractualisations portant des ambitions, des moyens, une méthodologie, un calendrier et des coordinations bien articulées avec le Contrat de plan Etat-Région ou avec les fonds européens. Intéressante également l'idée de redonner de l'autonomie à la fiscalité locale. Sur ce point, je pense qu'il existe un consensus, car les Départements sont de plus en plus ficelés.

Voilà les quelques observations que je souhaitais vous livrer, mais lorsque l'on dit que le Département doit assumer de nouvelles compétences dans le domaine économique – commerce, artisanat, tourisme ou autre –, c'est faire marche arrière par rapport à la clarification des compétences intervenue depuis quelques années. Il est maintenant entré dans les esprits que le développement économique est affaire d'Etat, d'intercommunalité et de Région. Nous assistions récemment ensemble à la présentation du très ambitieux programme de Rioland à LA SOUTERRAINE, et j'ai été frappé par le fait qu'à aucun moment, le Conseil départemental n'a été mentionné. Chacun le sait dorénavant, il y a une répartition des compétences et, en matière de développement local, notre intervention se borne à la compétence « Solidarité territoriale ».

Donc à mon sens, l'état-major de l'ADF doit également tenir compte des difficultés des Départements ruraux comme les nôtres et veiller déjà à ce que l'on nous donne les moyens d'exercer pleinement nos compétences obligatoires avant d'envisager d'élargir nos champs de compétence, notamment en matière de développement économique.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – C'est effectivement un très beau congrès qui accueillait plus d'un millier de participants. C'était le souhait du Président SAUVADET d'être en force pour démontrer au Gouvernement et au Président de la République que nous comptions, sans avoir une énième fois à le démontrer, eu égard à ce que nous faisons au quotidien, tout particulièrement pendant la crise.

J'en ai peu parlé, vous avez raison, car il y avait peu à en dire, si ce n'est que le Premier ministre nous a amusés – j'assume mon propos que d'aucuns pourraient juger irrespectueux – avec de grandes tirades d'un discours hors de propos. Il a tenu, pendant plus d'une heure, à nous expliquer qu'ayant lui-même été conseiller général puis conseiller régional, il connaissait bien les territoires. C'était une plaidoirie extraordinaire. En ces instants, il s'est révélé un formidable acteur. Mais la déception était très forte.

Je lisais hier soir le dernier compte rendu de la loi 3D qui a quitté le Sénat pour retourner à l'Assemblée nationale. Vous qui êtes parlementaire, monsieur LOZACH, sauriez l'expliquer mieux que moi, mais l'Assemblée nationale est en train de détricoter tout ce que le Sénat a proposé. La ministre Jacqueline GOURAULT elle-même, que j'apprécie pourtant, rappelait ce que vous dites : la France est désormais organisée avec en grandes régions, qui disposent de compétences et de forces de frappe ; nous ne reviendrons pas en arrière.

La stratégie de l'ADF était donc d'être consensuels et de permettre aux Départements qui le souhaitent d'aller vers un certain nombre de transferts – de transférer leurs routes nationales, par exemple – et vers la recentralisation du RSA, malgré les conséquences qu'auront ces décisions de façon globale sur les finances des Départements. Je lisais hier que, sur le transfert des gestionnaires, serait peut-être bientôt mise en place une autorité fonctionnelle des exécutifs départementaux sur les gestionnaires des collèges. On borde de tous côtés, on verrouille. On entend parler d'une France qui doit être agile, mais bien des verrous et des blocages – qui permettent, nous l'avons bien compris, de tenir des bastions – sont extrêmement difficiles à faire sauter.

S'agissant de la médecine scolaire, certains de mes collègues affirment qu'ils n'en veulent absolument pas, parce que l'Etat n'a pas mis les moyens, parce que ces personnels ne sont pas présents dans les établissements pour des raisons que nous connaissons puisque, bien souvent, nous suivons ces familles. Mais il est aussi important de réaffirmer ce que sont nos compétences et notre vision de l'accompagnement social. Tant pis si cela nous coûte, tant pis si nous devons recruter des infirmières ou des médecins ! Il s'agit de prendre soin de nos jeunes, de nos collégiens en particulier, plutôt que de les laisser sans accompagnement et sans action de prévention, car tel est le choix.

Certains souhaitent des transferts de compétences. Vous évoquez la participation à des projets économiques. Certains Départements ont des moyens et disposent de capacités d'investissement énormes ; ils peuvent se permettre de faire du développement économique quand nous rencontrerions bien des difficultés à le faire.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Je tiens également le rappeler que les Départements mieux dotés que nous se sont engagés dans une péréquation horizontale. C'est aussi un sujet d'inquiétude. Aujourd'hui, nous bénéficions d'une péréquation des plus aisées envers ceux qui le sont moins, à hauteur de quelque 6 M€ pour la Creuse, qui compense à peu près notre perte de DGF. Au rang des attributeurs, nous sommes le deuxième Département après la Lozère.

C'est en effet une vision complexe. Au sein des deux groupes politiques de l'ADF, les trente ou trente et un Départements de gauche souhaiteraient être plus offensifs envers le Gouvernement. Je les comprends tout à fait et les suivrai volontiers sur un certain nombre de points. En revanche, on peut bien râler et manifester son mécontentement, comme le fait régulièrement l'un de nos voisins, ce ne sont ni les Départements ni l'Assemblée des Départements de France qui font les lois. Ce sont les parlementaires et, en dernier lieu, l'Assemblée nationale. C'est la raison pour laquelle, je le répète, le Premier ministre a été très décevant et Mme la Ministre des Collectivités, Jacqueline GOURAULT, ne dévie pas d'un iota sur ce qu'elle avait écrit. C'est fort regrettable pour nous, mais nous avons l'habitude de résister.

La parole est à Mme FAIVRE pour répondre à M. LOZACH.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – La question du numérique est plus vaste que la seule question du déploiement de la fibre, mais celui-ci est le préalable à notre époque. Sans entrer dans le détail, je préciserai car on ne le sait pas forcément – le tort nous revient peut-être à nous, élus de DORSAL, de ne pas avoir suffisamment communiqué – que si l'Etat et la Région sont des financeurs, ils ne sont pas acteurs comme l'est le Département ni comme le sont les EPCI. Le Département l'est *a fortiori,* puisqu'il coordonne et qu'il est le pilote de ce déploiement, en Creuse comme dans les deux autres départements avec lesquels nous travaillons.

C'est à notre initiative que 100 % des Creusois seront raccordés à la fibre. Ce n'était absolument pas prévu il y a quelques années puisque les prises les plus éloignées, c'est-à-dire les plus coûteuses, ne devaient pas être construites et devaient rester en attente d'éventuelles demandes. Lorsque nous avons lancé le marché du Jalon 1 en 2018 puis celui du Jalon 2 l'an dernier, nous avons souhaité que ce soit un véritable 100 %.

C'est également le Département qui est à la manœuvre pour trouver les financements et faire en sorte que cela coûte le moins cher possible localement, tant aux EPCI qu'au Département, parce que nous faisons du 50/50. Notre part n'est donc pas de 5 ou 6 %. En fonction du Jalon 1 ou du Jalon 2, elle s'établit entre 15 et 20 %.

Quant au mode de financement, nous l'avons arbitré et, dernièrement, nous avons saisi l'opportunité des taux bas. Nous avons réalisé un montage financier suffisamment intelligent pour mener une action à risque et à coût modérés. C'est parce que nous sommes acteurs que nous le faisons,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

c'est parce que c'est l'argent de notre collectivité et des EPCI qui sont les plus proches de nous que nous pouvons être la première collectivité parmi celles qui s'impliquent dans ce déploiement de la fibre.

Je rappellerai également que le Département est l'un des cofinanceurs, à hauteur de 25 %, de la centaine de sites et d'entreprises publiques raccordés depuis quelques années. Durant le dernier mandat, tous les ans, les sites, qui ne pouvaient attendre le déploiement de la fibre à la maison, ont été prioritairement raccordés. Le Département avait décidé de suivre. Cette mesure n'a pas bénéficié de tous les fonds dont nous disposons pour financer le FTTH.

L'emprunt DORSAL est le mode de financement que nous avons choisi. Les autres Départements participant à DORSAL en ont bénéficié également. Nous aurions pu arbitrer autrement. Aujourd'hui, la Région fonctionne en ayant recours à des avances remboursables plutôt qu'avec des fonds de concours. Donc, voyez-vous, nous ne pouvons pas être négligés en tant que partenaire, je pense même que l'on peut dire que nous sommes pilote du déploiement de la fibre en Creuse.

M. LOZACH. – Nous avons voulu raccorder 100 % des foyers. C'est également l'objectif d'Alain ROUSSET pour 2025.

Pour ce qui est d'être plus offensifs, je pense effectivement qu'en 2022 – nous pourrons y revenir lors du débat d'orientations budgétaires –, nous devons être exigeants vis-à-vis de l'Etat, pas seulement sur le plan budgétaire de manière générale, mais sur le financement de tel ou tel dossier précis ou de tel ou tel service à la population. Je crains en effet qu'à partir de 2023, nous ne basculions dans une autre période et subissions de beaux tours de vis budgétaires, d'autant plus que les élections présidentielles et législatives seront derrière nous. N'oublions pas que si, aujourd'hui, tout le monde ouvre les vannes financièrement et que nous sommes tout de même passés, en deux ans, d'une dette publique de 100 % à une dette de 120 % de PIB, c'est parce qu'il n'y a plus aucune contrainte budgétaire européenne. Mais, à partir de 2023, nous reviendrons aux critères de Maastricht. Donc, soyons exigeants vis-à-vis de l'Etat en 2022, surtout dans un Département comme le nôtre, notamment pour ce qui est des dotations de l'Etat aux collectivités à partir de 2023.

M. LEGER. – Après le Congrès de l'ADF et après avoir écouté vos échanges, on se demande où est passé le « D » de différenciation de la loi 3DS. Nous ne sommes plus sous la IIIe République. Lorsque Jules Ferry a mis en place l'école publique et les écoles normales, il aimait à se dire, lorsqu'il regardait ma montre, qu'à l'heure qu'il était, tous les instituteurs enseignaient exactement la même chose partout en France et dans la même langue. C'était la III ^{e} République, il fallait unir.

Presque un siècle et demi plus tard, j'ai l'impression que, lorsqu'il pense aux Conseils départementaux, l'Etat en est toujours à se dire qu'il aime savoir que, partout en France, ils exercent les mêmes compétences. Si ce n'est que nous n'avons pas tous les mêmes moyens. J'énonce là une évidence mais, tout de même, nous parlions tout à l'heure d'une décentralisation mieux sentie,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

il est temps d'aller vers d'une véritable différenciation qui tienne compte des moyens des uns et des autres – comme le rappelait Thierry GAILLARD, l'égalité n'est pas l'équité, l'équité n'est pas l'égalité. Sinon, nous n'en sortirons pas. Sinon, à longueur de plénière et pendant quelques décennies, nous ferons ce que nous faisons depuis quelques années, nous nous plaindrons du mauvais sort que nous fait l'Etat car, pour le coup, que ce soit la gauche, la droite ou le milieu, je n'ai guère vu la différence.

Mme LA PRESIDENTE. – Candidat aux législatives peut-être, pour changer la loi ? *(Sourires.)*

M. LEGER. – Pardon, mais non ! Toutefois, je vois des photos sur Facebook et j'ai l'impression que certains se positionnent.

Mme LA PRESIDENTE. – Chez vous ?

M. LEGER. – Non, pas chez nous. A chacun son calendrier. Je ne fais référence ni aux uns, ni aux autres, ni même à Jérémie SAUTY !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous faisiez part du débat de fond. Je suis élue dans cette enceinte depuis 2004. Cela fait donc des années et nous nous sommes toujours dit les choses, ce qui devait être et ce qui n'aurait pas dû être. Malheureusement, nous comprenons bien, tout particulièrement ces dernières années, que ce ne sont pas les discours des collectivités locales qui sont entendus. Souvenez-vous de la suppression du foncier bâti. Que sommes-nous venus faire dans cette réforme ? Il fallait prendre une part de TVA, compenser les communes et les communautés de communes avec une part de TVA.

Où sont les parlementaires qui ont voté cela ? Mais également – et c'est toute la difficulté – où sont les citoyens qui comprennent le fonctionnement des institutions françaises ? En la matière, un énorme travail de simplification ou d'explication reste à faire. Franchement, les citoyens sont perdus. En revanche, comme le disait à juste titre M. SIMONNET, ils connaissent le Département, le Département avec un « D » majuscule, assimilé aujourd'hui au Conseil départemental. Dès que se pose un problème, comme il y a quelques jours à peine, ce problème de téléphonie mobile sur le plateau, j'entends dire : mais que fait Valérie SIMONET ? Il était également question de Jean-Baptiste MOREAU et de la Préfecture que je vais effectivement appeler, car les conventions avec les opérateurs, c'est l'Etat, le Gouvernement qui en décide. Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas le Département !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Le Département qui fait tout !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, nous n'avons pas les subsides qui vont avec. Au contraire, nous engageons des fonds parce que l'Etat n'y pourvoit pas suffisamment.

Nous sommes des acteurs de proximité. Chers collègues, vous êtes des élus de terrain, présents sur les territoires, toujours au contact et à l'écoute de nos habitants. Mais, au bout d'un moment, il devient difficile de dire que ce n'est pas nous qui devons tout faire. Nous ne pouvons pas tout faire.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je m'adresse à M. LOZACH qui dit qu'en 2022, nous devons être offensifs dans nos relations avec l'Etat. Je m'adresse donc au parlementaire que vous êtes, monsieur LOZACH : comment voyez-vous les choses pour 2022 ?

Comme l'a dit Mme la Présidente, nous avons beau nous évertuer et monter au créneau que ce soit *via* l'ADF ou *via* l'AMAC, nous constatons que nous ne sommes pas entendus. La réforme fiscale, dont on peut se demander ce que nous venons y faire, nous a finalement été imposée. Depuis trois ans, on déshabille tout doucement le Département qui reste malgré tout en première ligne vis-à-vis de nos citoyens.

Expliquez-moi, monsieur LOZACH, comment vous voyez les choses pour 2022 ? Je m'adresse au parlementaire.

M. LOZACH. – Je parlais spécifiquement de 2022 parce que, contexte oblige, se présenteront en 2022 des opportunités financières qui risquent de ne plus se reproduire au cours des années suivantes. Les propositions et les requêtes exprimées par l'ADF rejoignent d'ailleurs les revendications exprimées par l'AMF lors de son congrès.

Il faut donc rester très vigilant. Tout le monde a levé le pied pendant deux ans en termes d'exigence parce qu'il fallait bien financer le plan d'urgence et le plan de relance. Mais ce prétexte disparaîtra à partir de 2023 – en espérant, bien évidemment, que nous soyons sortis de l'état d'urgence sanitaire.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Pas sûr !

M. LOZACH. – Ce n'est pas sûr effectivement !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BOURGUIGNON.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

M. BOURGUIGNON. – Ces échanges montrent combien le rôle de l'Etat est important dans un Etat républicain. C'est ce que rappelaient M. le Sénateur et M. LEGER pour que les Français de nos territoires ne se sentent pas considérés comme des habitants de seconde zone. Je ne parle pas des Français qui habitent dans les territoires d'outre-mer, qui le disent parfois de façon violente, mais c'est le sentiment qui prédomine.

Il est important d'avoir un Etat fort pour que la République s'exerce pleinement. Lorsque l'on voit que certains candidats mettent la France à la place de la République, on peut s'inquiéter, et que d'autres se sentent obligés de leur emboîter le pas dans un but électoraliste est tout aussi inquiétant pour notre démocratie. Nous sommes dans un Etat de droit républicain et nous devons tous, où que nous soyons, faire en sorte que les Français ne se sentent pas des citoyens de seconde zone. Lorsque des manifestations éclatent ici et là et que des mouvements comme celui des Gilets jaunes se développent, on peut certes les caricaturer, mais cela montre malgré tout que certains ne se sentent pas protégés par la République.

Mme LA PRESIDENTE. – Voyez combien Joséphine BAKER et les propos d'Olympe de GOUGES résonnent et guident notre action politique, tout au moins la mienne. Vous pouvez en être certains.

Nous poursuivons par la présentation du rapport Egalité femmes-hommes.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce rapport est présenté chaque année, notamment devant le Comité technique et cette Assemblée. Un certain nombre de données y sont reprises, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle et aux conditions de travail, à la rémunération et à tout ce qui touche à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Nous retrouverons dans un rapport spécifique sur les lignes directrices de gestion une importante partie consacrée à l'égalité entre les femmes et les hommes. Certains points concernent l'aménagement du temps de travail visant à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle ainsi que l'accompagnement des agents puisqu'il arrive, malheureusement, et de façon sans doute plus fréquente qu'auparavant, que des agents soient victimes de violences ou d'agressions verbales ou physiques. Une étude ergonomique a également été lancée dans les collèges, des actions de communication et une attention particulière étant portées aux EPI adaptés aux femmes et aux hommes et à un certain nombre de thèmes, comme la formation et la communication autour du congé paternité.

Pour vous livrer de façon succincte les caractéristiques de l'emploi au sein de la collectivité, sur 1 146 agents, nous dénombrons 658 femmes et 488 hommes ; l'âge moyen se situe entre 45 et 50 ans pour les fonctionnaires et entre 35 et 40 ans pour les contractuels.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Parmi les principaux métiers de la collectivité, nous retrouvons les métiers qui ont trait à la voirie, à la solidarité et aux collèges, ces trois pôles représentant à eux seuls 471 femmes et 389 hommes.

Les recrutements et les mobilités l'an dernier ont touché un total de 181 agents, répartis entre 98 femmes et 82 hommes.

S'agissant du temps de travail, 92 personnes ont recours au travail à temps partiel, dont 82 femmes et 10 hommes.

Mme LA PRESIDENTE. – Chaque année, en voyant ces chiffres, je me dis que ce sont toujours les mères de famille qui recourent au temps partiel pour assurer la soutenabilité du travail qu'elles ont également à la maison. Peut-être suis-je trop féministe en tenant de tels propos. Le monde a changé, bien sûr ! Toutefois, travaillant moins, leurs retraites seront moindres lorsqu'elles se retrouveront seules, car le temps où elles pouvaient percevoir la pension de réversion de leur mari est révolu.

Je me demande toujours si ces temps partiels sont réellement choisis ou toujours induits par le fait qu'elles sont des femmes.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Les chiffres sont incontestables : sur les temps partiels de droit ou les temps partiels sur autorisation, on constate une proportion bien plus élevée de femmes que d'hommes.

Page 38 du fascicule, on voit bien que l'âge moyen de départ à la retraite pour les femmes est de presque 63 ans alors qu'il est à peine de 62 ans pour les hommes. Nous sommes bien conscients de la relation entre ces chiffres.

S'agissant des promotions, 434 agents ont été promus au titre d'avancements d'échelon, de grade, de promotion interne ou de réussite à un concours.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela représente près du tiers de nos effectifs.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – En effet.

Nous verrons par la suite, lorsque nous vous présenterons le rapport spécifique portant sur la formation, que 560 agents ont participé à une formation.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – C'est dire également que pratiquement un agent sur deux a bénéficié d'une formation. C'est aussi l'un de nos objectifs.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – En termes de rémunération, vous pouvez constater que les montants sont à peu près comparables sur les catégories B et C pour les femmes et pour les hommes. Pour les agents de catégorie A, la situation varie légèrement, mais cela peut s'expliquer.

Les chiffres des absences pour risque professionnel, accident de service ou de trajet, congé parental ou maladie professionnelle sont à peu près constants et demeurent, fort heureusement, à un niveau assez bas.

Enfin, je vous renvoie au rapport s'agissant des prestations sociales, chèques-vacances, prestations pour les enfants et titres-repas.

Mme LA PRESIDENTE. – Si je peux me permettre un petit commentaire, monsieur GAILLARD, à quoi correspondent ces couleurs : le rose pour les filles, le bleu pour les garçons ?... J'entends que, l'année prochaine, la présentation soit moins traditionnelle ! Il me semble que, même dans les catalogues de Noël, il n'y a plus le rose avec le caddie, la cuisine et les poupons pour les filles et le bleu avec les camions pour les garçons !

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur cette présentation ?...

Tel n'est pas le cas.

Je vous invite donc à me donner acte de la communication de ces rapports développement durable et Egalité femmes-hommes de notre collectivité. (*Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Il est près de onze heures. Nous sommes en séance depuis plus de deux heures. Je vous propose une courte suspension afin d'aérer la salle.

Suspendue à 10 heures 55, la séance est reprise à 11 heures 15.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

RAPPORT N°CD2021-12/1/40

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur FOULON, êtes-vous prêt à nous présenter les orientations budgétaires pour l'année 2022, que nous avons travaillées ensemble ?...

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Au préalable, madame la Présidente, je tenais à m'excuser, car je n'ai pu participer hier à la première commission. J'ai été retenu sur le territoire de la Com-Com pour des problématiques de santé. Mais j'ai eu un retour sur ce qui s'y est dit.

Je sais donc que la commission s'est très bien déroulée et que l'intervention de Pierre COSTES a été remarquée pour la qualité de ses analyses financières. C'est sur cette base que nous lançons ce débat d'orientations budgétaires, si tant est que celui-ci n'ait pas déjà été lancé car les différentes interventions de ce matin ont laissé transparaître des éléments de réflexion sur la situation financière de 2021, les perspectives pour 2022 et, surtout, sur l'après-2023, assortis de quelques craintes sur la situation financière de l'ensemble des Départements liées à l'endettement de l'Etat français.

En préambule à ce débat, je souligne que les recettes de fonctionnement sont extrêmement dynamiques : elles s'établissent à plus 3,8 M€, sachant que les dépenses atteignent 2,1 M€. Cela signifie que notre excédent de fonctionnement sera globalement confortable. L'épargne brute reste élevée, aux alentours de 8,13 %, soit 122 € par habitant. La capacité d'autofinancement, ou CAF, nette atteint pratiquement 6 M€. Le désendettement a commencé à s'opérer en 2021 : la dette passera sous le seuil des 100 M€ et, au 1er janvier 2022, elle devrait s'établir à 98,5 M€. Ce passage sous les 100 M€ s'est opéré grâce à un emprunt moins élevé que les années précédentes, de10 M€ en 2021 *versus* 12,5 M€.

Je vous invite à poser vos questions à ce sujet, sachant que la perspective est celle d'un désendettement à moyen terme, grâce à un recours à l'emprunt de l'ordre de 8 à 8,5 M€ pour revenir à des ratios corrects. Nous devons rester très vigilants car la dette étant ramenée par habitant et le département en comptant peu, automatiquement, nos ratios peuvent être élevés.

L'aide à la personne par habitant, qui est un indicateur extrêmement intéressant, s'élève à 435 € par habitant en 2021 pour une strate de 327 habitants.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

On dit que le Conseil départemental est un amortisseur social pour la population, ce seul chiffre l'illustre.

Il montre combien le Département est présent auprès des Creusois afin de les préserver de la précarité et des difficultés que connaissent nombre de nos concitoyens dans leur vie de tous les jours.

Telles sont, mes chers collègues, les grandes lignes de la section de fonctionnement. Je vous propose d'en débattre dans un premier temps avant d'aborder la présentation de la section d'investissement. Je sais déjà ce que dira M. LEGER : certes, la situation s'est améliorée mais, de manière générale, la situation de tous les Départements s'est améliorée en 2021. C'est exact, mais souvenons-nous d'où nous venons !

Mme LA PRESIDENTE. – Dans ces orientations budgétaires, les chiffres en dépenses et recettes ne sont pas aussi précis que lorsque nous vous présenterons le budget. Souhaitez-vous réagir ?...

M. LEGER. – Nous aurons une réaction d'ensemble.

Mme LA PRESIDENTE. – Donc, vous vous exprimerez après la présentation complète.

Je reviens toutefois sur les dépenses sociales pour souligner, vous l'avez sans doute constaté, que le principal poste en forte augmentation est constitué des dépenses APA. Cela s'explique par la mise en œuvre de l'avenant 43 dont la dépense s'élève à 3,2 M€, sachant que l'Etat finance à près de 600 000 €.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Cette dépense est donc de l'ordre de 2,5 M€ par an.

Mme LA PRESIDENTE. – Par rapport aux dépenses liées à la masse salariale de nos agents, qui avoisinent les 48 M€, nous devons budgéter 2,5 M€ pour des tiers. Que personne ne se méprenne, nous comprenons que pour ces salariés, l'enjeu est celui de la reconnaissance de leur travail et de rémunérations qui soient à la hauteur, tout particulièrement dans un département comme le nôtre où nous avions déjà prévu un accompagnement, une revalorisation, puisque nous sommes au-delà des grilles de remboursement de l'indemnité kilométrique. Marie-Thérèse VIALLE aurait pu vous exposer cela plus savamment que moi. Nous travaillons également sur la question des véhicules de service et véhicules de fonction afin de diminuer l'impact écologique, car bénéficier d'un véhicule de qualité semble recommandé dans ces métiers.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Nous le disions ce matin, il semblerait tout à fait logique que d'autres métiers qui œuvrent dans le médico-social soient revalorisés de la même façon. Fabrice MORANÇAIS a fait allusion au Ségur de la santé et aux Accords Lafourcade. Mais qui financera la juste et nécessaire revalorisation de ces professionnels dans les établissements qui accueillent des personnes en situation de handicap ?

En termes budgétaire et financier, il s'agit d'un point d'alerte auquel nous sommes très attentifs. Nous verrons bien si l'aide de l'Etat est déplafonnée ou pas.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – J'ajouterai en commentaire que 2,5 M€, ce sont plus de 40 % de notre épargne nette. C'est un montant élevé, qui n'était pas prévu. J'ai également quelques craintes quant à des annonces de dernière minute dont on ne sait pas si elles seront financées.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous aurez compris à la lecture du document sur le DOB les problématiques posées par le projet de loi de finances pour 2022. D'après les critères de l'indice INSEE, huit Départements dits urbains rejoignent la catégorie des Départements ruraux. Or, au Comité des finances locales, la péréquation de 10 M€ est répartie sur un modèle 65/35. Si donc cette répartition n'est pas modifiée, les huit Conseillers départementaux supplémentaires, nous, qui faisons partie des territoires ruraux, verrons notre enveloppe amoindrie.

Nous avions travaillé la question du RSA avec Fabrice MORANÇAIS, sans imaginer ce qui vient de se produire, à savoir que l'Etat a signé une convention avec le très grand Département de la Seine-Saint-Denis, dont les dépenses RSA sont énormes. Dans les mécanismes de compensation, les plus gros départements bénéficieront d'une reprise de tous les financements prévus pour compenser le coût du RSA. Mais cela ne suffira pas. Ils auront certainement aussi une reprise sur leur DGF. Cela signifie qu'ils apparaîtront moins riches comparés à d'autres Départements. Là encore, les clés de répartition risquent d'être modifiées. Aujourd'hui, seules La Réunion et la Seine-Saint-Denis sont concernées. Mais, si de grands Départements qui connaissent de lourdes dépenses de RSA basculaient dans ce système, les retentissements impacteraient fortement nos propres recettes de DGF.

Nous restons très vigilants, mais nous ne pouvons obérer sur la loi.

Dernier point de vigilance : la CVAE. Nous n'en percevons plus que 25 %, mais elle s'entend à *n-2*. Donc, les conséquences du ralentissement de l'activité économique en 2020 impacteront nos recettes sur la CVAE en 2022.

Tous ces éléments nous incitent à la plus grande vigilance.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – A propos de la CVAE, madame la Présidente, sa seconde composante – les DMTO – a beaucoup progressé et nous a permis de bénéficier de recettes de fonctionnement assez élevées. En 2020, les DMTO s'élevaient à 8 M€ ; ils atteignent aujourd'hui 11,5 M€. Ils connaissent une forte dynamique. Toutefois, les arbres ne montent pas jusqu'au ciel ! Aussi, dans la construction du budget 2022, nous restons prudents quant aux prévisions de recettes de DMTO, d'autant que la modification concernant le Fonds de péréquation nous pénalisera. En effet, en relatif, nous sommes le deuxième Département à avoir reçu le plus de DMTO ; la péréquation nous impactera donc plus fortement.

Ce sont des éléments de réflexion à prendre également en considération s'agissant des recettes de fonctionnement.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous poursuivons par les investissements.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Nous avons toujours maintenu nos investissements aux alentours de 18 à 20 M€. Compte tenu des éléments que nous venons d'évoquer concernant les recettes de fonctionnement, nous devrons réaliser des économies en fonctionnement afin de continuer à maintenir nos investissements à hauteur de 18 M€. C'est à ce prix que nous pourrons poursuivre nos investissements sur la fibre optique dont Hélène FAIVRE parlait ce matin, sur les routes, *etc.*

En recettes d'investissement, quelques modifications interviennent, en particulier concernant la DSID dont la clé de répartition est complexe, portant sur une partie projets et une partie péréquation. Le Département de la Creuse serait impacté par une baisse de 2 M€ de la DSID, ce qui n'est pas neutre. Sur ces 18 M€, l'appel à l'emprunt représente 8 M€ et l'excédent, le solde d'épargne nette, se monte à 12 M€. Si nous souhaitons arriver à assurer notre train de vie actuel en fonctionnement, la difficulté est de maintenir l'investissement à hauteur de 18 M€ après remboursement du capital d'emprunt.

Il faut rester vigilant sur certains postes qui sont en hausse. Je pense notamment aux dépenses de fonctionnement, telles que les dépenses Covid qu'il nous a bien fallu assumer. Pour l'instant, nous l'avons fait quasiment seuls. J'ai également évoqué précédemment la question du SDIS, dont nous continuerons d'examiner le fonctionnement, mais surtout l'investissement, car les demandes sont fortes. Ainsi, à LA SOUTERRAINE, nous avons dû contracter un prêt de 2 M€ pour financer le centre et, demain, nous devrons faire face à celui de CROCQ.

Concernant les bâtiments, nous sommes aussi confrontés à de nombreuses demandes. Nous avons prévu un budget de 2,4 M€ pour la mise en accessibilité de certains collèges et poursuivre l'entretien de notre patrimoine, ce qui n'est pas neutre budgétairement.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Voilà pour ce qui est de la partie investissement. Monsieur LEGER, souhaitez-vous intervenir sur la section investissement ?...

M. LEGER. – J'interviendrai de façon globale.

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant ces investissements, vous l'aurez compris, l'objectif est d'atteindre 18 M€ *a minima*, 20 M€ si nous parvenons à diminuer l'emprunt à hauteur de 9 M€. Conserver une capacité d'autofinancement nous permettra à la fois de faire face à l'effet ciseau que nous connaîtrons en fonctionnement, mais également d'alimenter la section d'investissement.

Toutefois, alors que nous ne sommes qu'à mi-parcours de l'exercice, de petites questions m'interpellent.

Ainsi, page 115, plutôt que d'investir à 100 % pour notre collectivité, nous avons voulu – c'était notre souhait – partager avec les intercommunalités et les communes qui peinent à investir et à boucler leurs plans de financement. J'alerte ceux qui sont, parmi vous, présidents, vice-présidents ou élus d'intercommunalités car, nous avons inscrit près de 3 M€ pour les aides aux projets. Or, à mi-parcours, seuls 720 000 € de crédits ont été consommés, soit 24 %, à peine un quart des crédits inscrits pour soutenir leurs projets.

Il est un autre point que je ne m'explique pas davantage. Je me tourne vers mon collègue Vice-président de la Com-Com Marche et Combraille : le Conseil départemental a proposé une enveloppe 730 000 € aux intercommunalités pour cofinancer des postes d'agent de développement à 50 %. Nous n'avons dépensé que 99 892 €, soit à peine 13 % de la somme à disposition, alors qu'il n'est même pas nécessaire de construire des projets.

Nous sommes ici au sein du Conseil Départemental, et non dans vos intercommunalités. Ce n'est pas grave, nous réutilisons ces crédits pour nos propres projets à venir. Mais c'est un véritable souci. M. LEGER y faisait trait, et il me semble qu'auparavant, avec les Pays, les conventions territoriales ne fonctionnaient pas si mal. Les consommations de crédits étaient plus élevées et, sur des projets communs, nous trouvions des cofinancements avec l'Etat, la Région et les fonds européens.

C'est une véritable source d'inquiétude parce que le soutien à l'investissement intéressait des actions concernant, par exemple, la petite enfance. Nous construisions en la matière des stratégies avec l'Etat et la CAF, mais ce n'est pas le Conseil départemental qui construira ou portera des micro-crèches, mais bien les intercommunalités et les communes. Je ne m'explique pas ce phénomène. Je regrette que cela fonctionne moins bien, contrairement aux contrats avec les communes. Certes, les enjeux et les sommes ne sont pas les mêmes, mais les maires ont compris ; nous avions posé un cadre simple, qui a eu des effets corrects.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

L'effort que nous consentons pour les programmes d'investissement grâce à l'opportunité du Plan de relance – qui n'est pas une opportunité en soi mais qui représente tout de même une opportunité financière pour les collectivités et pour le Conseil départemental – est qu'il flèche en priorité les travaux de rénovation énergétique des bâtiments. Le plus grand pôle de bâtiments que nous ayons sont, bien évidemment, les collèges. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons le doublement de nos investissements en la matière, qui passent donc de 2 M€ à 4 M€. Cela représente un effort attaché au Plan de relance souhaité par l'Etat.

Quant au reste, nous faisons face à nos obligations. Sur le numérique comme sur un ensemble de dossiers, nous avançons pas à pas.

L'objectif est donc de consacrer 18 M€ aux investissements, d'aller chercher 6 M€ de recettes, de fixer l'emprunt à 9 M€, et d'atteindre un autofinancement de 3 M€.

Figurent en annexe de ce document d'orientations budgétaires tous les documents y afférents, en particulier les plans prévisionnels d'investissement tels que nous les avons votés dans une dernière mouture, mais qui pourront être modifiés lors du vote du budget.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je vais redire à mon tour ce que j'ai déjà dit hier en commission. Nous avons beaucoup apprécié la présentation synthétique du budget et du débat d'orientations budgétaires par votre Directeur des questions financières. C'était vraiment très intéressant, je vous en remercie. Le document d'orientations budgétaires est très bien construit.

Comme toujours, dans une première partie, il replace la Creuse dans un contexte plus général. M. FOULON m'entendait déjà dire des choses. Il avait raison. Je vais effectivement en reprendre quelques-unes. Grâce aux graphiques que vous nous faites parvenir, nous pouvons situer la Creuse dans un contexte général. Quel est-il depuis dix ans ?

Nous constatons un gros creux en 2014 et 2015, tous Départements confondus – à l'exception peut-être de celui des Hauts-de-Seine. Disons que, dans l'ensemble, les Départements les plus en difficulté ont connu un creux dans les années 2014 et 2015. La Creuse n'y a pas échappé. Comment l'aurait-elle pu, étant le Département le plus pauvre de France ?

Puis, peu à peu, depuis 2015, nous avons connu une amélioration générale de la situation financière des Conseils départementaux, avec des variations qui sont fonction de la santé financière de chaque Département. Mais, *grosso modo*, depuis six ans, les Départements ont amélioré les différents ratios qui leur servent de repère : capacité de désendettement, ratio d'aide par habitant, capacité d'investissement par habitant, épargne brute et épargne nette. La Creuse s'est inscrite dans cette évolution générale.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Toutefois, quelques indicateurs demeurent dégradés par rapport à la situation générale qui s'améliore depuis cinq à six ans.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'est exact.

M. LEGER. – Si je ne m'en tiens qu'aux chiffres – que vous nous fournissez, je n'ai donc aucune raison d'en douter –, l'encours de la dette par habitant dont nous avons déjà discuté ce matin est plus dégradé, plus mauvais en Creuse qu'ailleurs, notamment par rapport aux Départements de la même strate : il est en Creuse de 851 € par habitant, contre 654 € pour la moyenne de la strate. Quant à l'investissement, l'indicateur est également plus dégradé puisqu'il s'établit à 121 € par habitant contre 160 € pour la strate. Je parle bien des Départements de même strate ; il ne s'agit pas de comparer la Creuse avec les Hauts-de-Seine, sachant que de bonnes nouvelles sur la situation financière du Département nous ont été annoncées en 2020 et 2021, à savoir l'effet DMTO.

Il faut donc rester vigilant – je ne doute pas que vous le soyez – car l'année 2022 risque d'être compliquée. Pour notre part, nous observerons deux points de vigilance par rapport à ces orientations budgétaires.

Le premier concerne l'investissement. Vous le savez, nous aimons connaître les investissements réellement réalisés et non ceux affichés lors d'un débat d'orientations budgétaires, voire lors d'une inscription budgétaire. Nous aimons nous référer aux comptes administratifs. Je sais bien que je l'avais déjà fait l'an dernier mais, comme je suis têtu, j'aime à le refaire, car ces chiffres sont indiscutables. Ainsi, les taux de réalisation des dépenses en investissement sont les suivants : en 2013, ils étaient de 93 % ; en 2014, 94 % ; en 2015, 84 % ; en 2018, 88 % ; en 2019, 75 % ; et en 2020, 60 %.

Certes, en 2020, nous avons connu l'effet Covid. Mais, en 2019, nous ne le subissions pas encore et le Président d'un Département voisin, celui de la Haute-Vienne, certes en meilleure santé que la Creuse mais qui n'est tout de même pas le plus riche des Départements, a récemment déclaré que le Covid n'avait pas eu de conséquences sur la réalisation de leurs investissements. Je vous invite donc à être très vigilants à la différence entre l'affichage et la réalisation réelle en termes d'investissement.

Le second point de vigilance, de notre point de vue, porte sur le poids de la dette, dont nous avons déjà parlé ce matin. Vous acceptez enfin de diminuer le taux d'endettement. C'est très bien. Nous vous avions déjà invités à être très prudents en matière d'emprunt. Vous nous expliquiez chaque fois qu'il fallait bien relancer l'investissement. C'est évident, celui qui n'investit pas finit par mourir, mais il me semblait que nous étions allés un peu loin. Vous réduisez le montant de l'emprunt annuel.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

C'est très bien, car rappelons qu'entre le montant de l'emprunt et la baisse du nombre d'habitants, le ratio de la dette par habitant est lui aussi le plus élevé de la strate. J'en ai donné les chiffres tout à l'heure.

Permettez-moi un petit aparté. Vous disiez que vous regrettiez – à votre place, je ferai de même – que les aides à l'investissement pour les communautés de communes n'aient pas été consommées. Cela rejoint ce que j'expliquais ce matin dans mon préambule. Nous touchons là aux limites des communautés de communes : en mariant des pauvres, on n'a pas fait de riches ! Sans évoquer la communauté de communes dont je suis élu qui a un passé particulier, il suffit de lire la presse pour constater qu'elles sont de plus en plus nombreuses à être en difficulté.

Elles peinent à apporter leur part d'autofinancement, même si sur un projet global, cette part se trouve parfois réduite à 20 %. C'est une réelle difficulté.

Dans ce bloc communal, qui comprend les communes et les intercommunalités, les communes s'en sortent finalement mieux en termes de capacité d'investissement que les communautés de communes. Je tire le signal d'alarme sur la situation de ces dernières, tant en termes financiers qu'en termes humains.

De plus, les équipes municipales ont été renouvelées. Les précédentes avaient été embarquées dans un mouvement de réforme. Elles n'avaient pas eu le choix, elles avaient bien dû s'y plier. Elles ont connu la fusion, regrettant souvent de n'avoir pas été associées, mais il leur a bien fallu accompagner le mouvement. Mais, pour ce que j'en remarque, ces nouveaux élus n'ont pas été embarqués dans le mouvement, ils arrivent dans un cadre qui ne leur convient pas nécessairement et demandent plus. Donc, l'intercommunalité en zone rurale pose souci. Je ne mets pas tout le monde dans le même panier. A la lecture de la presse, je constate que certaines communautés de communes semblent se porter mieux que d'autres mais, globalement, le bilan de la capacité financière n'est pas brillant.

Je terminerai par nos inquiétudes concernant l'année 2022. Vous avez bien raison, madame la Présidente, d'être inquiète. Nous connaîtrons l'effet ciseau qui avait été souligné par votre Directeur. L'Etat devra réduire sa dette, réduire le déficit public après le « quoi qu'il en coûte » qui s'imposait, sans quoi l'économie française se serait effondrée. Il faudra bien, un jour, rembourser. Cela nous promet de mauvaises années en termes de solidarité entre l'Etat et les collectivités. Nous en avons beaucoup parlé ce matin, je n'y reviens pas. L'effet DMTO masque la misère mais, tous en conviendront, la fiscalité ou les droits, ce n'est pas la solidarité, ce n'est pas de la péréquation. Nous avons effectivement du souci à nous faire.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous y sommes habitués depuis 2015. Nous nous sommes vivement inquiétés au début du mandat précédent, je puis vous l'assurer mais, je le répète, à l'époque, nous ne disposions pas en interne d'un service aussi compétent. C'est la raison pour laquelle, souvenez-vous, nous avions contacté le cabinet Klopfer, de notoriété nationale,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

pour établir cette prospective financière sur les conclusions de laquelle nous nous étions appuyés avec M. GAUDIN pour définir les choix qui nous ont amenés à la situation actuelle. *(M. FOULON approuve.)*

Certes, globalement, la situation des Départements s'est améliorée. Je rappellerai toutefois qu'un grand changement est intervenu à la tête des Départements. Les équipes, qui étaient sur un autre format auparavant, ont été remplacées par d'autres élus qui ont tout de suite pris les difficultés à bras-le-corps. Ce n'est pas le fruit d'un effet d'aubaine arrivé par hasard et venu de je ne sais où qui a amélioré la situation des Départements ; d'importants efforts ont été consentis partout, ici comme ailleurs. Ils ont fait grincer des dents. Pour autant, nous avons bien fait de les faire.

J'entends l'idée qu'il faudrait diminuer l'emprunt. Mais emprunter moins reviendrait-il à moins investir ?... Eh bien non, il faudrait aussi maintenir le niveau d'investissement ! C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui parce que nous pouvons le faire désormais, grâce à l'autofinancement. Mais pour ce faire, il faut être dans la maîtrise et, donc, poursuivre les efforts que nous avons engagés au chapitre 65 en particulier car, vous l'avez sans doute remarqué, nous limitons la hausse des dépenses de personnel à 1 %. J'espère que nous y parviendrons, mais je ne puis l'assurer car nous sommes à la merci de promesses qui pourraient intervenir au cours des prochaines semaines. Cela s'est déjà produit. Il est toujours facile d'annoncer des revalorisations aux acteurs des territoires quand l'Etat ne les paie pas.

Nous ferons preuve d'une extrême vigilance. Pour autant, nous avons une ambition dans ce département et nous nous sommes donné les moyens de la mettre en œuvre. Nous ne laisserons pas la situation se dégrader. Nous avons suffisamment travaillé et nous nous sommes suffisamment battus au cours des premières années du mandat précédent. Je me souviens encore des grèves et des manifestations. Aujourd'hui, nous tenons. Le nombre d'agents au sein du Conseil départemental est quasiment le même, alors que nous allions en supprimer je ne sais combien et ne pas remplacer ceux qui partaient. Sur certains métiers, des postes ont évolué au cours des six dernières années, mais nous n'avons pas sacrifié la qualité au travail ni la qualité des missions dévolues à nos agents... Tout particulièrement dans le secteur social, car que n'avons-nous entendu dans ce domaine également : la droite arrivant, le social serait sacrifié. En réalité, nous avons continué d'augmenter les dépenses. Certains de mes collègues pensent parfois que c'est un peu trop. Nous pensons aussi parfois que ce n'est pas suffisant. Quoi qu'il en soit, je pense que la qualité de l'accompagnement social dans ce département est au rendez-vous.

Nous continuerons de travailler sur cette dimension car, pour nous, l'accompagnement social ne se limite pas à des dépenses financières et budgétaires. Nous devrons également agir. Je l'indiquais ce matin : lorsque le chômage baisse partout en France et que le nombre d'emplois non pourvus demeure élevé dans notre département, c'est que nous n'avons pas encore tout fait pour rapprocher les publics éloignés de l'emploi de formations ou d'emplois qui ne demandent pas forcément de grandes compétences et sur lesquels ils pourraient bâtir leur projet de vie.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

C'est aussi cela notre vision. Nous ne lâchons pas, nous ne lâchons rien. Les Creusois nous attendent, ils ont besoin de nous, tout comme les collectivités creusoises, et nous avons bien l'intention d'être au rendez-vous !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – M. LEGER aime à rappeler les chiffres. Les chiffres sont têtus, en effet. Pour ma part, je n'en donnerai qu'un : 40 000 €, à savoir l'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement en 2015.

Mme LA PRESIDENTE. – Il était exactement de 32 000 €, sans payer un mois de RSA.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Dieu merci, notre situation s'est aussitôt bien améliorée. Mais cela ne s'est pas fait par l'opération du Saint-Esprit. Il ne faut pas non plus s'enorgueillir d'avoir un solde de 32 M€. C'est un bon chiffre ; il nous servira pour les années compliquées qui s'annoncent. Le Président du groupe l'a rappelé, Mme la Présidente l'a dit également, le département est aujourd'hui le bon échelon en termes d'aménagement du territoire et de déploiement de politiques, telles celles de l'eau ou de l'assainissement, dont Thierry GAILLARD pourrait vous parler, ou autres. Nous constatons que la collectivité est reconnue ; celle à laquelle les citoyens font appel est le Département.

A voir les projets d'investissement nécessaires en matière d'eau dans les com-com, je dois avouer que je trouve les chiffres effrayants. Je sais bien ce qui va se passer : l'Agence Loire-Bretagne est peut-être la fée magique, mais elle ne le restera pas éternellement. Elle a surtout des visions de financement qui lui sont propres et, *in fine*, c'est le Département qui sera sollicité *via* son Agence d'ingénierie pour développer les projets.

Face à la sollicitation accrue des Départements, je suis satisfait de notre situation financière. Comme le disait M. LEGER, certains ratios sont encore à l'orange. Il faudra être vigilant ces prochaines années car, comme l'indiquaient Mme la Présidente et M. LOZACH, l'année 2023 sera extrêmement délicate. L'argent n'est pas magique, et viendra le temps où il faudra le rembourser.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est sûr.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, ces orientations budgétaires et les propositions formulées vont dans le bon sens. L'importance des politiques menées par le Département en termes de solidarité et de proximité en direction des Creusoises et des Creusois a été soulignée.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Financièrement, il faut rester vigilant, c'est une évidence. Même si nous avons bien travaillé, nous sommes dépendants des politiques nationales que nous subissons. Vous avez raison, monsieur LEGER, de nous alerter sur la situation des EPCI de ce département qui est, j'en conviens, inquiétante. Le bloc intercommunal a été lourdement chargé et la situation est difficile pour les élus et les agents.

A mon sens, cela ne tient pas seulement à un problème de taille, mais à un problème de vision. Les élus de nos communes – peu importe la taille, je ne voudrais pas être discriminant – ont compris le fonctionnement des intercommunalités et ce à quoi elles servent. Certains se sentent exclus ou n'en comprennent pas le fonctionnement ; ils ne voient pas que l'intérêt intercommunautaire doit être indissociable de l'intérêt communal. Mais la façon de voir les choses n'est pas unique, nous sommes tous différents.

Se pose également la question des moyens financiers. Dans un département comme le nôtre, nous sommes habitués à avoir un Etat certes présent, mais qui a tendance à déléguer et à transférer bon nombre de compétences vers les territoires et les élus locaux que nous sommes. Je cite souvent l'exemple des Maisons France services : l'Etat ferme tout ou quasiment tous les services publics du Département et, ensuite, confie des clés aux communes ou aux communautés de communes, en leur expliquant qu'il leur revient désormais de gérer et d'assurer le service public et la présence de l'Etat dans les territoires. Et qui paie ? C'est nous !

Je fonde un grand espoir sur la contractualisation avec l'Etat dans le cadre des contrats de ruralité, de relance et de transition écologique, les fameux CRRTE. Nous espérons qu'ils se mettront en place correctement et qu'au travers de ces contrats, l'Etat parviendra à simplifier les démarches et à établir une relation de confiance avec les collectivités. Nous avons tous travaillé sur ces projets de territoire, à prioriser et structurer nos politiques. La tâche a été lourde pour nos agents, mais nous sommes bien conscients que les financements proviennent de la DETR et que, dans sa strate de population, la Creuse bénéficie d'une belle enveloppe de DETR. Si nous ne pouvons que nous en féliciter au regard des plans de relance et des contrats, nous pouvons aussi considérer que tout provient de cette enveloppe DETR et qu'il s'agit de fonds recyclés et redistribués sous une autre forme. Nous ne sommes pas dupes.

Mon inquiétude est plus forte concernant le bloc intercommunal. Pourra-t-il tenir le rythme que lui impose l'Etat ? Nous voyons bien les difficultés vécues par l'Agglo du Grand Guéret avec la prise de compétence sur l'eau, qui leur a été imposée et qu'ils ont dû prendre à la va-vite. Dans les EPCI, on ne maîtrise pas tout parce que l'on n'est pas compétent. Les syndicats le sont, mais ils n'ont pas compris les enjeux qui se posent derrière en termes de ressources et d'approvisionnement en eau ; il y a un décalage de vision. Thierry GAILLARD sait bien de quoi je parle. Comme le disaient Franck FOULON et Mme la Présidente, le bon échelon est celui du département. Nous avons, au sein de cette Assemblée départementale, une vision de ces problématiques et des enjeux de demain.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Mon propos porte sur des points de détail que j'ai relevé à la lecture du document. Ainsi, j'aurais souhaité savoir, mais peut-être prévoyez-vous de l'évoquer par la suite, ce que recouvre le « bus de l'emploi » dont il est question en page 116 ? Comment fonctionnera-t-il ?

L'heure est à l'économie, je l'ai bien compris, mais je souhaitais rappeler que le collège de SAINT-VAURY souffre de l'exiguïté de ses locaux de restauration. Sans prévoir d'ores et déjà un projet, ne pourrait-on envisager de lancer une étude sur cette question, car nous connaissons une augmentation du nombre de collégiens et ces locaux restauration sont vraiment trop exigus ?

Enfin, s'agissant de l'intercommunalité, je rejoins les propos de nos collègues. Les compétences se sont empilées et nous sommes retrouvés prisonniers. L'Etat s'est délesté sur nous de nombreuses compétences, il nous a fait miroiter des financements, mais avait-on suffisamment priorisé ? N'a-t-on pas évité des choix que nous allons devoir opérer aujourd'hui ? L'Agglo du Grand GUERET conduit actuellement une étude financière très poussée et précise qui nous amènera à faire des choix et à mieux prioriser parce que, durant un temps, nous avons été éblouis par ce miroir aux alouettes qui nous a poussés à accepter tous les projets. Aujourd'hui, pour les mener à bien, nous nous rendons compte qu'il faut énormément d'argent. Le nouveau métier de l'élu consiste à opérer des choix raisonnables, ce qui n'est pas toujours facile, car il nous faut changer nos habitudes.

Par conséquent, il est vrai qu'aujourd'hui, pour la communauté d'agglomération à laquelle j'appartiens, l'investissement est difficile. Mais des choix devront être faits. Peut-être seront-ils parfois douloureux, mais ils sont nécessaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Sachez que, quelles que soient les appartenances politiques des exécutifs des intercommunalités ou des communes, nous serons à leurs côtés, comme nous l'avons toujours été. J'aurais seulement apprécié que le format fût le même en 2015 et 2016, surtout en 2016, car je me souviens de tracts, de messages et de railleries de la part de Présidents d'intercommunalités ou de l'Agglo envers la politique que nous mettions en œuvre et envers les choix que nous opérions. C'était facile, vraiment très facile. Heureusement, nous savions où nous allions et nous savions déjà où allaient les intercommunalités et l'Agglo ! C'était une simple remarque

Je le répète : nous répondrons présents ! Il en va du développement de l'ensemble de ce département. Il en va de la prise en charge du soutien au développement économique avec le Conseil régional, qui sait aussi être présent. Il l'a été pour Alsapan à LA COURTINE, sur de gros projets. Il n'empêche que demeure la question, soulevée par certains Départements, du mobilier d'entreprise. La grande Région ne s'en occupe pas et, dans un territoire comme le nôtre, si les intercommunalités n'en ont plus les moyens, qui aidera le développement de la

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

boutique du commerçant ou de l'artisan ? Ces personnes sont tout de même créatrices d'emplois et ont du travail à proposer. C'est bien gentil de renvoyer chacun à ses compétences et à son cadre mais, lorsque sur des sujets aussi cruciaux pour notre département, si les intercommunalités ne peuvent pas agir et si cela n'entre pas dans les compétences de la Région, que se passera-t-il ? C'est un véritable problème.

En tout cas, le Département sera là. Je repense à la piscine : si ce n'est pas la piscine de l'Agglo, ce sera celle de GUERET. Ce n'est pas grave, ce qui nous importe en tant que Département est d'avoir une piscine à GUERET pour les collégiens et les habitants de ce territoire. C'est ainsi que les financements des contrats Boost'Ter qui ne seront pas consommés le seront peut-être par la Ville de GUERET. Nous trouverons des solutions ; c'est aussi cela être agile.

Pour ce qui est du collège de SAINT-VAURY, nous en parlerons avec le maire, si vous le voulez bien. Il faudrait savoir si la capacité actuelle de l'espace de restauration est insuffisante pour les collégiens ou si elle est insuffisante plus globalement, pour les usagers du restaurant du collège. Mais, là encore, nous trouverons des solutions.

Enfin, s'agissant du Bus de l'emploi, nous allons bientôt nous engager dans le fameux SPIE, système pour l'insertion et l'emploi, extrêmement poussé par le Gouvernement et les délégations départementales. Ce sera merveilleux, nous dit-on. Il est vrai qu'il n'est plus possible de travailler avec Pôle emploi d'un côté, l'insertion du Conseil départemental de l'autre. Nous ne savons pas où nous allons mais, comme d'habitude, de petits financements sont mis à la clé pour nous appâter. En revanche, le reste à charge sera bien pour nous pour créer de nouveaux emplois, pour recenser les potentialités d'emploi sur le territoire, etc. ! Tout cela, comme d'habitude, ce sont de grands mots.

Aux côtés de Portes de la Creuse en marche, nous nous étions engagés dans la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée. Au moment où nous allons proposer un futur Plan départemental d'insertion, ce sont des mesures qu'il nous faut revoir avec vous. Telle est, en tout cas, mon intention.

Le Bus pour l'emploi s'inscrit dans cette démarche. Nous constatons que ceux qui offrent des emplois ont utilisé notre plateforme numérique Job 23. Nous les avons aidés à proposer des offres d'emploi mais, ensuite, cela dysfonctionne chez nous et il ne se passe rien pour ceux qui pourraient bénéficier de ces offres d'emploi. Il nous faut donc améliorer ce volet. Un bus ne coûte pas grand-chose. Il s'agit de vendre ces offres d'emploi sur des marchés, dans des réunions ou autres parce que Pôle emploi ne le fait pas. Pôle emploi est installé à GUERET, AUBUSSON, peut-être à LA SOUTERRAINE, mais c'est tout.

Il faut répondre aux questions de mobilité et d'accessibilité. Tout cela nous incite à essayer de voir si, pour un coût, somme toute, modique, nous pouvons, avec les associations qui accompagnent et travaillent déjà avec nous dans le cadre du PDI

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

et les centres de vie sociale, aller au plus près des habitants et des personnes éloignées de l'emploi pour les tirer soit vers des formations, soit vers des emplois.

La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Je reviens à mon tour sur la question des collèges. Vous connaissez, madame la Présidente, la situation du collège de BOURGANEUF. Lors du dernier conseil d'administration, l'équipe de direction s'est à nouveau émue et vivement inquiétée du mauvais état, voire de l'insalubrité des salles de sciences. C'est une première interrogation.

Au cours de ce même conseil d'administration, j'ai été interpellée sur le problème récent concernant les ordinateurs dont le collège avait été doté et qui seraient repartis au collège de CROCQ. Ils ne savent pas si la situation est transitoire, si ces ordinateurs leur seront restitués et s'il en ira de même, demain,

pour les tablettes. Ce n'est peut-être pas le moment de poser cette question mais, puisque nous parlions de collèges, je souhaitais évoquer ces deux points, car je n'ai aucune réponse à apporter lorsque l'on m'interroge.

Mme LA PRESIDENTE. – Sur ces deux points, qui sont précis, Mme BUNLON est absente pour l'instant...

Mme JOUANNETAUD. – Je lui demanderai.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais nous tâcherons de vous répondre. Nous prenons note de vos questions. Nous sommes en assemblée plénière, toutes les questions sont les bienvenues. Pour la suite, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Mme BUNLON, M. CARRIOU ou M. BOISSIER pour avoir des précisions.

Personne ne souhaite plus s'exprimer sur ces orientations budgétaires ?...

Je vous invite à me donner acte du fait que nous avons débattu de ces orientations budgétaires. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Nous abordons l'examen de plusieurs rapports inhérents à la thématique des ressources humaines.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DE LA COLLECTIVITE AUPRES DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITE ET D'AMENAGEMENT DE LA CREUSE

RAPPORT N°CD2021-12/1/4

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il est proposé, par convention, de mettre à disposition deux agents de la collectivité auprès de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse à compter du 1er janvier 2022 pour assurer, d'une part, les fonctions d'assistant de gestion administrative, d'autre part, celles de directeur. Dans le cadre de ses fonctions, celui-ci coordonnera les sept chefs de projet Petites villes de demain.

Le Comité technique a émis un avis favorable à ces deux mises à disposition.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose de valider ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

PLAN DE FORMATION 2022

RAPPORT N°CD2021-12/1/5

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le bilan de formation a été présenté en Comité technique. Le plan de formation prévu en 2021 a été impacté par la crise sanitaire, vous vous en doutez. Néanmoins, le bilan est bien meilleur que celui de l'année précédente puisque 692 agents ont été formés, contre 561 en 2020. Cela représente un volume de 3 911,8 jours pour 2 694 jours en 2020.

En ce qui concerne le budget consacré à la formation, y compris la cotisation que nous versons au CNFPT, le coût total de la formation s'élève à 482 139,95 € en 2021. Il était de 310 490,25 € en 2020.

Le Plan de formation 2022 a été établi en prenant en considération l'analyse des entretiens professionnels, qui font ressortir les souhaits et les besoins des agents, les demandes émanant de l'encadrement et des services, les habilitations et recyclages liés à la sécurité au travail et l'évolution des pratiques de la collectivité.

Un travail a été engagé avec le CNFPT pour l'organisation de formations internes, Ce qui évite de nombreux déplacements et facilité la participation des agents

Ce bilan et le Plan de formation 2022 ont reçu un avis favorable du Comité technique.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Il existait une charte du télétravail dans notre collectivité. En raison de la crise sanitaire, des modifications ont-elles été apportées à cette charte ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Nous y reviendrons par la suite si vous en êtes d'accord, parce que nous examinerons un rapport qui concerne spécifiquement cette question.

Mme Armelle MARTIN. – Très bien.

Mme LA PRESIDENTE. – Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose d'approuver le Plan de formation 2022 *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

RAPPORT N°CD2021-12/1/6

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Conformément à la loi du 6 août 2019 dite « de Transformation de la fonction publique », les Lignes directrices de gestion sont un dispositif qui s'applique à l'ensemble des collectivités. Elles s'imposent donc à nous, Conseil départemental. Nous étions soumis à l'obligation de les mettre en place à partir du 1er janvier 2021. Nous l'avons fait dans une version provisoire.

Ces Lignes directrices de gestion ont donné lieu à de nombreuses réunions de concertation avec les représentants du personnel, ce qui est normal. Cela a permis de construire un projet fiable. Elles visent à définir une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à fixer des orientations générales, telles que la promotion et la valorisation des parcours professionnels.

Pour ce qui est du Département de la Creuse, de nombreux groupes de travail ont été organisés avec les encadrants, les agents et les représentants du personnel. Par suite du travail de concertation, ces Lignes directrices de gestion ont été établies pour la période 2022 à 2024 et elles ont fait l'objet d'un arrêté de l'autorité territoriale.

Leur ambition est d'améliorer la qualité de vie au travail des agents, de favoriser l'attractivité de la collectivité et d'accompagner et développer la notion de partage de la fonction RH.

Elles ont été reprises dans un document présenté le 19 novembre 2021 au Comité technique. Ce dernier a amendé le projet par l'instauration d'un ratio maximum entre promus et promouvables de 40 %, pour les catégories B et C. Le projet, ainsi modifié, a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de l'instance.

Mme LA PRESIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'approuver les Lignes directrices de gestion pour les trois années à venir, conformément au document annexé. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

REGIME INDEMNITAIRE

RAPPORT N°CD2021-12/1/7

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce rapport a pour objet de compléter des délibérations adoptées en matière de régime indemnitaire puisque celui-ci a été mis en place il y a déjà quelque temps.

Il s'agit, premièrement, d'étendre aux agents contractuels l'indemnité horaire pour travaux complémentaires. Ce n'était pas le cas auparavant. C'est plutôt une bonne décision.

Deuxièmement, il vise à compléter la délibération relative à l'attribution du CIA, le complément indemnitaire annuel, en précisant que les agents absents plus de six mois au cours de l'année *n-1* ne perçoivent pas le CIA l'année *n*.

Cette proposition a reçu également un avis favorable du Comité technique.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Pour les personnes vulnérables absentes, qui sont en ASA, c'est la double peine : elles sont personnes vulnérables et leur CIA est suspendu.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Cela peut s'entendre. Pour autant, c'est une décision qui s'applique puisque l'une des conditions d'attribution du CIA est de pouvoir évaluer la manière de servir de l'agent ; il faut donc qu'il ait pu assister à l'entretien annuel, qui est obligatoire. Dès lors qu'il n'est pas présent, l'entretien annuel n'a pas lieu. Même si on peut le regretter, telle est l'explication.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer sur ce rapport ?

Je vous invite à adopter les propositions présentées concernant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires ainsi que le complément indemnitaire annuel. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

TELETRAVAIL

RAPPORT N°CD2021-12/1/8

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Effectivement, madame MARTIN, pour revenir sur la question que vous aviez posée, la collectivité disposait déjà d'une charte du télétravail. Avant la crise sanitaire, nous dénombrions une vingtaine de télétravailleurs dans nos effectifs ; cette pratique s'inscrivait donc vraiment à la marge.

Le télétravail s'est développé. Dans un premier temps, il a été contraint en raison de la crise sanitaire : en 2020, 400 agents ont été concernés. Aujourd'hui, il est choisi par 300 agents, qui se sont inscrits dans le dispositif expérimental que nous avons mis en place.

Différentes évolutions sont intervenues par rapport à l'ancienne charte. Deux dispositifs distincts, mais cumulables, ont été introduits qui permettent de bénéficier d'un jour fixe et d'un jour flottant de télétravail, soit deux jours au maximum par semaine. L'agent peut bénéficier de 42 jours flottants par an qu'il fixe avec sa hiérarchie en fonction des besoins du service.

Un système dérogatoire a également été instauré pour les agents dont l'état de santé le justifie, pour les femmes enceintes ou les agents en situation de handicap. Un dispositif dérogatoire est également prévu en cas situation exceptionnelle, comme le confinement que nous avons vécu et la suppression de la durée d'autorisation.

La rédaction de la nouvelle charte, aujourd'hui soumise à l'approbation de l'Assemblée, a fait l'objet de nombreux ateliers réunissant des cadres, des télétravailleurs et des représentants du personnel et a abouti à une proposition qui a recueilli un avis favorable du Comité technique.

La différence essentielle avec la charte précédente tient aux modalités de télétravail et à cette possibilité de cumuler deux jours en régime général, si je peux dire, et de l'étendre à trois en cas de circonstances particulières ou pour des agents fragilisés, étant entendu qu'au sein de la collectivité, certains métiers sont télétravaillables et que d'autres ne le sont pas.

Mme Armelle MARTIN. – Il n'est pas obligatoire d'utiliser ses jours flottants ?...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – C'est cela. Absolument.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme Armelle MARTIN. – Le principe est qu'en effet, contrairement au jour fixe, utiliser les jours flottants n'est pas une obligation.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Pour ce qui est du jour flottant, une discussion s'instaure entre l'agent et sa hiérarchie ; c'est une possibilité qui est offerte.

Aujourd'hui, dans les différents services dont les métiers sont télétravaillables, ce dispositif s'est bien développé. Il permet à la collectivité de continuer à fonctionner et aux agents de concilier plus agréablement vie professionnelle et vie personnelle.

Mme Armelle MARTIN. – Je suppose que du matériel leur est fourni pour travailler à domicile.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Oui.

Mme LA PRESIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je propose d'adopter la nouvelle charte du télétravail, annexée au présent rapport, qui a été approuvée par les représentants du personnel. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

PERMANENCE TERRITORIALE

RAPPORT N°CD2021-12/1/9

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il est proposé que les responsables de chaque unité technique territoriale, ou UTT, puissent assurer une permanence territoriale tout au long de l'année pour participer à des situations qui peuvent être des gestions de crise – et il y en a – et pour faciliter les interventions en dehors des heures de service.

Cette fonction serait gérée selon le régime d'astreinte qui existe déjà au sein de la collectivité, du lundi au lundi suivant, conformément aux barèmes en vigueur.

Cette proposition a recueilli un avis favorable du Comité technique.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'affirmer des pratiques qui avaient été quelque peu oubliées.

Je rappelle, car j'ai moi-même été sollicitée récemment par un maire à ce sujet, que, lors d'un incident important, comme la chute d'un arbre ou une problématique intervenant sur une route départementale, le cheminement d'alerte est, en premier lieu, l'appel à la gendarmerie. Puis, la gendarmerie appelle le numéro de veille qualifiée auquel répond un agent de la collectivité. Celui prend ensuite connaissance de façon plus fine de la situation et déclenche l'intervention d'un chef d'UTT ou de centre d'exploitation. Le maire dont je parlais a appelé directement le centre d'exploitation situé à proximité, mais personne n'a répondu puisque les agents du centre étaient partis déneiger.

C'est un message qu'il nous faudra repréciser aux maires du département : la porte d'accueil et d'écoute est la gendarmerie pour qu'ensuite, dans cette organisation en arborescence, la demande retombe sur nos services.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'approuver la création de la fonction « permanence territoriale » telle que présentée au présent rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. *– Nous allons procéder à l'examen de différents contrats de projet.*

CONTRAT DE PROJET : CHARGE DE MISSION ENTREPRISES JOB 23

RAPPORT N°CD2021-12/1/10

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce premier rapport concerne un contrat de projet pour un chargé de mission d'entreprise Job 23, qu'il est proposé de déployer sur trois ans pour développer l'outil Job 23 dont l'objectif est de rapprocher les entreprises à la recherche de collaborateurs et les demandeurs d'emploi.

Nous savons combien cette question, que nous avons évoquée à plusieurs reprises, n'est pas évidente. La démarche engagée depuis un an a vocation à se poursuivre. C'est la raison pour laquelle ce contrat de projet est envisagé sur trois ans. Je souligne que, dans le cadre du Plan pauvreté, des financements d'Etat ont été mobilisés à hauteur de 16 000 €.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Comité technique.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter l'ensemble des propositions relatives à la création d'un emploi de chargé de mission « Entreprises Job 23 » au sein de la Direction du Développement et de l'Innovation, et à son recrutement sur la base d'un contrat de projet. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

CONTRAT DE PROJET : CHARGE DE MISSION
CHANTIER DEMONSTRATEUR

RAPPORT N°CD2021-12/1/11

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Comme vous le savez, un chantier démonstrateur concernant la longère a été lancé dans le périmètre de l'Etang des Landes. Ce projet a émergé en 2020 visant à définir les fonctions de ce bâtiment, l'éco-conception du projet, et à mettre en réseau tous les acteurs des filières locales de la construction.

Pour le mener à bien, il est proposé de créer un contrat de projet sur trois ans, l'agent actuellement en poste pouvant être stabilisé sur une durée plus longue. Un financement à hauteur de 80 % sur deux ans a été obtenu dans le cadre des fonds Massif et du PPC.

L'avis favorable du Comité technique a été favorable.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter l'ensemble des propositions relatives à la création d'un emploi non permanent de chargé de mission « chantier démonstrateur » au sein de la Direction du Développement et de l'Innovation et à son recrutement sur la base d'un contrat de projet. *(Adopté à l'unanimité.)*.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

CONTRAT DE PROJET : CHARGE DE MISSION ACCUEIL ET ATTRACTIVITE

RAPPORT N°CD2021-12/1/12

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le Département s'est engagé en 2019 aux côtés de quatre EPCI, dans le cadre de l'appel à projets « Accueillir en Massif central ».

Le dossier a reçu un écho favorable. Pour mener à bien ce projet, il est proposé de créer un contrat de projet de trois ans. L'agent en charge de cette mission devra mettre en œuvre le plan d'action et assurer la coordination de la politique d'accueil et d'attractivité à l'échelle départementale.

Un financement légèrement supérieur à 43 000 € a été obtenu dans le cadre du PPC.

L'avis du Comité technique a également été favorable.

Mme LA PRESIDENTE. – Cet agent est donc également en réseau avec les chargés de mission Accueil et Attractivité des intercommunalités.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter l'ensemble des propositions relatives à la création d'un emploi non permanent de chargé de mission Accueil et attractivité » au sein de la Direction du Développement et de l'Innovation et à son recrutement sur la base d'un contrat de projet. *(Adopté à l'unanimité.)*

Il vous est également proposé de désigner un élu référent sur cette thématique. Nous proposons la désignation de Catherine DEFEMME. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

CONTRAT DE PROJET : CHARGE DE MISSION PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL DANS LES COLLÈGES

RAPPORT N°CD2021-12/1/13

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il est proposé de créer un contrat de projet de trois ans pour accompagner les seize collèges creusois afin de réduire le gaspillage alimentaire et éduquer au goût, notamment en consommant des produits frais et des produits de saison.

Cela s'inscrit dans les objectifs déclinés dans le Plan alimentaire territorial, le PAT. L'accompagnement de ces notions est nécessaire dans les collèges où un travail de fond et un large travail d'animation sont à produire auprès des élèves, mais également auprès de l'ensemble de la communauté éducative, du gestionnaire et des équipes de cuisine. Sans animation, on le sait, on n'avance pas.

Des objectifs ont été fixés. Il s'agit de réduire drastiquement, de l'ordre de 50 %, le gaspillage alimentaire, qui est loin d'être négligeable. La caractérisation des déchets dans nos cantines, des collèges comme des écoles primaires, montre qu'il reste beaucoup à faire en ce domaine.

Un financement de 54 000 € a été obtenu au titre du Plan de relance.

Cette proposition a également obtenu un avis favorable du Comité technique.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce programme est tout particulièrement suivi par les deux Vice-présidents Marie-Christine BUNLON et Valéry MARTIN dans le cadre de la construction et du déploiement du Plan alimentaire territorial.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales. – Le projet avance très bien. Perrine PUYBERTHIER est la cheffe de projet. Le chargé de mission qui travaillera en lien avec nos différents collèges a pour objectif de mettre en relation les cuisiniers et les producteurs locaux, de délivrer de l'information pour les inciter à cuisiner les produits locaux et d'éduquer le goût de nos jeunes. S'agissant du gaspillage alimentaire, il faut formuler et reformuler sans cesse. Certains collèges avaient été mis en avant, mais le personnel ayant été muté, les enfants sont revenus à leurs mauvaises habitudes. Il s'agit d'un véritable travail de fond et le personnel doit être motivé pour mettre en œuvre ce Plan alimentaire territorial.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Aujourd'hui, les choses évoluent dans le bon sens. Nous avons obtenu le label Ecocert de niveau 2. Cela signifie que nous allons acter et mettre en exergue sur le terrain tout ce qui a été proposé et validé par tous les partenaires, qui sont nombreux autour de ce projet.

Nous avons déjà acté le fameux slogan « Mangeons mieux, mangeons Creuse ! » que nous entendrons, je l'espère, pendant de nombreuses années dans nos établissements creusois.

Economiquement, cela représente une aubaine pour nos producteurs locaux, tout au moins pour ceux qui seront à même de répondre à ces marchés. Nous souhaiterions par la suite l'étendre à d'autres secteurs que les collèges, comme dans les EHPAD et la restauration hors domicile.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Nous travaillons également à l'élaboration d'un document, un dépliant que nous remettrons dans tous les collèges du département que je vais visiter bientôt. A cette occasion, nous aborderons ce sujet. Comme l'explique Valéry MARTIN, ce Plan alimentaire territorial est surtout un rappel que nous adressons tant aux gestionnaires qu'aux équipes de cuisine.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ma part, j'ai déjeuné hier à BONNAT. Ce n'était pas prévu, mais c'était le repas de Noël. C'est un collège très engagé dans la démarche. La gestionnaire m'a expliqué l'action qu'ils ont lancée en ce sens, pour la maîtrise du coût et autre. Nous savons que c'est possible quand certains prétendent encore que cela coûte trop cher. De belles initiatives sont engagées depuis un moment dans les collèges et dans la restauration collective de façon générale. Mais il manque encore ce petit cliquet qui permet de le rendre performant à l'échelle départementale.

En tout cas, bravo à tous ceux qui sont engagés dans la construction de ce Plan alimentaire territorial, car le Conseil départemental n'est pas seul à le construire, de très nombreux acteurs, du monde agricole notamment mais pas seulement, y participent.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – L'objectif de ce chargé de mission est-il de se déplacer dans les collèges pour étudier les bonnes pratiques, car certains collèges sont déjà engagés dans ces missions depuis plusieurs années, et de s'en inspirer, ou, à partir du Plan alimentaire territorial, de fixer la même feuille de route à chacun ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales. – Certains établissements, notamment les écoles primaires, ont leur propre « mini-PAT ». Des gestionnaires travaillent déjà, de gré à gré,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

avec les producteurs locaux. L'idée est de s'inspirer des bonnes pratiques et de généraliser en améliorant la gestion ; aujourd'hui, de nombreux gestionnaires vont vers la facilité, car certaines actions paraissent complexes.

Il s'agit donc d'améliorer, de canaliser et faciliter l'organisation et le lien entre les producteurs et les consommateurs. En fait, la partie logistique pose problème. La personne recrutée, en collaboration avec notre chef de projet, devra étudier ce qui fonctionne, car il existe de bonnes pratiques. La Présidente en parlait hier à BONNAT. Mais il est possible de faire bien mieux, s'agissant de la viande par exemple. On ne mange pas forcément de la viande 100 % creusoise, ce qui tout de même un comble !

En la matière, nous avons vraiment des progrès à accomplir. Nous commencerons d'ailleurs par traiter cette question de la viande avant d'étendre la réflexion aux fruits et légumes. Des mesures sont déjà en place. L'idée est donc de voir ce qui fonctionne bien et de le généraliser à l'ensemble du département. Nous nous inspirons également de ce qui se pratique dans les départements limitrophes. Nous n'allons pas réinventer ce qui fonctionne déjà.

Nous espérons trouver la perle rare qui nous permettra d'avancer dans ce projet afin que nous puissions manger au plus près de ce qui peut être produit dans le département, même si nous savons que nous serons parfois limités par certaines productions.

Mme PENICAUD. – Se pose parfois un problème de quantités. Cela permettra-t-il de simplifier la situation car, même si l'on veut manger local, il n'est parfois pas facile de trouver les quantités nécessaires ? Cela fait partie des difficultés dont j'entends souvent parler.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales. – C'est la raison pour laquelle nous lançons des études des besoins afin de déterminer nos objectifs. Nous sommes pleinement conscients des problématiques de production. Nous n'irons pas au-delà de ce qui n'est pas possible.

Cela nécessite un travail d'anticipation de la part des cuisiniers, qui doivent prévoir les produits dont ils auront besoin afin que le producteur sache ce qu'il doit produire, en quelle quantité et à quel moment. C'est aussi ce travail dont nous avons besoin.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Comme le dit très bien Valéry MARTIN, nous avons besoin d'une étude des besoins. Nous souhaiterions ramener chaque légume à chaque saison. En cette période, il est possible de manger des poireaux, des betteraves, etc. L'étude des besoins permettra de déterminer le tonnage nécessaire et le besoin de production.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Notre rôle consistera ensuite à étudier cela avec les producteurs en fonction des surfaces. Nous n'allons pas vous présenter tout le Programme alimentaire territorial, mais il a été démontré que la surface totale permettrait de nourrir tous les enfants des collèges sans difficulté. Ce n'est pas la surface qui manque, mais les producteurs ne savent pas aujourd'hui quelles quantités, quel tonnage produire.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Question complémentaire : notre département compte deux cités scolaires. Travaillez-vous également avec la Région sur ce sujet ? Il serait intéressant, je pense, de bénéficier de son expérience en la matière.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales. – La Région le fait effectivement, mais dispose de ses propres filières. Nous prévoyons de travailler pour mutualiser en lien avec elle.

Mme GALBRUN. – Il me semblait que l'idée était de créer une plateforme qui permette de tout coordonner.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales. – C'est tout à fait cela.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Pour avoir travaillé sur le sujet il y a quelques années à l'Agglo, nous avons déjà dressé l'état des lieux. Si cela peut aider, nous avions produit cette étude.

Nous nous étions heurtés à des questions de production, car la production de certains légumes était en effet insuffisante. Il faut savoir également qu'un accident climatique peut l'altérer. Ainsi, après une année de gel, la production de pommes est difficile l'année suivante.

Se posent également des questions de logistique et de transport. Pour des établissements éloignés, la situation n'est pas toujours facile.

L'agent qui sera recruté devra être persuasif, car il faut faire preuve d'une extrême persuasion aussi bien auprès des agents comptables que des cuisiniers. Si certains sont très convaincus, d'autres le sont moins.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Nous disposons de cet état des lieux. Si cela peut vous servir, il suffit de m'en faire part, nous ressortirons les chiffres. Je ne pense pas qu'ils aient beaucoup évolué.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales. – Je vous remercie. L'état des lieux a été effectué dans les collèges et, au-delà, dans les EHPAD.

Comme vous le disiez, à l'amont, il faut également transformer les produits et la problématique de logistique perdure. A cet égard, il convient de réaliser un travail de massification des denrées. Il existe des chambres froides dans tout le département dont nous sommes en train de dresser l'inventaire pour savoir où elles sont situées. Mais, en effet, la problématique perdure sur toute la partie logistique, entre celui qui produit et celui qui consomme. De nouveaux maraîchers s'installent dans le département, dont nous dressons la liste. L'idée est de rapprocher les producteurs des collèges et des besoins, de massifier et de mutualiser tout ce qui peut l'être.

Nous percevons également la volonté affirmée des parents d'avoir des produits locaux dans l'assiette de leurs enfants. Nous répondons donc à un besoin et apportons un service. De ce point de vue, l'échelle départementale me semble être le bon maillage.

Mme Armelle MARTIN. – Nous connaissons une véritable demande de la part des familles. Tous les pas accomplis en ce sens seront les bienvenus. Pour avoir travaillé sur le sujet au sein de l'Agglo, finalement, c'est avec les petites écoles que nous avons le mieux réussi. A petite échelle, le sujet avait vraiment été bien compris.

Tout est bon à prendre, mais il ne faut pas espérer tout généraliser d'un coup. Toutes les avancées seront nécessaires pour engager une démarche vertueuse en la matière.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales. –Vous avez raison. Les écoles primaires sont exemplaires en matière de PAT. Les feux sont au vert. Perrine PUYBERTHIER, la cheffe de projet, réalise un travail formidable. Nous avons la possibilité de recruter un agent pour mettre en œuvre cette politique, c'est le bon moment. Tout le monde est prêt. Nous avons même le slogan. Donc votons !

Mme Armelle MARTIN. – Marie-Christine BUNLON a raison : la saisonnalité importe. Franchement, il est absurde de manger des fraises insipides hors saison, c'est fou !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme COINDAT.

Mme COINDAT. – M. MARTIN le rappelait à l'instant, il faudra aussi penser aux EHPAD, car je reçois des menus pour une personne âgée à domicile – et ce sont les mêmes qui sont servis en EHPAD ; quand je vois la provenance des aliments, comme l'agneau de Nouvelle-Zélande ou autres produits exotiques, cela me choque profondément.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que nous sommes tous d'accord pour adopter l'ensemble de ces propositions relatives à la création d'un emploi de chargé de mission « Plan alimentaire territorial » au sein de la Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports, sur la base d'un contrat de projet. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

PERSONNEL DEPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N°CD2021-12/1/14

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce dossier présente deux volets. Le premier reprend ce que nous retrouvons régulièrement au sein des différents pôles, à savoir des suppressions et des créations de poste liées à des modifications d'intitulé – par exemple, l'ouverture à des grades différents – ainsi que des créations nettes. Je ne reprends pas tout le dossier dans le détail et vous invite à me poser des questions si vous avez des interrogations.

Le second volet concerne la réorganisation des services. La nouvelle organisation vise à permettre le développement de l'Agence d'attractivité et impacte essentiellement le Pôle d'aménagement du territoire. Elle apporte davantage de visibilité sur les actions menées dans les territoires, notamment dans le domaine technique. Le tableau d'adaptation des emplois répond à cette nouvelle organisation.

Les organigrammes correspondants vous sont communiqués en annexe.

Toutes ces évolutions ne se sont pas faites d'un coup de baguette magique. Elles ont fait l'objet d'une très large concertation avec toutes les parties prenantes, agents et représentants du personnel, tant et si bien que ce sujet a recueilli un avis favorable du Comité technique.

Mme LA PRESIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?...

Tel n'est pas le cas.

Je vous propose d'adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à l'évolution de plusieurs emplois permanents au sein des services du Conseil départemental de la Creuse – transformation, suppression et création. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Il nous reste un peu de temps avant la pause déjeuner. Je vous propose d'aborder l'examen des rapports de la deuxième commission – Accueil et Attractivité.

Mais auparavant, madame DEFEMME, pouvez-vous nous expliquer ce que sont tous ces objets déposés sur le coin de nos tables ? Serait-ce déjà des cadeaux de Noël ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Vous avez tous devant vous une boîte intitulée « Circino, le chasseur de trésors ». Ce jeu a été élaboré par une société installée dans le département voisin, à MARAT dans le Puy-de-Dôme.

Cette boîte de jeu consacrée à la Creuse permet la découverte de nombreuses communes de notre département puisque trente-six d'entre elles, comprenant l'intérêt de ce jeu, ont tenu à participer en fournissant des éléments d'information et des photos les concernant. Grâce à leur participation, le jeu a pu voir le jour.

La société nous a confié qu'initialement, elle était assez sceptique quant à la réussite de ce projet. L'après-midi, ouvert au public, de découverte du jeu qu'ils nous ont présenté dans la chapelle, un tirage a permis de faire gagner des jeux aux participants. Ils ont finalement été très satisfaits car le jeu a rencontré un vif succès. Il est disponible dans différents points de vente en Creuse, boutiques spécialisées et autres. Les représentants de la société reçu tellement de commandes qu'ils ont dû s'organiser pour pouvoir fournir davantage. Au-delà d'être une belle réussite, ce jeu est un moyen ludique pour les petits et les grands de découvrir en famille notre territoire creusois. Nous avons appris que le jeu ne s'était pas vendu uniquement en Creuse. D'autres personnes, peut-être des Creusois expatriés, ont tenu à l'acheter. Ce *Circino, chasseur de trésors*, constitue une belle promotion de notre territoire. La société envisage d'ajouter des cartes supplémentaires afin d'impliquer de nouvelles communes, dès l'an prochain, pour compléter le jeu.

Voilà un bel exemple de communication et de faire-valoir du territoire creusois. Nous espérons que les communes qui n'ont pas répondu présent cette année se joindront au projet l'an prochain, sachant que cela ne leur coûte rien ; il leur suffit seulement de fournir des éléments d'information et des photos, ce qui n'est pas très engageant. Sur la boîte, figure la liste de toutes les communes qui ont participé, avec plaisir, pour faire connaître leur territoire.

Mme Armelle MARTIN. – Comment l'information a-t-elle circulé ? Nous avez-vous envoyé une demande ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Non, la société a démarché directement les communes. SAINT-VAURY a été contactée et a répondu négativement.

Mme Armelle MARTIN. – Pourquoi aurions-nous refusé ? Les élus n'ont pas été informés. C'est tout de même curieux. Je vais me renseigner.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme au *Trivial poursuit*, des cartes supplémentaires viendront enrichir le jeu de base.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – C'est l'occasion de faire partie des communes sur lesquelles porteront les nouvelles cartes. Grâce à ce cadeau, vous pourrez découvrir le jeu, et le nom de la société figure sur la boîte.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sont des moments ludiques à partager en famille pour les fêtes de Noël, et un peu de culture et d'histoire locales.

La collection *Chemin faisant*, après un long travail minutieux réalisé par les équipes de la conservation du patrimoine, aborde un nouveau thème qui donne lieu à une exposition itinérante, comme d'habitude. Catherine DEFEMME va nous présenter ce dernier recueil.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Ce recueil est consacré aux monuments aux morts de nos communes et à leurs particularités architecturales. Le travail de recherche des services a été effectivement extrêmement minutieux ; cela demande de l'organisation pour drainer le plus possible d'information sur le territoire et s'inscrit dans la continuité de ce que les services ont déjà produit. Nous ne pouvons que les en féliciter, car les photos et les textes sont de grande qualité. Cette collection s'enrichit peu à peu et contribue, elle aussi, à la connaissance du département.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'un très beau travail.

Après avoir nourri nos esprits, il me semble que nous pourrons également nourrir nos corps, et cela ne manquera pas de faire plaisir aux élus de BOURGANEUF !

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Voici, en effet, le petit cadeau de fin d'année. Comme vous le constatez, nous nous attachons à faire travailler, chacune à leur tour, les entreprises de notre territoire. Après les chocolats, le miel et autres productions de notre territoire, cette année, nous sommes revenus aux terrines de la conserverie de BOURGANEUF,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

que je vous souhaite de déguster en famille, en respectant les gestes barrières, bien évidemment !

Mme LA PRESIDENTE. – Merci beaucoup, Catherine.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE : NOUVEAU RÈGLEMENT D'AIDES ET CONVENTIONS TYPES

RAPPORT N°CD2021-12/2/16

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Avant de vous présenter rapidement les orientations qui définissent le nouveau Schéma départemental de la lecture, adopté le 30 avril 2021, je ferai un rappel en chiffres de l'intervention du Conseil Départemental pour le soutien à la lecture publique, soutien qui perdure dans le temps.

Sur la période de 2004 à 2020, le Conseil Départemental a investi 1,735 M€ d'aides à la construction de bibliothèques, à la mise aux normes, à l'accessibilité et à l'informatisation, à l'acquisition de mobilier et différents autres investissements. En 2020, 58 % des bibliothèques étaient informatisées.

Au cours de la même période, en fonctionnement, 267 702 € ont été consacrés à l'aide aux déplacements des écoles vers les bibliothèques, à l'aide à la formation d'auxiliaire de bibliothèque ainsi qu'à l'aide à la création d'emploi qualifié pour neuf bénéficiaires dans quatre communautés de communes, soit dix postes statutaires créés dans la filière culturelle.

Le Conseil départemental a toujours été présent pour favoriser le développement de l'accès à la lecture publique.

Le nouveau schéma n'apporte pas de grands changements, seulement quelques réajustements. Il vous est proposé d'adopter le nouveau règlement départemental en faveur du développement de la lecture, qui se compose des dispositifs de soutien suivants : le prêt de mobilier de bibliothèque ; l'aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèque ; l'aide à l'équipement informatique et audiovisuel en bibliothèque ; l'aide à l'accessibilité des bibliothèques ; l'aide à l'acquisition d'un véhicule de liaison ; l'aide à la création d'emplois professionnels statutaires en bibliothèque ; l'aide à la formation d'auxiliaires de bibliothèque de l'Association de Bibliothécaires de France, l'ABF ; l'aide aux manifestations autour du livre, de la lecture et des arts du récit ; l'aide au déplacement des écoles vers les bibliothèque professionnelles ; et l'aide à l'acquisition de matériel d'animation.

Comme vous le constatez, il s'agit d'un dépoussiérage plus que d'un changement : une aide a été supprimée, qui n'avait jamais été sollicitée depuis 2011. Il nous a paru utile de réorienter les fonds pour répondre à des besoins réels des communes et de toutes les personnes qui œuvrent dans ce domaine. Pour faire suite à des demandes, une nouvelle aide sera créée pour l'acquisition de matériel d'animation.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Tant mieux si nous avons pu nous adapter ! Les liens sont forts entre le réseau de bibliothèques départementales et notre bibliothèque départementale de presse.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose

- d'adopter cette proposition de nouveau règlement d'aides en faveur du développement de la lecture, tel qu'il figure en annexe ;
- d'adopter les convention-type figurant en annexe, qui formaliseront les relations avec les collectivités et les partenaires
- de m'autoriser à signer les conventions à intervenir. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

VALIDATION ET DEPOT D'UNE MARQUE DE TERRITOIRE

RAPPORT N°CD2021-12/2/17

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit du travail qui a été élaboré depuis plusieurs mois autour du marketing et d'une marque de territoire pour le département de la Creuse. Cela n'existait pas auparavant, contrairement à ce qui se passe dans de nombreux autres départements qui s'y sont engagés ces dernières années.

Merci de nous rappeler comment nous en sommes arrivés là, madame DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Ce sujet en a passionné plus d'un. Pour rappel, comme tout le monde en a eu connaissance dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse, nous avons obtenu des financements pour travailler sur l'attractivité et l'accueil dans le département. Après un appel à candidatures, nous avions retenu l'Agence Bastille, dont il a souvent été question dans cette enceinte. Je précise qu'à l'époque, parmi les candidatures déposées auprès du département, aucune n'était creusoise. L'Agence Bastille avait donc été retenue, et ce travail sur un an a duré plus longtemps car, malheureusement, nous avons traversé les épisodes de Covid. Entre les confinements et les restrictions, il n'a pas été simple de mener à bien ce dossier.

Nous avons tout de même travaillé. Des réunions et des Copil ont pu se tenir. Les participants étaient divers parce que nous avions souhaité engager dans ce processus le plus grand nombre d'acteurs du territoire, économiques et autres : entreprises, chambres consulaires, associations, professionnels, agriculteurs, etc. Le panel était très large. Nous avons également travaillé avec Creuse tourisme puisque le tourisme est l'un des chaînons de l'attractivité d'un territoire. Notre chargé de mission a œuvré conjointement avec les chargés de mission des EPCI dans la mesure où les EPCI et les communes étaient également impliquées. Pour avancer et faire en sorte que ce soit une réussite, il convenait de rassembler le plus de monde possible autour de la table. Pendant un an, force est de constater que les échanges, les partages, ont été denses. Nous avons constaté que tout le monde allait dans le même sens et souhaitait développer son territoire et offrir à ses habitants des conditions de vie les meilleures possible.

A la suite de tous ces échanges, réunions, workshops et copils, les participants dans leur ensemble ont défini une marque permettant d'identifier le département. Plusieurs propositions ont été présentées et la marque choisie, que vous connaissez tous pour en avoir entendu parler, est « L'Esprit Creuse ».

« L'Esprit Creuse », c'est vaste ; c'est l'esprit d'entreprendre, d'accueillir, de bien vivre. Cela concerne tout le monde et chacun, à son échelle, peut et doit porter cette image.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

La restitution a eu lieu fin novembre, mais le travail est loin d'être fini. Reste maintenant à préserver la marque « L'Esprit Creuse », qui a été retenue unanimement, en la déposant auprès de l'INPI. Ce sera la première action à entreprendre. Puis, il nous faudra continuer à travailler ; nous organiserons des ateliers dès après les fêtes, car il faut avancer sur le code de marque dans les documents. Un travail a déjà été engagé sur des codes couleurs, des visuels, un code graphique et des pictogrammes et tous les éléments qui définiront la marque et qui devront être utilisés par toutes les personnes ou collectivités qui voudront se l'approprier.

Donc, dans un premier temps, dépôt de la marque auprès de l'INPI, puis, passage en plénière, définition de la charte d'usage et, enfin, plan de communication.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce matin, vous avez été remis sur table le document papier en couleur parce que, dans les rapports de plénière, il était présenté en noir et blanc. Il semblait difficile de se positionner.

Je vous invite à réagir sur ce travail.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je n'y connais absolument rien en marketing, notamment en marketing territorial. Je suppose qu'il s'agit de trouver une marque qui soit porteuse à l'extérieur, dont les habitants soient fiers et qui, dans le même temps, ne soit pas plaquée, hors-sol, et corresponde à la réalité d'un département. Vous l'avez dit, il s'agissait de savoir comment identifier la Creuse.

Cette marque « L'Esprit Creuse » et sa déclinaison sous forme humoristique m'obligent à dire que l'on pourrait tout aussi bien parler de « L'Esprit Lozère », de l'Esprit Ardèche » ou de « L'Esprit Aveyron ». Je ne vois pas de différence. Vous allez sans doute m'expliquer que j'ai tort, mais, précisément, en l'occurrence, je ne relève pas la spécificité de l'esprit Creuse ; j'ai l'impression que les images pourraient s'appliquer à une trentaine de départements ruraux, éloignés des grandes métropoles. Certes, nos rivières ne sont pas bondées, mais c'est le cas dans de nombreux départements. Nous sommes reconnus parce que nous ne sommes pas nombreux, mais la Lozère l'est encore moins, avec 75 000 habitants. Je suis sceptique.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Cela ne me surprend pas. Vous tenez ce discours depuis de nombreuses années. Parfois, je l'avoue, cela m'inquiète, je me dis que M. LEGER tient toujours le même discours. Serait-ce une légère dépression saisonnière ?

M. LEGER. – Ou la futilité.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

M. BOURGUIGNON. – Ou la conscience !

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Je vous conseille de prendre des compléments alimentaires. Cela vous donnerait une vision plus positive des choses. Heureusement, nous n'avons pas tous une vision comme la vôtre, car, sinon, je vois mal ce qui pourrait différencier la Creuse des autres départements. Vous soulignez l'aspect humoristique de la présentation. Pourquoi pas ? Il faut parfois provoquer pour interpeller les gens, mais il faut le faire positivement. Nous travaillons et continuons de travailler pleins d'envies et empreints d'un grand dynamisme. J'espère que, très vite, le printemps vous fera voir les choses différemment.

M. LEGER. – Je n'ai rien contre l'humour. En quoi cela pourrait-il être bloquant ? Mais expliquez-moi pourquoi cela correspond à l'Esprit Creuse ?

Mme LA PRESIDENTE. – Votre question est amusante car pour ceux qui ont participé à ce temps de travail, cela s'est imposé comme une évidence. « L'Esprit Creuse », c'est aussi faire un contre-pied à ceux qui se moquent des territoires ruraux en disant que ce sont de pauvres paysans sans culture, etc. C'est dire que nous avons de l'esprit en Creuse, que nous sommes aussi intelligents et brillants qu'ailleurs. C'est également une façon de refléter ce que nous sommes. La solidarité, dont nous parlons tous, les uns et les autres, certains se l'appropriant plus que d'autres, est un état d'esprit. Ici, en Creuse, nous sommes accueillants et nous l'avons toujours été. C'est un trait d'esprit qui n'existe probablement pas dans l'Indre. L'Esprit Indre ou l'Esprit Haute-Vienne, bof !

En tout cas, l'Esprit Creuse, cela nous parle. C'est une façon de revendiquer ce que nous sommes, ce que nos prédécesseurs ont été et ce que nous voulons être.

Je reviens en arrière : cela s'inscrit dans le cadre du Plan particulier pour la Creuse pour lequel nous avons tous été mis autour de la table ; nous nous sommes tous mis autour de la table, nous avons tous travaillé extrêmement vite. L'évidence était d'avoir un objectif commun et partagé : comment attirer de nouveaux habitants dans ce territoire et, donc, comment mettre en avant nos meilleurs atouts ?

Je n'ai pas inventé cette fiche, je ne me souviens d'ailleurs plus quel groupe était l'auteur de cette fiche qui visait à travailler sur l'attractivité et l'image du département. Peu importe. En tout cas, je sais que 100 000 € avaient été crantés dans le Plan particulier pour la Creuse. La Préfecture est donc arrivée un jour devant le Conseil départemental considérant que nous devions absolument prendre cela en charge parce qu'il n'y avait pas un seul porteur de projet, pas de collectivité ni de groupe de travail qui soit en mesure d'y donner suite. Nous avons accepté de nous en charger avec ceux qui avaient participé au PPC et, surtout, avec tous les acteurs du territoire.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Catherine DEFEMME l'a rappelé, dans une période qui s'annonce peu joyeuse, à l'été et l'automne de l'année dernière, soumis à de nouveaux confinements partiels, il nous a fallu avancer.

Les intercommunalités, dont certains de vos collègues, monsieur LEGER, ont participé à ce travail et au comité de pilotage, et ont choisi « L'Esprit Creuse ». Comme il n'est pas possible d'accueillir tous les élus, des référents avaient été choisis au sein des intercommunalités. Ont également été associés Creuse Tourisme, plus compétents que nous en matière de communication, bien évidemment, le service de communication du Conseil Départemental ainsi que les tiers-lieux qui sont des lieux où des personnes engagées, qui se veulent tête-de-pont pour l'accueil, connaissent et appartiennent à des réseaux à l'échelle nationale. Nous n'avons oublié la Cité de la Tapisserie, car nous nous sommes appuyés sur ce que nous avons été capables de réaliser à AUBUSSON dans une démarche qui relève du marketing parce qu'intéresser en tissant des tapisseries à AUBUSSON alors que cela fait cinq siècles que l'on en tisse, et créer du renouveau s'inscrivent dans une démarche de communication qui attire les visiteurs et les incite à se déplacer.

Nous avons donc réuni le plus grand nombre d'acteurs, qui se sont engagés dans la démarche. Ce ne sont pas Catherine DEFEMME ni Valérie SIMONET qui ont décidé de la marque. Celle-ci a été coconstruite, elle est le fruit d'un travail participatif que nous aurions peut-être pu lancer à plus grande échelle, mais qui nous a permis d'aboutir à ce résultat.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – J'ajouterai que si, en Creuse, nous n'avons pas de châteaux ni la mer, nous avons des savoir-faire et une histoire. Les Creusois sont des gens de volonté et d'envie ; ils ont l'envie d'aller de l'avant. Je pense que René NICOUX ne me contredira pas. Il suffit pour s'en convaincre de prendre l'exemple des maçons de la Creuse qui, pour s'en sortir, n'hésitaient pas à partir au loin, mais revenaient toujours sur leur terre. Ils ont fait la notoriété de la Creuse. C'est un passé dont nous devons nous servir. Il montre un esprit d'initiative et un savoir-faire dont les Creusois devraient être fiers.

Voilà ce qu'est « L'Esprit Creuse » ! C'est être fier d'être Creusois, fier de ces savoir-faire, fier de les faire partager et de montrer que nous avons envie d'aller vers l'avenir. Nous avons de l'or entre les mains.

Il s'agit également de faire de nos faiblesses des atouts. Lorsque l'on dit de la Creuse que c'est un trou, c'est faux. La Creuse est avant tout une rivière au long de laquelle des paysages, du patrimoine, du savoir-faire, des personnes qui travaillent, qui ont de l'or dans les mains sont installées depuis très longtemps et souhaitent continuer à transmettre ce savoir-faire typique. Voilà ce qu'est la Creuse !

Pour inciter les gens à regarder la Creuse différemment, nous-mêmes devons en être persuadés, nous devons la regarder différemment et transformer nos difficultés en atouts. Ce n'est pas uniquement sur le pont de Senoueix que nous attirerons les gens, nous voulons avant tout attirer des forces vives, attirer des familles.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Aujourd'hui, les jeunes actifs avec des enfants recherchent une qualité de vie, une sécurité ; ils veulent savoir que leurs enfants peuvent aller à l'école seuls, sans risque ou, tout au moins, avec des risques bien moindres que dans les grandes villes. Ils veulent avoir une proximité avec leurs voisins parce que, quand il le veut,

et c'est souvent le cas, le Creusois est accueillant et prêt à vous aider. La solidarité existe en Creuse.

Voilà ce qu'est « L'Esprit Creuse ». Tous ces atouts, nous devons les partager. Des sites remarquables, il y en a partout. Certes, cet « Esprit Creuse » est assez subjectif mais c'est justement pour cela que cela doit être percutant. Autour la table, dans toutes les réunions de travail, tout le monde était d'accord pour parler de « L'Esprit Creuse ».

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme NICOUX.

Mme NICOUX. – Je partage l'idée que les Creusois doivent être fiers de leur département et qu'ils ne le sont peut-être pas suffisamment. Nous avons pu le vérifier ensemble lorsque nous avons mis en place, dans le Pays Sud Creusois, les lundis touristiques pour permettre aux commerçants et artisans de se former sur ce qui existait autour de leur périmètre d'activité en termes de lieux culturels et lieux de découverte afin qu'ils puissent en parler aux touristes en visite dans notre territoire plutôt que de leur dire : « Mon pauvre monsieur, ma pauvre dame, il n'y a rien à voir ici ! » Il était important de leur faire prendre conscience que notre territoire creusois est riche en lieux culturels, en histoire. Je suis tout à fait d'accord pour dire que La Creuse a une histoire dont nous devons être fiers, que nous devons porter et que, bien souvent, les Creusois sont les premiers à se dénigrer. Il faut faire évoluer cette façon de voir notre département.

Quelle est la meilleure solution ? Quel est le meilleur slogan ? Je ne suis pas experte en la matière. Peut-être que « L'Esprit Creuse » pourrait effectivement être utilisé dans d'autres départements : on pourrait parler de « L'esprit de n'importe quel territoire ». Je l'avais dit lors de la présentation en commission. Je reconnais qu'un excellent travail de recherche, de mise en commun de ce qui existait du point de vue positif dans notre département a été réalisé. Il est vrai que dire que « son bureau, c'est la nature » peut être porteur. Mais cela vaut pour n'importe quel département rural. Je regrette que, dans la présentation, l'accent ne soit pas suffisamment porté sur ces points positifs que sont la tapisserie, les savoir-faire, l'histoire... Vous venez d'évoquer les maçons de la Creuse. J'aurais souhaité que l'on mette davantage l'accent sur ces savoir-faire. Dans ce qui a été montré, cela n'apparaît pas.

Mais ce n'est pas si simple et je conviens qu'à un moment donné, il faut trouver quelque chose qui rassemble le plus grand nombre de personnes possible pour pouvoir parler positivement d'un territoire, quelque chose de simple, quelque chose qui soit facile d'utilisation. Peut-être est-ce sur ce slogan que le maximum de personnes se sont retrouvées. Ce slogan est le fruit du travail des participants à ces ateliers. On ne peut que se résoudre à l'accepter. Nous en avons connu d'autres qui

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

n'étaient pas plus heureux. Je pense à « En Creuse, vacances heureuses », et l'on nous répondait : « Ailleurs, vacances meilleures » !

« L'Esprit Creuse », pourquoi pas ? L'essentiel est aussi une formation et une information des habitants pour qu'ils s'approprient leur propre histoire, leur territoire, pour qu'ils en soient fiers et en parlent positivement et que l'on cesse d'entendre les discours selon lesquels, ici, tout irait mal et il n'y a rien de bien. C'est faux, la Creuse détient de nombreux atouts. Il faut aller dans ce sens.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Vous prêchez une convaincue. J'ai toujours tenu ces propos, en disant qu'il fallait transformer ses faiblesses en forces.

Vous étiez déjà revenue en réunion sur les visuels, mais il a bien été précisé que ces visuels avaient été produits pour la présentation, mais qu'il nous reviendrait par la suite de les travailler dans le respect du code de la marque, qui a été défini collectivement. Car cela a été un travail collectif, je tiens à le redire : tous les participants se sont prononcés après des échanges extrêmement intéressants et passionnants, car tous avaient la possibilité de s'exprimer. En fin de compte, cela a été très enrichissant.

Rien n'est figé dans le marbre. Le gros du travail est tout d'abord de déposer la marque à l'INPI pour être tranquille, ensuite, de définir la charte d'utilisation afin qu'elle puisse servir au plus grand nombre tout en respectant certains critères qualitatifs pour pouvoir l'utiliser, enfin, nous devrons travailler sur le plan de communication rapidement, tout de suite après les fêtes.

Mais les ateliers de travail seront élargis au plus grand nombre, autant que faire se peut. Ce sera là encore un travail collectif.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme j'aime à taquiner mon voisin, ce slogan me semble meilleur que « Ici, ici, c'est la Corrèze ! » Mais il est vrai que certains sont percutants, comme « Oh my Lot ! ».

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Je précise que, pour la diffusion de cette marque, afin que les Creusois se l'approprient puisque ce sont eux les premiers ambassadeurs de notre territoire, nous envisageons d'organiser un événement, en espérant que tout soit rentré dans l'ordre.

Nous tenons à ce que cet événement soit avant tout creusois afin que la marque soit présentée aux Creusois, qu'ils puissent s'en emparer et être fiers de la porter avant de la diffuser ailleurs.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je ne suis pas vraiment qualifiée. Après tout, « L'Esprit Creuse » ne sonne pas si mal, je suis d'accord avec vous. Mais pour que nous puissions nous l'approprier, je m'inquiète de la déclinaison qui peut en être faite par l'Agence. Si nous sommes là, c'est que nous sommes tous convaincus que nous pouvons faire avancer nos territoires. Toutefois, étant une Creusoise pur jus, je m'interroge quand je lis des slogans comme « *brainstorming* » – je suis pourtant professeur d'anglais – pour illustrer un pique-nique entre collègues, ou encore « le m² à 3 000 balles ! »

Ce n'est pas mon « Esprit Creuse » en tout cas.

Ces slogans peuvent être déclinés à l'infini, nous indique-t-on. Pour moi, cela n'est pas l'esprit Creuse, c'est l'esprit bobos parisiens qui veulent nous apprendre à voir la Creuse comme ils ont l'intention de la trouver !

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Je suis d'accord. Cela n'aurait pas dû apparaître dans le document, je n'étais pas d'accord, j'avais demandé que ce soit supprimé.

Mme PENICAUD. – « La liste est, virtuellement, infinie ! »

M. LEGER. – Et au-delà !

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Cela devait être supprimé. Je suis d'accord avec vous.

Mme PENICAUD. – J'ai cité deux slogans, mais les autres ne sont pas mal aussi. Franchement, il n'y a pas grand-chose qui m'a plu.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous verrons cela. Peut-être pourriez-vous assister aux ateliers de travail. Il n'y a pas de souci, c'est ouvert.

La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Vous avez parlé des différents représentants au sein de ce comité de pilotage, notamment ceux des collectivités. Je suppose qu'au-delà du cadre institutionnel, un groupe d'habitants creusois participait à cette réflexion ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

On dit souvent, peut-être à tort, que les Creusois pure souche ne sont pas toujours les meilleurs ambassadeurs. En revanche, les Creusois d'adoption, ceux qui ont choisi la Creuse, en sont parfois d'excellents. Donc, avez-vous interrogé des personnes venues s'installer en Creuse parce qu'elles aimaient ce département ? Elles pourraient aider à donner une autre image de notre département.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Une phase de questionnaire a concerné les profils-types pouvant, potentiellement, s'installer dans le département. Elles ont été interrogées, en complément du travail qui a été réalisé, afin de comprendre pourquoi elles se sont installées en Creuse.

Nous, nous savons pourquoi des personnes seraient susceptibles de s'installer demain ; c'est parce que notre département est formidable et présente bien des aspects positifs. Mais ce qui nous intéresse est de savoir ce qui pousserait à venir s'installer des personnes qui ne le connaissent pas ou très peu, pour l'avoir traversé ou vu à la télévision un jour. Quelles raisons, quelles conditions les inciteraient à s'installer dans le département ?

Un travail considérable a été conduit afin d'aboutir à ce résultat. L'enquête a été menée sur des Creusois expatriés et sur des non-Creusois. C'étaient des personnes personnes-cible en fonction de leurs âges, de leurs situations, etc. Nous ne sommes pas partis de rien. Les thèmes de travail découlent des résultats de ces deux enquêtes.

Mme LA PRESIDENTE. – Marie-Christine BUNLON me faisait observer, madame PENICAUD, que les affirmations en page 12 sont inversées. Il faut comprendre l'opposé de ce qui est dit. Les phrases que vous citiez sont exactement ce que nous ne voulons pas retenir, c'est-à-dire que nous ne voulons pas de pique-nique entre collègues, ni de rayon primeurs, mais un potager ; nous ne voulons pas de déjeuner devant l'écran mais du pop-corn au ciné ; nous ne voulons pas de petite famille hilare dans sa nouvelle maison...

Mme PENICAUD. – J'avais tout de même compris qu'il s'agissait de second degré.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais cela s'oppose exactement.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Il ne s'agit pas de second degré, c'est strictement l'opposé. Voilà précisément ce que nous ne voulons pas faire.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Si vous pensez qu'il faut recommencer et revoir cette stratégie et qu'il faut relancer la demande parce que la réponse n'est pas satisfaisante, c'est une histoire de confiance et de travail. J'entends vos mises en garde, mais la question aujourd'hui est de savoir si nous validons ce travail, qui a pris un an et demi, et si nous déposons la marque « L'Esprit Creuse » auprès de l'INPI car c'est le Conseil départemental qui le déposera pour l'ensemble du département.

Il s'agit de savoir si ce travail doit se poursuivre, ou pas d'ailleurs.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Je précise qu'il s'agit d'un dépôt de marque collective.

Mme LA PRESIDENTE. – Elle n'appartiendra pas seulement au Conseil départemental, malheureusement.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Il est plus facile par la suite de se l'approprier et d'en définir l'utilisation.

M. LEGER. – Elle appartiendra à des privés également ?...

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Oui, elle s'adresse tout le monde, dès lors bien, bien évidemment, que la charte d'utilisation est respectée.

Mme LA PRESIDENTE. – Il vous est proposé :

- d'approuver la marque « L'Esprit Creuse » et sa charte graphique, ci-annexée,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le Règlement d'usage de la marque collective, ses modifications et son exécution,
- de m'autoriser, ou mon représentant dûment mandaté, à effectuer les formalités nécessaires permettant l'enregistrement de la marque collective « L'Esprit Creuse », ainsi que tous actes s'y référant pouvant être conclus ultérieurement,
- d'autoriser le versement de la redevance correspondante,
- de m'autoriser, ou mon représentant dûment mandaté, à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires. *(Adopté à la majorité – Mmes Mary-Line COINTAT et Isabelle PENICAUD et M. Jean-Luc LEGER s'abstiennent.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de faire une pause déjeuner. J'invite les commissions à se réunir pour examiner les vœux et motions qui les concernent durant cette interruption.

La séance est suspendue.

Suspendue à treize heures trente, la séance est reprise à quatorze heures trente.

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Nous en venons à l'examen des rapports de la troisième commission – Solidarité, Familles, Vies collégienne et étudiante, Sport

CONVENTION D'UTILITE SOCIALE (CUS) DE CREUSALIS

RAPPORT N°CD2021-12/3/18

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Ce rapport est rendu obligatoire au regard du Code de la construction et de l'habitation. Une première convention d'utilité sociale, ou CUS, a été signée entre Creusalis et ses partenaires pour la période 2011-2016, puis prorogée jusqu'au 31 décembre 2021, afin de permettre notamment de finaliser le rapprochement de Creusalis avec d'autres bailleurs publics.

Pour vous livrer une synthèse, non exhaustive, de cette convention, de 68 pages, qui se compose de six chapitres, je suis assisté par la directrice des relations clientèle de Creusalis, qui est présente dans la salle et pourra vous apporter toutes les précisions que vous jugeriez utiles.

Le chapitre 1 de cette convention en définit la portée et le cadre. Elle sera signée entre l'Etat, la Région, Creusalis, le Conseil départemental et la communauté d'agglomération du Grand Guéret, seule intercommunalité du département à disposer d'un plan local de l'habitat.

L'objectif de cette convention est de fixer les droits et obligations des parties prévues initialement dans la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion de 2009, dite loi MOLLE. Elle doit préciser la politique patrimoniale et d'investissement, la politique sociale de l'organisme, la qualité de service rendu au locataire, les états des lieux de l'occupation sociale, les engagements pour le développement de partenariats, les modalités de concertation locative, *etc.* Sa durée est de six ans à compter du 1er janvier 2021.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Les demandes de logements sociaux, plutôt faibles jusqu'à présent, tendent à augmenter nettement depuis un an. Les conditions d'attribution montrent un taux de vacance global, qui inclut les travaux et les démolitions fléchées dans un plan de vente commercial, stable : en 2015, il était de 7,88 % et, fin 2020, il s'établit à 8,81 %, soit un taux de vacances nettement plus faible que la moyenne départementale, tout logement confondu, qui est de 14 %.

Dans les années à venir, Creusalis compte participer à la redynamisation des centres bourgs – nous avons en tête les communes fléchées « Petites villes de demain » – et devra reprendre des constructions nouvelles dans sa stratégie patrimoniale. J'y reviendrai par la suite.

Le chapitre 2 reprend la description de l'organisme et d'ACELIA, la société de coordination que nous avons récemment créée.

Creusalis représente 2 817 logements sur plus de cent communes, avec le rachat de DOMOLINE et de France Soir, réalisé voilà quelques mois, qui représentait quelque 500 logements.

La création de Creusalis date de 1923. Sa collectivité de rattachement est le Conseil départemental. Nous accueillons environ 10 % de la population creusoise. Creusalis emploie 125 salariés environ, avec des savoir-faire et une multiplicité des métiers, certains salariés ayant un statut privé, d'autres ayant encore le statut de fonctionnaire public.

Les projets qui sont menés intègrent plusieurs facteurs, économiques, environnementaux, urbanistiques et des objectifs de mixité sociale.

La qualité de service est un objectif prioritaire que nous devons à nos locataires. Creusalis a conservé une régie intégrée afin de garantir la proximité et la réactivité pour ses locataires. Nous avons des astreintes de dépannage et d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Ces dernières années, un élément est venu bouleverser toutes nos stratégies : la loi de finances pour 2018, avec l'instauration de la réduction du loyer de solidarité, se traduit chaque année par une perte de recette de 1,4 M€.

Pour satisfaire l'objectif permanent d'accueillir mieux et de réduire la vacance, nous avons à engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique de notre parc. L'objectif est d'atteindre 12 % du parc sur dix ans. Aujourd'hui, en moyenne, 40 logements sont réhabilités par an. Les constructions nouvelles sont de l'ordre de 5 à 10 % à l'heure actuelle. Nous verrons par la suite que les années à venir nous ouvrent des perspectives meilleures – ou, tout au moins, qui nous paraissent meilleures. Je reste prudent dans mes paroles car des décisions pourraient bien intervenir après les élections. C'est un point que nous avons abordé ce matin à propos d'autres sujets.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Nous prévoyons des programmes de démolition de plus de 200 logements sur la période de 2019 à 2028, dans différentes communes, mais je citerai notamment la déconstruction de la tour de la rue du docteur Brésard à GUERET, qui représente 75 logements.

Notre politique de vente monte en puissance : d'environ douze logements par an, nous en proposons, cette année, vingt-cinq à la vente.

Creusalis a formalisé sa stratégie dans son projet d'entreprise « Creusalis 2023 ». L'objectif prioritaire est d'accueillir et d'accompagner les personnes les plus modestes. C'est la mission principale, mais il en est d'autres, plus particulières, comme celle d'héberger des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, de novembre 2018, a exigé de revoir le modèle économique des organismes de l'habitat social, en posant pour objectif de diminuer le nombre d'opérateurs en fixant un seuil de 12 000 logements. Il fallait donc se regrouper ou fusionner en créant une société anonyme de coordination. C'est cette dernière option qui a été retenue. Il était également possible à Creusalis de rester l'unique bailleur du département, mais le Conseil d'administration n'a pas souhaité rester isolé dans cette démarche.

Pour construire cette société de coordination, la recherche partenariale a pris quelque temps. Nous avions évoqué la démarche lors de la précédente plénière, au cours de laquelle vous aviez validé la création d'ACELIA. Après quelques rebondissements, nous sommes désormais associés à trois : Cantal Habitat, à l'OPAC 43, de la Haute-Loire et Creusalis. Cette volonté d'évoluer ensemble est guidée par nos similitudes en termes de réalité et d'enjeux de territoire puisque, tous trois, œuvrons dans des territoires en zone détendue, des territoires ruraux, voire hyper-ruraux. De plus, ces trois offices sont de taille équivalente : le Cantal, 3841 logements ; Creusalis, 5256 logements ; et l'OPAC de la Haute-Loire, 5 553 logements.

La société de coordination a été créée le 19 mai 2021 à AURILLAC sous la forme d'une société anonyme classique, avec un système de gouvernance reposant sur un conseil d'administration, un Président et un Directeur général, renouvelés tous les deux ans et dissociés, c'est-à-dire que le Directeur général et le Président ne peuvent pas appartenir au même département. Elle a des compétences obligatoires. Le 19 mai, nous avons manqué de temps pour travailler avec nos collègues. La création de cette société se fonde sur ces compétences, mais la volonté est d'encourager le développement de projets en commun.

Le chapitre 3 traite de la politique patrimoniale. L'âge moyen des logements familiaux est de 46 ans. Le patrimoine est très majoritairement composé de logements de taille moyenne T3 ou T3*bis* ; 71 % sont des logements collectifs, 29 % des logements individuels. La construction de logements neufs fait l'objet d'agréments délivrés par les services de l'Etat.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Sur les dix dernières années, le montage financier des logements neufs que nous avons réalisés était de 5 à 7 % de fonds propres de l'office, 10 à 15 % de subventions, dont la participation des communes à hauteur de 7,5 % du prix de revient et 82 % d'emprunt.

Pour les opérations de réhabilitation, nous bénéficions de davantage de financements grâce aux subventions du FEDER, de la Région, du Conseil départemental, d'Action Logement. Le coût moyen d'un logement réhabilité est de 28 000 €, dont 6 à 10 % de fonds propres et 20 à 30 % de subventions.

S'agissant des modes de chauffage, 71 % des logements sont équipés d'un chauffage au gaz, 11 % d'un chauffage électrique, 11 % d'un chauffage au fioul et 7 % d'un réseau de chaleur. Nous avons opté pour le système de chauffage par granulés dans les programmes récents, à CROCQ pour les Petites unités de vie, et à SAINT-DIZIER-LEYRENNE pour quatre logements.

Pour ce qui est des étiquettes énergétiques, 73 % des logements sont classés A, B, C ou D, soit un bon niveau d'isolation technique ; 19 % sont classés E, performance énergétique moyenne, voire faible ; et 8 % sont en F et G, c'est-à-dire parmi les logements les plus énergivores.

Notre Plan stratégique du patrimoine a été actualisé pour la dernière fois en 2019. Il marque notre engagement pour une politique interventionniste forte en matière, nous l'avons dit, de rénovation thermique, mais également de modernisation des ascenseurs, de campagnes de remplacement des baignoires par des douches ou encore de travaux d'adaptation pour faire le lien avec nos politiques publiques sociales du département pour nos personnes âgées ou en situation de handicap. A cet égard, je vous rappelle que Creusalis a signé deux conventions, l'une avec le Conseil départemental et l'autre avec la MDPH.

S'agissant des programmes de remplacement des composants, tels que les menuiseries, les couvertures et façades, comme nous le verrons dans le rapport suivant, nous demandons la garantie d'emprunt.

Nous développons également une politique de résidentialisation afin d'assurer une meilleure sécurité des logements : remplacement de portes de hall, mise en place d'interphones, *etc*.

Comme je l'indiquais, entre 2021 et 2026, nous avons un projet de construction de 57 logements. Tels étaient du moins les chiffres avant de voter le budget et l'état prévisionnel des dépenses et des recettes lundi dernier, mais la projection à dix ans nous laisse à penser que nous pourrions atteindre une croissance allant jusqu'à 25 logements nouveaux par an. Je l'annonce toutefois avec une certaine prudence, car ce pourra être le cas si nous ne subissons pas de nouvelle réforme !

Parmi les projets de construction, nous développons à l'heure actuelle des projets à LA SOUTERRAINE et à SAINT-VAURY, mais nous avons également des programmations pour 2021 à CHAMBON-SUR-VOUEIZE.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

La commission sur la stratégie patrimoniale créée lundi dernier définira ces choix en termes de construction, de typologie, pour le département.

Creusalis intervient également dans d'autres domaines, comme pour la gendarmerie de GOUZON. C'est un projet qui, je l'espère, pourra se finaliser. Il concernerait neuf logements plus le bâtiment administratif. À GUÉRET, il s'agirait de la restructuration du Foyer de Musset en 25 logements ; il s'agit d'une action « Cœur de ville ». Toujours à GUERET, nous prévoyons restructuration du FJT Jean Petit du Boueix, pour 20 logements, mais nous rencontrions quelques soucis pour boucler le plan de financement.

« Renforcer la performance énergétique » : depuis le 1er juillet 2021, je vous rappelle que le diagnostic de performance énergétique n'est plus informatif, mais opposable. Son contenu et sa méthode de calcul ont fortement été modifiés. Cela impose des travaux dits « de gros entretien » portant sur la rénovation énergétique, le changement de mode de chauffage, l'isolation des portes et des fenêtres, *etc*. Nous retrouverons ce sujet durant plusieurs années.

A ce jour, plusieurs opérations de réhabilitation sont lancées à BOUSSAC, à DUN-LE-PALESTEL, désormais achevé, et à GUERET pour 180 logements, tous en label BBC Rénovation. De 2021 à 2024, des logements à rénover sont ciblés à EVAUX-LES-BAINS, à LA SOUTERRAINE, toujours avec le label BBC Rénovation. Pour les années suivantes, nous prévoyons des travaux à nouveau à GUERET, à BOURGANEUF et à SAINT-VAURY. En matière de travaux patrimoniaux, l'échéancier porte sur plusieurs années.

Outre le programme de démolition de cette tour emblématique dont je vous ai parlé, nous prévoyons des démolitions à LA COURTINE, DUN-LE-PALESTEL et BOURGANEUF, toujours dans un souci d'améliorer le cadre de vie des locataires, de favoriser le parcours résidentiel, les mutations et les changements de logement de nos locataires. Lors de démolitions, nous avons toujours le souci majeur du relogement, qui n'est jamais simple dans le cadre de démolition, particulièrement dans certaines communes. Tous les déménagements et relogements sont pris totalement en charge par Creusalis, mais il n'empêche qu'il reste tout de même des difficultés humaines à surmonter. Un travail préalable essentiel est alors conduit par les équipes de Creusalis.

Nous essayons également de favoriser l'accession à la propriété. Nous avons mis en place un plan de vente, qui est validé chaque année par le Conseil d'administration. Une chargée de vente est installée depuis 2020 à l'antenne commerciale, place du marché afin de favoriser l'achat par des locataires du parc social. C'est un objectif de nos politiques sociales. Huit ventes ont été réalisées en 2018, cinq en 2019 et douze en 2020 et vingt-cinq en 2021. L'objectif est de se tenir entre quinze et dix-huit ventes par an, mais cela peut bien évidemment varier. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une des obligations de la loi ELAN.

Pour ce qui est de l'occupation du parc social, au 1er janvier 2020, 59 % des locataires du parc Creusalis étaient des personnes seules, 15 % des familles monoparentales avec un ou deux enfants. S'agissant de leurs situations professionnelles, plus de 45 % sont des majeurs sans activité,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr
TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

35 % bénéficient d'un emploi durable. Quant à l'aide au logement, un locataire sur deux du parc locatif en bénéficie. Ils étaient 53 % au 1er janvier 2020.

En ce qui concerne le traitement des impayés, depuis le 1er janvier 2021, Creusalis est passé en comptabilité commerciale. Auparavant, en comptabilité publique, le recouvrement était assuré par le Trésor public. Creusalis a trois conseillères sociales qui interviennent sur chacun des secteurs pour travailler sur ces impayés.

J'en reviens aux caractéristiques sociales des demandes. En 2020, nous avons reçu 1060 demandes. Pour 80 %, il s'agissait de nouvelles demandes, les autres étant des demandes de mutation. La pression est plus forte porte sur les petits logements, de type T2. La CALEOL, la Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements, qui a compétence pour l'attribution des logements se tient en moyenne tous les quinze jours. Elle s'est réunie à vingt-trois reprises en 2020 et a examiné 956 dossiers. Une évolution est intervenue au cours de l'année 2021 puisqu'un contact est désormais pris avec tous les maires concernés pour solliciter leur avis.

Par la loi DALO, sommes soumis à des obligations, dont l'attribution aux publics prioritaires ou reconnus comme tels dont la liste figure en page 287, et l'attribution aux ménages reconnus prioritaires par la commission des médiations. Mais je dois reconnaître que nous sommes assez peu sollicités au titre du DALO.

Creusalis est également très engagé à procéder à l'examen attentif et en urgence de certaines situations de violences et de séparation difficile. Dans ces cas-là, nous n'attendons pas qu'une commission se réunisse, nous attribuons un logement en urgence, et le dossier est examiné par la Directrice de Creusalis et la Présidente de la CALEOL.

Les orientations stratégiques définissent la politique du loyer. Tous les ans au 1er janvier s'applique une révision qui est fonction de l'IRL – indice de référence des loyers – du deuxième trimestre de l'année précédente. Chaque année, le Conseil d'administration doit délibérer avant le 31 octobre.

Des augmentations peuvent aussi intervenir à la suite de travaux de réhabilitation. Creusalis applique généralement une hausse de 5 % des loyers quand il s'agit de travaux de réalisation importants qui doivent avoir un impact sur la baisse des charges.

Autre point important du plan d'action, un Conseil de concertation locative a été créé en 2002, qui officialise les échanges entre l'office et les locataires. Il s'agit d'un lieu d'échanges important puisque les représentants de nos locataires font remonter toutes les problématiques concernant la gestion locative et la gestion du mieux-vivre ensemble. Qu'il s'agisse des politiques techniques, des programmes de travaux, de la démolition, de la maintenance, du gros entretien du parc, tout cela doit passer devant ce Conseil de concertation locative avant d'être validé par le Conseil d'administration. C'est dire toute l'importance – et c'est heureux – que nous accordons à nos locataires et leurs représentants.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

L'accompagnement de Creusalis envers les publics les plus fragiles est la priorité de nos missions pour l'aide aux démarches, le maintien dans le logement et pour suivre les difficultés de paiement, et toujours avec l'aide du Conseil départemental. Une des missions de la CALEOL est d'assurer la diversité des ménages.

Au chapitre 4, est présentée la politique de qualité de service. En 2003, une enquête de satisfaction a été conduite, dont la périodicité est prévue tous les trois ans. En 2017, le Conseil d'administration et moi-même avions proposé de l'organiser tous les ans. La dernière, en 2020, a été menée auprès de 600 locataires. Page 299, vous retrouvez tous les critères qui permettent d'analyser Le niveau de satisfaction de nos locataires. Nous avons atteint un taux de 86,6 % de satisfaction globale.

J'expliquais précédemment que nous avons maintenu la régie et l'avons même consolidée. Au 1er janvier 2021, cette régie d'entretien compte 70 collaborateurs, agents techniques, gardiens et agents d'entretien, pour répondre efficacement aux attentes et aux besoins des locataires et intervenir dans le délai les plus courts. Lorsque l'on connaît des problèmes de chauffage le week-end ou le soir, cette qualité de service est indispensable.

S'agissant des orientations stratégiques et du plan d'action, il convient de renforcer la lutte contre les impayés de loyers, car c'est un souci important. Sans jeter la pierre à quiconque, il faut reconnaître qu'ils n'ont pas été très bien suivis ces dernières années parce que le Trésor public manquait de moyens en ressources humaines pour suivre tous ces impayés. Nous y travaillons déjà puisqu'une réorganisation de deux directions est intervenue en 2021 pour apporter un meilleur service afin d'atteindre cet objectif. Une direction s'occupe de la partie amiable jusqu'au commandement, l'autre traite la partie juridique et contentieuse.

Mais il faut également améliorer l'information et la communication à l'égard de nos locataires. À cet égard, en 2022, nous mettrons en place un système l'alerte par SMS pour prévenir d'incidents tels que les pannes de chauffage, les coupures d'eau, *etc*. Est également prévue la création d'un espace locataire sur le site internet de Creusalis.

Au chapitre 5, l'évolution des équilibres financiers s'appuie sur différents indicateurs, dont deux sont fondamentaux et incontournables du logement social. Le premier est le ratio d'autofinancement net HLM, avec un seuil d'alerte de 3 % sur une moyenne de trois ans. Comme l'illustre le tableau, malgré un léger fléchissement entre 2022 et 2024, ce ratio reste très largement supérieur au seuil sur la période 2020-2030. Le second indicateur essentiel est l'évolution de notre potentiel financier.

Enfin le chapitre 6 traite du contrôle et de l'évaluation de la convention, page 308, qui repose sur le suivi, l'évaluation à trois ans et, si besoin, un avenant à la convention.

Voilà ce que je pouvais vous dire brièvement. J'espère avoir dit l'essentiel et rien oublié.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- de m'autoriser à signer la Convention d'utilité sociale 2021-2026 avec Creusalis, qui pourra comporter quelques modifications mineures par rapport au document ci-annexé ;
- de m'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. *(Adopté à l'unanimité des votants – M. Patrice MORANÇAIS, Président de Creusalis, et Mme la Présidente, administratrice d'Acelia, ne prennent pas part au vote.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

OPH CREUSALIS - DEMANDE D'AFFECTATION DE GARANTIE DE PRET EXCEPTIONNELLE ET DEROGATOIRE

RAPPORT N°CD2021-12/3/19

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Vous le savez, le Conseil départemental assure la garantie des prêts pour Creusalis à hauteur de 50 %, les 50 % restants revenant à la commune, voire à la communauté de communes, selon les compétences.

En l'occurrence, nous nous inscrivons dans un cadre exceptionnel auquel nous avons déjà eu recours voilà deux ou trois ans. Il est demandé une garantie à hauteur de 100 % pour un prêt de 885 000 € consenti par le Crédit coopératif, destiné à financer les composants dont je vous parlais pour la rénovation de bâtiments et de logements sociaux implantés dans différents territoires et communes du département. Ce prêt à long terme établi sur vingt ans, à un taux effectif de 0,78 %, permet de réaliser pour l'essentiel des travaux de performance énergétique.

Solliciter une garantie à hauteur de 100 % tient au financement de l'ensemble de ces travaux par un prêt unique. En effet, l'ensemble de ces opérations se situant sur plusieurs communes, il était difficile de solliciter chacune des communes pour appliquer en l'état cette garantie d'emprunt. Le contrat de prêt interviendra à la suite de cette décision et sera effectif après signature des deux parties. Il est exceptionnel et dérogatoire, je n'y reviens pas, mais ce type de garantie est également accordé aux bailleurs dans des départements voisins, comme la Corrèze ou la Dordogne.

Mme LA PRESIDENTE. – Souhaitez-vous un complément d'information ?...

Personne ne souhaitant s'exprimer, je vous propose de donner votre accord concernant cette demande de garantie exceptionnelle et dérogatoire, et par conséquent :

- d'accorder la garantie du Département à hauteur de 100 % du prêt contracté par l'OPH Creusalis au Crédit coopératif, d'un montant de 885 000 € ;
- de m'autoriser à signer la convention ci-annexée ainsi que toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. *(Adopté à l'unanimité des votants – M. Patrice MORANÇAIS, Président de Creusalis, ne prend pas part au vote.*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

AVENANT A LA SUBVENTION GLOBALE N°3 FSE

RAPPORT N°CD2021-12/3/20

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Par délibération du 18 mai 2018, le Conseil départemental a autorisé sa Présidente à signer la seconde Convention de subvention globale avec l'autorité de gestion déléguée, à savoir le Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine, sur deux axes dont vous pouvez prendre connaissance dans le rapport.

Le montant de l'enveloppe initiale s'élevait à 1 885 674 €. Délégation a été donnée à la Commission permanente pour assurer le suivi de cette Convention le 19 septembre 2018.

Après nos demandes successives adressées à Mme la Préfète de Région, deux enveloppes supplémentaires de 270 030 € et de 227 990 € ont été accordées respectivement en 2019 et en 2020, abondant ainsi notre maquette initiale. Ainsi, l'enveloppe totale cumulée accordée au Conseil départemental de la Creuse, initialement de 1 885 674 €, est passée à 2 383 694 €. Par un courrier du 29 juillet 2021, Mme la Présidente a de nouveau sollicité Mme la Préfète de Région pour la gestion d'une partie des crédits issus de l'initiative de la Commission européenne baptisée REACT-EU mettant en œuvre des fonds supplémentaires et des modalités d'application exceptionnelles dans le cadre de la Politique de cohésion – dont le FSE constitue un des fonds opérationnels –, et ce afin de soutenir la reprise économique et d'apporter une réponse aux effets sociaux de la crise sanitaire.

Cette question est essentielle car, comme le savez, la règle d'intervention du FSE n'excède pas 60 %. Par dérogation, nous proposons d'intervenir à hauteur 100 %, à la fois pour anticiper la baisse prévisionnelle des crédits accordés par le FSE à la France au titre de la future programmation « FSE+ » à partir de 2022, qui devrait être de l'ordre de 15 %, et pour bénéficier encore, à titre exceptionnel, du régime dérogatoire à la règle du taux d'intervention maximal de 60 %. La Préfète de Région a donné une issue favorable à notre demande, en nous accordant l'attribution de crédits supplémentaires pour les années 2021 et 2022. Nous vous proposons donc une affectation pour 2021 et la conclusion d'un premier avenant à la programmation des crédits avant la fin de l'année.

L'intégration de cette première tranche de crédits assurera, pour 2021, le financement à 100 % des cinq postes de chargé d'insertion professionnelle, les CIP, dont la mission est d'assurer l'accompagnement global et le suivi de nos bénéficiaires RSA. Nous vous présenterons une seconde proposition en 2022 pour affecter l'autre partie de l'enveloppe sur le financement à 100 % des cinq CIP d'accompagnement global. Nous bénéficierons donc d'une subvention de 100 % au lieu de 60 % sur 2021 et 2022. C'est très intéressant.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Merci pour le travail engagé autour de cette question, qui sera peut-être plus long que prévu mais qui est nécessaire.

Personne ne souhaite intervenir sur ce rapport ?...

Je vous propose :

- de prendre acte de l'attribution par Mme la Préfète de Région d'un troisième abondement correspondant à la première tranche du fonds REACT-EU de la maquette financière de la subvention globale gérée par le Département au titre de la période 2018-2023, pour un montant de 210 000 € ;
- de prendre acte de la nouvelle maquette financière de notre subvention globale présentée en annexe, qui sera dorénavant dotée d'un montant total de crédits FSE de 2 593 694 € ;
- de m'autoriser à signer avec Mme la Préfète de Région l'avenant à la convention de subvention globale FSE qui formalisera cet abondement. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE EN CREUSE

RAPPORT N°CD2021-12/3/21

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Depuis six ans, le Département a attribué, par le biais d'une DSP, la diffusion des packs domotiques à domicile aux personnes en perte d'autonomie à SIRMAD Téléassistance.

Le délégataire doit effectuer chaque année un bilan d'activité, de la qualité de service et de la bonne gestion. Le rapport de l'année 2020 montre des conditions d'exécution satisfaisante. En 2019, il avait été proposé de revoir son modèle économique, compte tenu d'excédents constatés dans les années précédentes. Un audit a été programmé. Toutefois le contexte particulier de l'année 2020 ayant empêché sa restitution, une réactualisation est prévue de manière à englober les années 2019 et 2020. En fonction des conclusions, un avenant au contrat de concession sera proposé courant 2022.

Ce rapport a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux, où il a reçu un avis favorable.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des interrogations ?...

Tel n'est pas le cas.

La parole est à M. Patrice MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Pour répondre à la question formulée ce matin par Jean-Luc LÉGER, j'ai retrouvé le projet de Convention qui a été validé lors de la Commission permanente du 26 novembre entre le SDIS et Domo Creuse Assistance.

L'engagement est pluriannuel. Le nombre d'interventions pour le relevage des personnes âgées a été de 1060 en 2021. L'estimation se situe dans la même fourchette. Est donc prévu un seuil de financement maximum à hauteur de 104 654 € pour 2022 et de 112 860 € pour 2023.

Mme LA PRESIDENTE. – Si personne ne souhaite plus s'exprimer, après avoir pris connaissance de l'avis émis par la Commission consultative des services publics locaux, l'Assemblée départementale a donc examiné le rapport du délégataire. Il vous est demandé, en cas d'accord, de l'approuver. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

SCHEMA POUR L'AUTONOMIE

RAPPORT N°CD2021-12/3/22

Mme LA PRESIDENTE. – Comme je l'ai indiqué ce matin, en lieu et place de Mme VIALLE, M. MORANÇAIS va nous présenter ce rapport mais il avait travaillé auparavant sur ce Schéma pour l'autonomie avec Marie-Christine BUNLON.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Un document vous a été remis sur table, qui synthétise les axes et les actions retenus dans ce Schéma pour l'autonomie qui couvre la période 2022-2027.

Ce schéma est commun à nos deux publics, personnes âgées et personnes en situation de handicap. Il a pour ambition de garantir une offre adaptée à chaque personne à chaque étape de son parcours de vie, et de s'appuyer sur l'adaptation de toutes les politiques publiques départementales et l'action mise en œuvre par nos partenaires.

Nous avons commencé à travailler sur ce schéma en 2020, pendant le confinement, donc en visioconférence. Nous étions accompagnés par un cabinet. M. METGE nous présentera très rapidement les actions qui en découlent. Elles s'organisent autour de trois axes : l'axe 1 « adapter l'offre existante à la réalité de la Creuse et de ses besoins » ; l'axe 2 « mettre en place le parcours de la personne » ; et l'axe 3 « agir sur la prévention ».

Au-delà de l'élaboration d'un schéma, il importe de le mettre en œuvre. Il y a un an quasiment jour pour jour, je présentais le Schéma départemental de la protection de l'enfance, J'expliquais que s'il est bien d'élaborer un schéma, sa mise en œuvre, son exécution et son suivi sont tout aussi importants.

La gouvernance et le suivi du Schéma pour l'autonomie sont confiés au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, le CDCA, qui devra réunir un Copil de suivi deux fois par an. Avec Laurence CHEVREUX, nous assistions mardi dernier au CDCA plénier. Nous n'allons pas anticiper, mais deux commissions ont été créées, l'une sur les aidants, l'autre sur L'EHPAD de demain. Ce CDCA me paraît très intéressant puisqu'il comprend des représentants des usagers, des associations, des professionnels de santé. J'ai trouvé leurs interventions très intéressantes, qui augurent bien la manière dont les choses seront suivies.

Un pilote devrait être désigné pour chaque action, mais le Schéma pour l'autonomie sera piloté par des chefs de projet dédiés, la chargée de mission au CDCA, Mme JEANTAUD. Il sera porté par la Direction de l'autonomie et par le Directeur de la MDPH, M. LEMAIRE. Ce schéma est un document de cadrage, il sera toujours possible de recourir à des avenants tout au long de sa durée.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Je vous rappelle que plusieurs validations sont intervenues : le 22 octobre, la troisième commission l'a validé ; nous étions nombreux à assister à cette réunion. Le CDCA s'était également prononcé, le 29 septembre, émettant un avis favorable unanime. Enfin, la COMEX de la MDPH a rendu, le 25 novembre, un avis favorable à l'unanimité.

S'agissant des modalités d'intervention du Département, nous l'avons dit, la mise en œuvre sera confiée à la Direction de l'autonomie qui sera créée à compter du 1er janvier prochain. Nous contractualiserons avec nos partenaires de l'autonomie, associations et diverses structures, par le biais de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus sur la durée du mandat. Enfin, en lien avec les EPCI et les partenaires locaux, nous participerons au suivi des diagnostics territoriaux des besoins.

Pour ce qui est de la situation financière, la mise en œuvre du Schéma pour l'autonomie est, bien entendu, conditionnée à l'étude des besoins des usagers en lien avec les territoires. Dans le cadre des CPOM, des adaptations de l'offre pourront être envisagées ainsi que des rénovations de bâtiments pour les structures de handicap ayant un impact financier.

En outre, de nouveaux besoins peuvent apparaître et, donc, conduire à envisager de nouveaux financements – par exemple, au SAMSAH et au SAMSAH TSA qui n'existe pas actuellement en Creuse et concerne plus spécifiquement les troubles du spectre de l'autisme.

Après ce propos introductif, je cède de la parole à M. METGE pour nous présenter les fiches actions.

M. METGE, Directeur général adjoint des services – Pôle Cohésion sociale. – Comme le rappelait M. Patrice MORANÇAIS, ce Schéma pour l'autonomie se décompose en grands axes : axe 1, adapter l'offre existante à la réalité de la Creuse et de ses besoins ; axe 2, mettre en place le parcours de la personne ; axe 3, agir sur la prévention. Le rapport livre un récapitulatif des 102 pages du Schéma pour l'autonomie et permet de le décliner selon les territoires et de déterminer son orientation qui rassemble celui des personnes âgées et celui des personnes handicapées.

Adapter l'offre existante à la réalité de la Creuse et de ses besoins, c'est déjà reconnaître le choix de vivre à son domicile au travers du développement d'alternatives temporaires ou durables au maintien à domicile, de la poursuite du soutien à la modernisation et de la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile, SAAD. C'est également innover dans l'offre d'habitat, à savoir développer l'habitat inclusif, développer les habitats agiles en proximité. C'est également soutenir les aidants, les parents et les proches en améliorant le repérage, la mise en relation et en développant l'aide au répit pour les accompagnants. C'est enfin assurer une transition inclusive de l'offre, c'est-à-dire en étudiant l'offre des EHPAD, en développant les SPASAD ainsi que l'accueil familial et les actions « Emplois Autonomie », en créant un réseau d'entreprises inclusives creusoises,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr
TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

en définissant un accompagnement inclusif autour de l'emploi pour les personnes handicapées, et en développant la « communauté 360 » qui se met en place à l'heure actuelle en proposant, par exemple, une réponse adaptée 12 heures sur 24 à la MDPH.

Mettre en place le parcours de la personne, axe 2, nécessite de favoriser toutes les démarches inclusives, en promouvant la citoyenneté des personnes et en favorisant l'insertion des jeunes handicapés dans une démarche inclusive. C'est aussi diversifier les réponses pour des parcours des personnes coordonnés, en instaurant une coordination pour répondre aux situations complexes, en soutenant l'insertion professionnelle par l'accompagnement social et en accompagnant tous les âges au travers des SAVS. C'est enfin poursuivre la rénovation du secteur et accompagner les professionnels par le biais d'une adéquation territoriale des places aux besoins et de rencontres et informations entre acteurs sur les territoires.

Agir sur la Prévention, axe 3, vise avant tout à faciliter l'accès à l'information pour tous, en édifiant la future Maison départementale de l'autonomie, en communiquant et en développant l'information digitale et en luttant contre l'isolement dans les territoires. C'est également développer la mobilité des personnes et des professionnels, en étendant l'offre et les moyens de la mobilité, en favorisant des déplacements sûrs et en tendant vers une transition écologique de la mobilité. C'est enfin garantir une offre de services et de soins, en assurant un accès durable aux aides à domicile sur tout le département et en facilitant l'accès aux aides techniques adaptées.

Comme cela a été exposé, le CDCA sera l'agent de la mise en œuvre de ce Schéma pour l'autonomie. Un pilote devra être désigné pour chaque action. Une Direction de l'autonomie, qui rassemblera la Direction des personnes en perte d'autonomie et la Maison départementale des personnes handicapées, sera créée. Enfin, ce Schéma fera l'objet d'une évaluation continue et est conçu pour permettre le recours à d'éventuels avenants, c'est-à-dire qu'il n'est pas figé mais pourra évoluer en fonction des besoins constatés et du développement de nos territoires.

M. LEGER. – Nous savons tous à quel point les aidants peuvent s'épuiser. Nous l'avons souvent dit. Y aura-t-il de l'innovation dans ce domaine ?

M. METGE, Directeur général adjoint des services – Pôle Cohésion sociale. – C'est un axe majeur. La commission départementale aura à réfléchir à la réponse qu'elle pourra apporter à cette question et des actions seront mises en place.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Un diagnostic des besoins des aidants sera réalisé avant la fin du premier trimestre car, vous avez raison, monsieur LEGER, nous sommes souvent interpellés sur cette question de l'aide aux aidants, qui fait partie de la loi ASV.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Nous sentons bien que les usagers et leurs représentants sont tout disposés à participer pour résoudre cette question qu'ils ressentent majoritairement auprès des publics âgés et des personnes en situation de handicap.

M. LEGER. – Il me semble que 15 % des aidants décèdent avant les personnes qu'ils accompagnent.

Autre question, financière : quel a été le coût du cabinet qui nous a aidés à réaliser ce schéma ? Expliquez-moi. La Vice-présidente du Département de la Corrèze aurait un cabinet d'expertise ? J'ai sans doute mal compris.

Mme LA PRESIDENTE. – Elle a pris goût à la politique lors des dernières élections. Auparavant, elle dirigeait un cabinet de consultants. Mais je n'ai pas bien suivi...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Effectivement, à l'époque, Mme Patricia BUISSON avait un cabinet et ne s'était pas encore lancée dans une carrière politique. C'est sans doute, nous, en Creuse, qui lui en avons donné l'idée.

M. LEGER. – Cela semble lui avoir réussi.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Elle nous a également accompagnés dans l'élaboration du Schéma départemental de protection de l'enfance. Elle possède donc une solide connaissance des politiques sociales.

Sur le coût, je ne saurais vous répondre précisément.

M. METGE, Directeur général adjoint des services – Pôle Cohésion sociale. – Le coût est de 35 328 €, qui ont été budgétés en 2020 lors de la Décision Modificative de septembre 2020. Cela correspond aux trois piliers de l'enquête.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rassure, lorsque nous faisons appel à des compétences externes, c'est à la demande des services. Sinon, vous imaginez bien que nous ne le ferions pas. Vous l'avez compris depuis longtemps, nous ne sommes pas du genre à faire des dépenses incongrues, malvenues ou qui ne soient pas nécessaires.

Je ne sais si cela répond à votre question, monsieur LEGER mais, parfois, les cadres et les équipes en ont besoin pour travailler sur des sujets d'importance. Celui-ci, qui porte sur la perte d'autonomie et son accompagnement, en est un de primordial : faut-il des structures ou n'en faut-il pas ? Il touche un champ essentiel et

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

le nombre de personnes concernées, sans oublier leurs aidants, est élevé. Nos services ont besoin d'une méthodologie qui efface leur quotidien. Ils n'élaborent pas des stratégies tous les jours, étant déjà très occupés par les autres tâches qu'ils ont à accomplir. Il faut donc parfois prévoir des temps spécifiques au sein de la collectivité pour les faire repenser, imaginer, en les extrayant de ce qu'ils sont malheureusement appelés à faire tous les jours avec les difficultés que l'on connaît.

Le sujet de la MDPH a été évoqué à plusieurs reprises au sein de cette Assemblée. Là encore, l'idée de créer une Maison de l'autonomie n'a pas surgi par miracle, n'importe comment ni n'importe quand. Nous voyons bien que l'accompagnement de certains publics présente des similitudes. Nous essayons de ne plus cloisonner personnes âgées dépendantes et personnes en situation de handicap et cela rejoint les réflexions engagées sur la question du vieillissement des personnes en situation de handicap au sein des établissements. Faut-il continuer de considérer qu'il faut des structures pour les uns et d'autres structures pour les autres alors que les besoins fondamentaux de tout être humain sont les mêmes ? Si, dans un second temps, l'effet du handicap, de la dépendance ou de certaines pathologies vient perturber la satisfaction de ces besoins, nous avons tous besoin de manger, d'avoir un toit sur la tête, de dormir, de nous reposer et de nous cultiver. C'est l'une des pistes que nous voyons se dessiner pour les années à venir compte tenu des évolutions que nous observons.

Enfin, pour sortir non pas du sujet mais de cette question précise, nous pouvons aussi nous demander comment nous pouvons aider les aidants. A mes yeux, rien n'est simple. C'est la raison pour laquelle je suis très favorable à la démarche engagée sur la faisabilité de ce schéma. Cessons d'avoir des idées à la place des autres, cessons d'affirmer que les aidants ont besoin de répit et qu'il faut créer des structures pour que les personnes qui accompagnent puissent souffler. Il suffit de se pencher sur l'accueil de jour dans ce département : nous avons créé des accueils de jour avec l'ARS, pensant que les aidants y auraient recours mais, en fait, ce n'est pas le cas, car cela ne répond pas forcément à leur attente.

Une autre question nous préoccupe concernant le vieillissement et la dépendance, celle des structures que l'on dit être « alternatives » : ici, les Petites unités de vie avec Creusalis ; là, des maisons d'accueil familial. Si ce n'est chaque jour, du moins régulièrement, de bonnes personnes pensent avoir de super-idées révolutionnaires parce que le maintien à domicile ne convient pas et que l'EHPAD ne convient pas non plus. Ils créent donc ces structures alternatives, entre établissement et domicile. Tant mieux, car il faut innover et tester. Mais je ne constate pas que ces structures soient la solution. Cela peut aller parfois jusqu'à de la maltraitance, non pas volontaire mais de fait, parce que la prise en charge n'est pas adaptée aux réels besoins des gens ni à leur vie.

C'est pour cela que nous n'avons pas plaqué de solutions dans ce schéma. Nous présentons parfois un schéma définissant une stratégie, des objectifs et des actions. Sur ce sujet, nous voulons rester plus ouverts afin de prendre le temps de bien comprendre quels sont les réels besoins et quelles seraient les solutions... qui, d'ailleurs, existent peut-être déjà.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – En effet, madame la Présidente, l'idée d'associer les usagers ou les représentants à la conception de nouvelles structures d'accompagnement me paraît indispensable. Je précise que les services de la DPPA et de MDPH ont été associés à l'élaboration de ce schéma, tel qu'il a été travaillé depuis 2020. Nous avons tenu des réunions ensemble et nous arrivons au stade de la conception ; l'usager ou ses représentants doivent être au cœur de la réflexion et s'exprimer sur des choix qui correspondent aux besoins des personnes.

Jean-Luc LEGER le sait puisqu'il siège en commission APA avec nous, nous avons un maintien à domicile renforcé, avec un niveau de dépendance élevé puisque des GIR 1 ou GIR 2 à domicile sont assez courants. Je n'ai pas demandé les chiffres pour cette plénière mais, à l'occasion, je vous dirai combien de personnes sont en GIR élevé. Il est certain que, malgré tout ce qui est mis en place avec des soignants, des aides à domicile et autres, le maintien à domicile impacte souvent les aidants familiaux des personnes en GIR 1 ou GIR 2, qui s'épuisent très vite. Nous sommes tous des élus communaux et nous connaissons bien ces situations.

Ce travail sur les aidants me tient à cœur. Marie-Thérèse VIALLE va conduire le dossier et nous l'étudierons au sein du CDCA. Mais nous devons opérer les bons choix entre ce maintien à domicile renforcé et les structures que sont les EHPAD ou les établissements pour les personnes en situation de handicap, car nous avons aussi à traiter le sujet des personnes handicapées vieillissantes. Ce sujet est bien intégré par nos associations en charge du handicap, mais nous devons aussi le travailler avec elles.

Nous sommes au cœur de nombreuses problématiques, mais maintenant que la première partie de la loi ASV est bien rodée, nous pouvons travailler plus avant et proposer des fiches actions. Comme le disait M. METGE, de nombreuses fiches actions correspondent aux besoins mais il conviendra de les prioriser, et il sera toujours possible de modifier ce schéma à l'aide d'avenants.

Mme Armelle MARTIN. – Je pense à ma commune qui travaille actuellement en lien avec le CCAS, les usagers et les travailleurs sociaux qui nous ont fait remonter des besoins en termes de mobilité, par exemple, pour des personnes âgées qui rencontrent des difficultés à se rendre chez le médecin ou qui ont besoin d'un accompagnement numérique. Ma question sera pratique : une commune aurait-elle sa place dans ce schéma ? Comment pouvons-nous créer le lien entre elle et le Département ? Le sujet doit à nouveau être abordé dans ma commune. Deux ou trois commissions se sont déjà tenues sur le sujet. C'est en écoutant les travailleurs sociaux du secteur que nous travaillons sur ces sujets.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Parmi les différents collèges qui constituent le CDCA, il me semble, madame MARTIN, qu'avec les représentants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, vous faites partie des membres. Je ne puis l'affirmer car je n'ai pas la liste avec moi, mais j'en suis quasiment sûr.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Puis, il y a, bien évidemment, les représentants des CCAS. Je n'ai pas étudié la question, mais je vous rejoins : les représentants des CCAS sont très actifs et il faut les intégrer à la réflexion. Dans les communes, surtout les petites communes comme la mienne, même si nous sommes toujours à la manœuvre, dans la mesure où la politique sociale de proximité passe par ces CCAS, il faut vraiment les associer aux décisions et aux choix. Il me paraît nécessaire que ce soit un collectif bien réfléchi.

Mme Armelle MARTIN. – Il aurait peut-être été nécessaire de travailler ensemble sur des questions qui semblent propres à notre commune mais qui, en fait, sont bien plus larges que la commune en elle-même. L'Agglo n'a pas de compétence sur ces questions, mais c'est un sujet que nous sommes en train d'investiguer sur ma commune. Je sais qu'AUBUSSON le fait également puisqu'ils ont envoyé un questionnaire à leurs habitants. C'est donc un sujet qui les préoccupe également.

Donc, comment fait-on le lien et comment articule-t-on tout cela ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – A mon avis, il faudrait prévoir une participation au CDCA. Il y a souvent des postes vacants faute de bénévoles dans les deux formations, personnes âgées et personnes en situation de handicap. Nous étudierons la question mais je pense, à titre personnel, et c'est également l'avis de mes collègues Vice-présidentes, que ce serait une bonne idée d'associer les CCAS.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je tiens à saluer à nouveau le travail de tous ceux qui se sont impliqués dans cette réflexion. Ce fut un long engagement, dans un contexte très particulier. Je me souviens d'une première restitution qui nous avait conduits à nous interroger et poussés à remettre l'ouvrage sur le métier parce que le travail était trop technique et n'était pas suffisamment compréhensible, même pour nous, élus. Il faut tout de même comprendre de quoi l'on parle. Nous avions demandé que le travail soit repris.

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Tout à fait !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de valider le Schéma pour l'autonomie, qui vient de vous être présenté dans ce fascicule spécial, en ayant à l'esprit qu'il s'agit d'un document de cadrage susceptible d'évoluer dans le courant du mandat en fonction du recensement des besoins de la population et de la nécessaire évolution et adaptation de l'offre. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

CPOM APAJH

RAPPORT N°CD2021-12/3/23

Mme LA PRESIDENTE. – Ce rapport a fait l'objet d'un travail partenarial autour d'un contrat d'objectifs et de moyens entre la Direction des personnes en perte d'autonomie, Marie-Thérèse VIALLE et une association partenaire du Conseil départemental qui œuvre dans le secteur du handicap, l'APAJH 23.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Ce contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens que je vous présente en remplacement de Mme VIALLE est intéressant pour les deux parties, puisqu'il permet au Conseil départemental de mesurer ses engagements financiers et à la structure d'avoir une visibilité sur les prochaines années.

Les établissements médico-sociaux qui accueillent des personnes en situation de handicap qui relèvent de la compétence tarifaire de l'ARS font l'objet d'un CPOM, que celui-ci soit exclusif ou conjoint avec le Conseil départemental. Ces CPOM s'inscrivent dans une démarche qualité et de renforcement de la performance des établissements et services médico-sociaux.

Je rappelle très rapidement que l'APAJH représente en Creuse dix-sept établissements, regroupés selon une organisation en pôles : un pôle Education et Apprentissages – IME et SESSAD ; un pôle Travail et Emploi accompagné – ESAT ; un pôle Hébergement et Vie sociale – foyers de vie, foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés et Service d'accompagnement à la vie sociale, SAVS ; un pôle Soins et Soutien à l'autonomie – MAS et FAM ; et une Direction générale. Sept de ces établissements sont financés par le Conseil départemental de la Creuse.

Les propositions de l'APAJH se déclinent en dix fiches d'actions selon cinq axes qui sont repris dans le document : la transformation de l'offre et le virage inclusif ; l'approche populationnelle ; la démarche « Réponse accompagnée pour tous » ; la transformation de l'organisation ; la performance, l'efficience et la qualité.

Pour la première année du CPOM, le Conseil départemental se fondera sur le montant des budgets arrêtés en 2021 et appliquera un taux directeur de 0,12 %, avec une clause annuelle de révision en fonction des résultats.

Trois types d'actions sont prévus dans ce CPOM.

L'offre à moyens constants concerne la restructuration du foyer de GUERET qui, de trente places, passera à vingt-quatre demain ; huit places au foyer de vie des Champs blancs ; seize au SAVS dont les espaces de vie sont plus étendus ; le maintien de neuf places d'accueil de jour au foyer de GUERET ; et la pérennisation d'un demi-ETP de secrétariat au foyer d'ARFEUILLE-CHATAIN.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

L'offre avec moyens supplémentaires portera sur des travaux de rénovation du SAVS, pour 180 000 €, et les besoins en personnels : un ETP d'aide-soignant au foyer de vie des Champs Blancs et deux ETP d'éducateur spécialisé à la plateforme Personnes ressources.

Ce rapport reprend également les actions qui n'ont pas été validées ou qui ont été reportées. Certaines d'entre elles pourront être financées par l'APAJH ou revues en cours de CPOM.

Ainsi, pour la plateforme Personnes ressources, un ETP d'infirmier gérontologique serait autofinancé par l'APAJH. Au foyer d'accueil médicalisé de GENTIOUX, un financement conjoint ARS et Département, d'un montant de 248 085,39 €, correspondrait à des ETP d'infirmiers, d'aides-soignants et d'auxiliaires de soins. Ces postes pourraient être autofinancés par l'APAJH. Des négociations sont en cours pour l'avenir de ce foyer. Au foyer de vie de Champs Blancs, est prévue une extension de sept places, portant la capacité à trente places. Est également envisagée la création d'une résidence autonomie pour les personnes en situation de handicap vieillissantes, pour quinze places. Le coût estimé de l'opération s'élève tout de même à 3 248 300 €, avec une option de création de dix places supplémentaires qui représenteraient un surcoût de 432 000 €.

Le coût supplémentaire pour le Département est estimé à 2,5 M€ répartis sur les cinq ans du CPOM.

J'ai une modification à apporter à la suite d'une erreur de calcul intervenue en page 134 du fascicule. En effet, au paragraphe « Fixation de la dotation annuelle au titre de l'aide sociale », le total général s'établit à 6 929 753,62 €, et non 9 929 753,62 €. Ce chiffre a été rectifié en troisième commission, mais je tenais à vous le signaler également en séance plénière.

M. LEGER. – M. FOULON n'est plus là. Il aurait sans doute deviné de quoi j'allais parler ! *(Sourires.)* Ah, mais le voici !

Plus sérieusement, je reviens sur le FAM – foyer d'accueil médicalisé – de GENTIOUX. Le rapport fait référence à des décisions qui devraient intervenir. Une décision a effectivement été prise, puisque, par un vote il y a deux jours en Conseil communautaire de Creuse Grand Sud, il a été décidé, à une très large majorité – qui fait d'ailleurs l'objet d'un article aujourd'hui dans *La Montagne* – de céder à l'APAJH les murs du foyer d'accueil médicalisé à des conditions avantageuses. Jusqu'à présent, l'APAJH n'était que locataire.

L'histoire est un peu longue, trop longue sans doute. Bref, nous n'allons pas la reprendre dans son intégralité. Il y a trois ans, lorsque l'APAJH se proposait de déménager au nom de l'inclusion vers FELLETIN, AUBUSSON et BOURGANEUF, lors de nos discussions, vous aviez fait savoir que vous étiez plutôt favorable à ce « déménagement » – le mot n'est pas très joli, je n'en trouve pas d'autre, mais peu importe.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Lorsque nous avons voté le principe de la vente mercredi dernier, tous ceux qui se sont exprimés ont déclaré que, s'ils étaient disposés à vendre à des conditions avantageuses à l'APAJH, ils demandaient en échange à l'association de demeurer à GENTIOUX parce que cela représente 60 emplois, parce qu'il nous semble que les résidents sont très bien accueillis et que le déménagement pourrait être un traumatisme pour nombre d'entre eux, surtout pour ceux qui sont là depuis longtemps.

Je pense que nous sommes maintenant tous d'accord pour dire que le foyer sera bien installé à GENTIOUX ?...

Mme LA PRESIDENTE. – Nous ne pouvons en être seuls juges. Vous avez souligné la volonté d'inclusion des personnes en situation de handicap. Au-delà des mots, il faut la mettre en pratique. Quant à savoir si cette solution est bonne ou pas pour ces personnes, je vous répondrai que, si vous n'êtes pas compétent en communication, pour ma part, je ne suis pas compétente pour en juger.

Vous omettez toutefois d'évoquer une problématique, à savoir que cet établissement a, à nouveau, besoin de travaux. Il me semble que la toiture présente des fuites, et surtout qu'il est besoin d'une mise aux normes... ce n'est pas tout à fait le bon terme non plus, car il ne s'agit pas véritablement d'une mise aux normes, mais de permettre aux personnes hébergées de jouir de conditions d'accueil considérées comme correctes aujourd'hui, à savoir des chambres individuelles dotées de sanitaire et de douche. On évoque souvent ce sujet pour s'en insurger dans les EHPAD. Dans les foyers qui accueillent des personnes en situation de handicap, de manière étonnante, cela intéresse bien moins de monde.

Vous connaissez les lieux aussi bien que moi. Le problème, me dit-on, est que le propriétaire est dans l'incapacité, et ce depuis trois ou quatre ans, de mener les nouveaux programmes d'investissement qui seraient nécessaires. Il faut donc trouver une solution, sachant que nous sommes garants des bonnes conditions d'accueil des personnes en situation de handicap au sein des établissements creusois. Nous devons y veiller. Puisqu'il est question de plusieurs millions d'euros d'aide sociale que nous finançons, il s'agit de savoir ce que nous finançons.

Je ne sais si l'APAJH réalisera une opération intéressante. Si je me souviens bien des calculs auxquels nous nous étions livrés, je pense surtout que les collectivités qui ont porté ce projet ont déjà fait une belle opportunité de cet accueil. Mais nous ne sommes pas dans un système commercial ; parlons d'un autre sujet !

Je suis très heureuse d'apprendre qu'une solution se dessine. L'APAJH tient un conseil d'administration ces prochains jours. Nous verrons si un terrain d'entente a été trouvé entre la communauté de communes et cette association. Pour notre part, nous nous devons d'être garants que les deniers publics affectés à une mission, celle de l'accueil de ces personnes dans de bonnes conditions, servent bien à cela, et de veiller à ce que la prise en charge soit tout à fait adaptée.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

M. LEGER. – Comme l'a expliqué Renée NICOUX, c'est bien parce que le propriétaire, la communauté de communes, ne pouvait pas réaliser ces travaux que nous proposons cette vente, en imposant à l'APAJH d'effectuer les travaux nécessaires pour accueillir dans de meilleures conditions. Il ne s'agit pas réellement de répondre à des normes, car ce ne sont pas de normes de sécurité à proprement parler ; il s'agit d'installer des sanitaires dans chaque chambre – ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle – et de procéder à certaines réparations.

Quant à savoir ce que cela a pu rapporter à la communauté de communes – celle du Plateau de GENTIOUX, devenue Creuse Grand Sud – et ce que cela a coûté à l'APAJH, d'après les calculs auxquels s'est livré Alex SAINTRAPT, le Vice-président en charge des affaires sociales et sanitaires de la communauté de communes, depuis la création du foyer il y a trente ans, qui a été une très belle opération pour le Plateau de GENTIOUX, pour l'APAJH et pour les résidents, le coût s'élèverait à 9,3 M€ en cumulant les emprunts réalisés par les deux communautés de communes successives et le coût des travaux. Le montant des loyers payés depuis trente ans se monterait également à 9,3 M€. Ce sont ses calculs, il a géré un hôpital et je considère qu'il connaît son affaire.

Contrairement à ce qui s'est dit un temps, l'APAJH n'a donc pas été une vache à lait des communautés de communes successives. Je pense que l'on peut enterrer de telles considérations. Si l'équilibre a été atteint, c'est parfait, car l'objectif n'était pas de réaliser des gains financiers mais d'accueillir des personnes lourdement handicapées et de créer de l'emploi. A l'origine, lorsque Pierre DESROZIER a créé ce foyer, il s'agissait d'une sorte de politique d'aménagement du territoire. Si la comcom ne l'avait pas fait, je ne pense pas que quiconque serait venu créer un foyer à GENTIOUX.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ce qui est des chiffres, nous nous sommes également livrés à analyse très précise. Admettons qu'aujourd'hui, nous soyons à zéro-zéro et la balle au centre. Il manque tout de même un petit delta, car le propriétaire s'engageait à faire des provisions pour travaux, ce qui n'a pas été fait. Selon l'accord entre les deux parties, sur le loyer payé, le propriétaire devait conserver une poire pour la soif, qui devait le mettre en capacité de réaliser des travaux.

Il reste des zones d'ombre dans cette évaluation. Sans aller très loin, on peut mettre en lumière qu'à un moment, un fonds de pension est venu faire une offre à la communauté de communes pour un montant de plusieurs millions d'euros et que ce montant correspondait à un établissement qui s'engageait à produire des ressources *via* un loyer. D'après nos discussions avec l'APAJH, l'évaluation des services de France domaine avait été établie sur une valeur immobilière annexée à une location. Là encore, le delta serait intéressant à étudier : sans locataire, combien vaut ce bâtiment ?

Oublions cela, et imaginons qu'aujourd'hui, nous avons atteint un point d'équilibre et qu'en effet, la décision de savoir si la collectivité propriétaire ne peut pas mettre en place un programme de rénovation et de travaux absolument nécessaires est non pas de notre côté, je puis vous assurer que,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr
TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

dans la convention qu'il nous liera à l'APAJH, le loyer ou le solde de loyer sera assorti d'une obligation de travaux car nous n'accepterons pas longtemps les conditions d'accueil actuelles. Vous l'avez dit, il ne s'agit pas d'une question de mise aux normes de sécurité, mais bien d'une question de bien-être au quotidien.

Mais si la situation a progressé, je ne peux que m'en réjouir. Il faut louer les élus qui ont pris cette décision.

M. LEGER. – Pour ce qui est des décisions qui n'auraient pas été prises, je rappelle que jusqu'en 2014, c'était la communauté de communes du Plateau de GENTIOUX qui était propriétaire. Comme elle pesait moins de 3 500 habitants, elle n'était dans l'obligation ni d'amortir ni de faire des provisions pour travaux. Cela dit, elle gérait en bon propriétaire, en bon père de famille. Jusqu'en 2014, les travaux ont toujours été réalisés.

En 2014, après la fusion des deux communautés de communes, il est vrai que la communauté de communes Creuse Grand Sud n'a pas fait de provisions pour travaux alors que le législateur lui en faisait obligation. Mais il s'agissait d'une période assez particulière sur laquelle je ne reviens pas.

En tout cas, j'ai l'impression que nous sommes tous d'accord pour dire que si l'APAJH a besoin d'un accompagnement pour la réalisation des travaux, vous l'accompagnerez. Pour ma part, j'ai une très grande confiance en cette association et dans la mesure où ce sont eux qui sont demandeurs, je vois mal pourquoi ils achèteraient pour, finalement, quitter le territoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme le rappelait M. MORANÇAIS, nous pouvons nous féliciter d'avoir perçu les difficultés et d'avoir bien mis l'essentiel au centre des discussions que nous avons eues avec l'APAJH, à savoir le bien-être et un accueil de qualité des personnes en situation de handicap. Je puis vous assurer qu'à aucun moment, nous n'avons dérogé à cette vision.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Ma question porte sur le taux d'évolution annuel fixé à 0,12 % financé par le Département. Compte tenu de l'inflation, ce taux permettra-t-il de maintenir des budgets constants pour l'APAJH ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Ce taux de 0,12 % a fait l'objet d'une négociation entre les parties et permet d'avoir une visibilité sur cinq ans. Je ne sais pas, monsieur METGE, si la problématique de l'inflation qui repart a été prise en compte dans la réflexion ?...

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

M. METGE, Directeur général adjoint des services – Pôle Cohésion sociale. – Oui, mais cela ne se passe pas comme ça.

Tout d'abord, ce taux directeur de 0,12 % correspond à la capacité de l'association aujourd'hui, qui dispose de réserves que nous devons prendre en compte.

En outre, excusez-moi, monsieur MORANÇAIS, j'anticipe un peu, le CPOM est renégocié tous les ans, puisqu'il comporte une clause de revoyure : les budgets sont donc réexaminés chaque année et nous étudions ce qui est déficitaire et ne l'est pas. Je rappelle que le budget des cinq établissements sur lesquels intervient le Conseil départemental s'établit à quasiment 10 M€. Nous participons à hauteur de 6,9 M€ au titre de l'aide sociale.

Donc, tous les ans, les deux parties, Conseil départemental et associations, renégocient en fonction du taux d'activité.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Monsieur LEGER, vous disiez que le principe de la vente avait été acté en Conseil communautaire et que l'APAJH exprimait la volonté de rester dans ces locaux, volonté fortement partagée par les élus de Creuse Grand Sud.

Je me demandais si l'obligation de rester sur le site – si tant est qu'il y en est une – serait stipulée dans l'acte de vente.

M. LEGER. – Nous sommes encore en négociation. Le vote était très précis : il s'agissait d'autoriser la Présidente à poursuivre la négociation sur les bases entrevues entre le Conseil départemental, la communauté de communes, l'APAJH et l'ARS. Pour l'instant, nous n'en sommes pas encore là. De plus, je ne suis pas habilité pour en parler. Mais je l'espère, bien évidemment.

Mme LA PRESIDENTE. – Il importe également de dire que le tissu associatif de GENTIOUX s'est également engagé car, quand on parle d'inclusion dans un territoire, surtout dans des territoires aussi peu denses et isolés que le plateau, il est essentiel que les personnes ne restent pas enfermées dans un foyer. Cela, c'est ce qu'il se passait dans le temps.

M. LEGER. – Ce qui se dit également, c'est que, demain, nous aurons peut-être moins de places, ne serait-ce qu'en raison des travaux à réaliser sur le foyer, et qu'à côté, il y aura peut-être de l'habitat inclusif dans les villes du secteur. Cela se pratique de plus en plus, et c'est tant mieux si cela correspond aux besoins des résidents.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Nous parlons de personnes et de leur vie. Les situations de handicap apparaissent chez des personnes souvent très jeunes, en tout cas, pour ce qui est de certains types de handicaps, qui sont accueillies dans des foyers d'accueil médicalisé, FAM.

Il est vrai que ce fut un grand défi de construire des structures en capacité d'accueillir des personnes comme au foyer de GENTIOUX, par exemple, avec tout ce que cela nécessite en termes de soins et d'accompagnement. Je ne sais pas si, dans dix ans, il y aura encore 50 ou 60 places à GENTIOUX – je ne me rappelle jamais le nombre exact. Peut-être des places seront-elles vacantes.

Le travail mené sur les sujets relatifs à ce Schéma pour l'autonomie avec la MDPH vise à déterminer en fonction de l'évolution et du nombre de personnes qui présentent tel ou tel trouble, quelles structures et places d'accueil nous créons et finançons.

Aujourd'hui, je m'interroge sur les problématiques rencontrées par les personnes qui présentent des troubles du spectre autistique. On a beaucoup parlé des enfants atteints de ces troubles, qui ont suscité notre attention, mais l'un des sujets auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est que ces enfants grandissent. Dans quelles structures sont-ils accueillis lorsqu'ils deviennent de jeunes adultes, puis des adultes et des personnes vieillissantes ? Nous n'avons pas aujourd'hui de réponses à ces accueils. Il existe, me semble-t-il, une maison à SAINT-SETIERS, mais des familles creusoises pleurent parce qu'elles n'ont que cette solution et qu'en Creuse, nous n'avons pas aujourd'hui de capacités d'accueil et d'hébergement.

Les profils des pathologies et du handicap dont souffrent des jeunes évoluent avec l'âge. La question n'est pas tant de savoir s'il existe un FAM à GENTIOUX et s'il y en aura toujours un pour accueillir des adultes polyhandicapés, mais de se demander si ces profils ne seront pas de moins en moins nombreux en raison des progrès de la science. Et tant mieux !

Voilà le type de réflexions que nous devons mener au sein de cette grande chose qui est le Schéma départemental pour l'autonomie.

M. LEGER. – Je partage tout à fait votre point de vue. A partir des années 60, nous avons assisté à un vaste mouvement d'institutionnalisation parce que trop d'enfants, de jeunes et de personnes handicapées restaient au bord de la route. Des fondations ont été créées, sous l'impulsion de Mme Georges POMPIDOU, puis Mme Jacques CHIRAC. De nombreuses institutions ont été construites, en particulier sur le Plateau de Millevaches, et l'on comprend bien pourquoi. Depuis quelque temps, le mouvement tend à s'inverser. Je pense que nous parviendrons à trouver le bon équilibre, en adoptant des formules souples qui correspondent aux besoins des personnes en fonction de leur dépendance, de leur handicap et de leur âge car, effectivement, le handicap peut se renforcer avec l'âge.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Nous finirons par trouver un équilibre. Ce sera peut-être moins confortable pour nous qui devrons suivre ces politiques, mais cela correspondra sans doute davantage aux besoins de chacun. Nous pouvons nous rejoindre sur le fait qu'il faut répondre aux besoins de la personne, sans penser à nous et à nos équipements, même si ce sont des modes de pensée auxquels nous sommes habitués depuis longtemps.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous ne nous penchons seulement sur ces situations en réfléchissant sur la problématique immobilière et financière du FAM de GENTIOUX. L'ARS nous a engagés avec la MDPH dans une réflexion plus large, portant sur une société plus inclusive. Nous nous sommes donc demandé ce qu'était, au fond, une société inclusive.

Une société inclusive est une société qui n'exclut pas, qui n'enferme pas, à l'image de ce que nous avons connu longtemps sur ces problématiques que nous n'avons pas à traiter mais dont nous avons parfois la nécessité, à savoir l'accueil en psychiatrie. La situation est assez similaire : des hôpitaux psychiatriques ont été construits, dans lesquels on a fait venir de braves gens de la campagne qui n'avaient pas de métier. On les a formés et, en trois tours de main, ils étaient devenus infirmiers s'ils étaient suffisamment baraqués pour contenir les patients. Pendant un temps, nous avons vécu dans une société de l'enfermement des différences, par peur, par appréhension. Puis, avec l'avènement du médicament, c'était facile !

Cette société inclusive est loin d'avoir cassé le système mais au moins cela permet-il de se dire que, demain, nous n'aurons peut-être plus cinquante personnes en situation de polyhandicap à GENTIOUX, peut-être n'y en aura-t-il qu'une trentaine. En revanche, la capacité, l'expérience et les compétences des professionnels de ce foyer permettront d'aller vers un habitat quelque peu différent.

Malheureusement, on s'interroge sur la capacité à faire de l'inclusion sur un territoire très faiblement peuplé. A cela s'ajoute la question de l'accès aux soins, car où sont les professionnels de santé ? Je ne parle pas des médecins généralistes, mais des professionnels du domaine de la psychiatrie en particulier, qui ne sont pas installés sur le Plateau de Millevaches. S'ils y étaient, peut-être irions-nous tous habiter là-haut. Ce serait super !

Mais voilà toutes les questions que nous devons travailler pour faire de la mixité une réponse. Le schéma et la MDPH doivent être engagés dans cette réflexion. Sans oublier l'accès à la culture et à la citoyenneté pour les personnes en situation de handicap !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose :

- de valider le taux d'évolution annuel des budgets des établissements de l'APAJH financés par le Département, à 0,12 % pour l'exercice 2022, révisable annuellement ;
- de valider le choix des actions inscrites dans le CPOM ainsi que les plans pluriannuels de financement (PPI) correspondants ;
- de m'autoriser à signer le CPOM 2022-2026, qui vous est présenté sous forme de fascicule spécial, ainsi que toutes pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

RAPPORT D'ACTIVITE CFPPA 2020 (INFORMATION)

RAPPORT N°CD2021-12/3/24

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, CFPPA, propose un programme coordonné de financements, défini selon quatre axes : accompagner l'acquisition de bons réflexes et anticiper la dégradation de la mobilité chez les seniors ; prévenir la perte d'autonomie et ses conséquences sur la santé ; anticiper l'adaptation de son cadre de vie à son autonomie ; soutenir et accompagner les proches aidants.

Afin de mettre en œuvre cette CFPPA pour l'année 2020, le plan d'action comprenait initialement une somme de 379 450,23 € au titre des autres actions de prévention et 25 455,34 € au titre du forfait autonomie. La crise sanitaire est venue impacter cette programmation, nécessitant un accompagnement des porteurs de projets et des ajustements des projets. Ainsi, quatre porteurs de projets ont annulé six actions, onze sont parvenus à réaliser partiellement treize actions et un seul porteur de projet a proposé une nouvelle action.

Au total, 51 actions ont été conduites pour un montant de 327 673,68 €, auquel s'ajoutent les frais d'ingénierie à hauteur de 34 430 €.

Le Conseil départemental intervient par le biais de subventions aux porteurs de projets et une contribution financière aux dossiers individuels de demande d'aide technique et de pack domotique.

Sur 404 905,57 € d'autorisations de programme votées, 362 103,68 € ont été consommées.

Vous êtes invités à prendre acte de ce rapport.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – J'ajouterai en complément que nous attendons la notification de l'enveloppe qui nous sera attribuée pour 2022. Nous en serons informés au cours du premier trimestre. Avec Marie-Thérèse VIALLE, nous participerons au Comité technique de la CFPPA, qui comprend également nos partenaires que sont l'ARS et les représentants des différentes caisses de retraite. Nous avons déjà procédé la semaine dernière à une affectation très large, en conservant une marge de manœuvre. Des projets nouveaux ont été financés, en favorisant ceux portés par des acteurs du territoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Cette Conférence des Financeurs est désormais bien connue de tous. Lorsque nous participons à des manifestations, de nombreux projets associatifs nous sont présentés, comme ce fut le cas récemment par une association de judo. C'était assez chouette de les entendre expliquer leur apport, notamment en

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

matière de prévention des chutes. Comment apprendre aux personnes âgées fragiles à chuter sans courir trop de risques et comment leur apprendre à se relever. Finalement, la pratique sportive peut apporter plus que l'on ne l'imagine, et il convient de ne pas se limiter au seul maintien à domicile.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement. – Les thématiques et les actions couvrent des domaines très larges, toutes ayant pour finalité la prévention de la perte d'autonomie.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

En tout cas, bravo à cette Conférence des Financeurs qui examine des propositions que je sais nombreuses. Cela reflète le dynamisme des structures de notre département qui s'engagent dans cette problématique de la perte d'autonomie, fertiles en projets.

Je vous invite à me donner acte de la présentation du rapport 2020 de la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie de la Creuse. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS MEDICOSOCIAL

RAPPORT N°CD2021-12/3/25

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge du Retour à l'emploi, de l'insertion et du Logement, rapporteur. – Le Groupement d'employeurs médicosociaux, le GEMS 23, nous a sollicités. Je les avais reçus en début d'année, Mme VIALLE les a reçus au cours de l'été dernier et au mois de septembre.

Créé en 2016, ce groupement met des personnels à disposition auprès des structures adhérentes : associations d'aide à domicile, EHPAD et des établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

Ce GEMS compte désormais 29 salariés en CDI et emploie en permanence plusieurs salariés en CDD. En 2020, il a fait travailler 72 personnes, mais la crise sanitaire a eu un impact direct sur son activité et, donc, sa situation financière. Cela explique sa demande d'aide exceptionnelle.

En effet, la suspension de certaines activités par les établissements et services médico-sociaux a généré une perte de 1 320 heures sur le seul mois de mars, soit 27 000 € auxquels s'ajoute une perte de 3 000 € pour le mois d'avril. Le GEMS, contrairement à d'autres structures, n'a pas pu prétendre au chômage partiel, n'étant pas lui-même un établissement médico-social.

Le GEMS a décidé de ne plus mutualiser ses salariés et de ne faire intervenir chacun qu'auprès d'un seul employeur, augmentant le coût salarial. Malgré le soutien des employeurs adhérents, le GEMS constate une perte nette de 47 000 € liée au premier confinement. Cette structure, qui n'a jamais bénéficié de financements publics pour assurer sa mission de groupement d'employeur a donc sollicité le Conseil départemental pour faire face à ce déficit de chiffre d'affaires.

Le recrutement dans le secteur de l'aide à la personne demeure problématique sur notre territoire. Dans le cadre d'un projet plus global pour faciliter l'attractivité de ces métiers et le recrutement de nouveaux personnels, le GEMS constituera un outil incontournable qu'il convient de préserver, d'autant plus qu'il mène une mission essentielle avec les sept associations d'aide à domicile sur la qualité de vie au travail.

Il vous est donc proposé d'accorder un soutien de 30 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela me paraît une bonne initiative car nous avons vraiment besoin d'eux.

Je vous propose d'accorder au GEMS 23 une subvention exceptionnelle de 30 000 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

CAMPAGNE DE COMMUNICATION « THE PLACE TOUBIB »

RAPPORT N°CD2021-12/3/26

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Dans le cadre de l'attractivité des professionnels de santé, il s'agit de mettre en place une campagne de communication « The Place Toubib », qui démarrera en janvier 2022.

Cette campagne sera menée conjointement avec la Mutualité Française Limousine. Les différentes actions menées sont reprises dans le tableau : presse écrite, numérique, mailing, relations presse et une éventuelle venue de Marine LORPHELIN.

Quant à la répartition des actions entre les deux partenaires, le Conseil départemental financera l'envoi d'un courrier postal aux médecins généralistes de la France entière et une action de mailing réalisée par la Mutualité Française Limousine pour un montant maximum de 33 000 €. La Mutualité Française Limousine assurera l'ensemble des actions et assumera financièrement celles liées à la publicité de la presse écrite, la campagne numérique, l'envoi de mailing sur la base des mails disponibles, auprès du *Quotidien du médecin* ainsi que la campagne de presse, pour un montant estimé à 53 000 €.

Les deux partenaires ont formalisé leurs engagements respectifs et la répartition des actions qui composent ce plan de communication au travers d'une convention de partenariat dont le projet est annexé au présent rapport. Je suppose que vous l'avez lu.

Il s'agit donc de valider cette répartition des actions et l'accord de la Mutualité Française.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous n'avons pas encore tout essayé. Après des communautés de communes qui signent, désespérément, des conventions avec des cabinets qui vont chercher des médecins en Roumanie, en Espagne et ailleurs, il est vrai que l'on nous supplie, en tant qu'élus, de faire quelque chose. Nous essayons, nous réfléchissons et ne cessons pas de réfléchir et d'engager des actions en ce sens.

Ainsi, depuis deux ans, avec la Mutualité Française Limousine, nous réfléchissons à la mise en place de centres de santé : à BOUSSAC, avec Creuse Confluence, nous nous sommes engagés pour la maison de santé, ainsi qu'à AUBUSSON...

M. LEGER. – Emmenés par GOUZON !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – D'après ce que j'avais entendu, les médecins de BOUSSAC étaient prêts à transformer leur MSP ou à créer une sorte de *mix* entre libéral et centres de santé. Je ne ferai pas de commentaire à ce sujet. Ils ont travaillé en ce sens et je considère qu'il faut effectivement tout essayer.

Nous avons aussi travaillé sur GUERET, puisque la Mutualité Française Limousine nous a rencontrés à propos de leur centre dentaire mutualiste de GUERET. Nous avons réfléchi à la situation d'AUBUSSON, qui est complexe aussi, et nous nous sommes également entretenus avec les autres Départements.

Mais comment faire connaître la Creuse ? Comment aller « à la pêche » aux médecins, si je puis dire ? Cette campagne de communication me semble intéressante. Laurence CHEVREUX nous l'a présentée rapidement. Il s'agit d'inonder de courriers, mais également de publicités dans des revues médicales et de viser toutes les cibles numériques. Nous employons les grands moyens, considérant qu'il ne nous faut pas 200 médecins mais qu'un, deux ou trois seront peut-être attirés, sait-on jamais ? D'après les expériences que nous avons connues dans nos territoires, le médecin qui s'est installé à CROCQ, par exemple, était auparavant en activité vers Marseille. Ce n'était pas un étudiant. La praticienne installée aujourd'hui à MAINSAT était dans l'Essonne. Cela signifie que nous pouvons attirer de jeunes médecins, en activité et qui n'ont pas envie d'une vie en zone urbaine... Excusez-moi, Nicolas SIMONNET, il semblerait que CROCQ et MAINSAT soient plus attractifs que votre territoire. En réalité, ce n'est pas le cas car de nombreuses raisons entrent en jeu. Ce sont souvent des relations avec de la famille ou des amis et l'attrait d'un changement de vie qui participent de leur choix.

Toute la question est de parvenir à faire parler de notre Département et à faire connaître notre offre pour accueillir les professionnels, considérant que plus le nombre de médecins ciblés est élevé, plus nous avons des chances d'en intéresser quelques-uns. Sur le nombre, trois ou quatre professionnels seront peut-être tentés.

Enfin, pour ce qui est de Marine LORPHELIN, il s'agit d'une ancienne Miss France. C'est Marie-Christine BUNLON qui connaît les Miss ! Dans un premier temps, moi aussi, je me suis demandé pourquoi faire appel à une ancienne Miss France. En fait, elle est interne en pédiatrie à CLERMONT-FERRAND. C'est une influenceuse qui communique sur de nombreux réseaux suivis par des étudiants et de jeunes professionnels, médecins et internes. Cela peut être un autre moyen de faire parler de la Creuse.

M. LEGER. – Plus auprès des élus que des médecins !

Mme LA PRESIDENTE. – Ce serait un garçon, ce serait pareil ! Je pense tout de même que cela a plus d'impact.

Telle est, globalement présentée, l'intention ainsi que les différentes actions que nous vous proposons. La dépense pour le Conseil départemental serait de 33 000 €, que nous imputerions au titre des démarches d'accueil et d'attractivité.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Bien sûr, il faut faire feu de tout bois, même si, plus le temps passe, moins j'en suis convaincu pour en avoir fait l'expérience. En effet, à Creuse Confluence, nous avions été les premiers de l'ex-région Limousin à contractualiser avec la Mutualité Française Limousine. Mais, que voulez-vous, l'ensemble du département de la Creuse sera toujours plus attractif qu'une partie de son territoire !

Nous avions donc engagé la démarche « The Place Toubib » dans notre secteur, mais nous n'avons rien vu venir, et nous ne voyons toujours rien. La Mutualité française est fort sympathique, excellente en communication mais, la situation est dramatique. Hier, nous avons tenu une réunion à Creuse Confluence avec les élus et les rares médecins qui s'intéressent au devenir de la pratique de santé médicale et de soins sur leur territoire – car il faut se l'avouer aussi, pour certains médecins, c'est, après eux, le déluge, et débrouillez-vous ! Nous sommes vraiment dans une situation insoluble.

Dans les facultés de médecine, même si le *numerus clausus* n'existe plus en tant que tel, les quotas persistent. L'ARS a toute sa responsabilité en la matière. Il faut le dire aussi ! « Allons-y doucement, n'ouvrons pas trop les vannes parce que, derrière, ce sont des coûts. » Leur position est purement budgétaire et, même s'il y a une prise de conscience, nous avons devant nous cinq ou six années difficiles. J'espère qu'ensuite, l'horizon se dégagera. En attendant, vu la moyenne d'âge des professionnels en place dans mon territoire, la situation sera très compliquée.

Les chasseurs de tête, car ces cabinets de recrutement sont des chasseurs de tête, sont dépassés. Ils reçoivent des demandes de partout. Nous avons entrepris une démarche auprès d'un cabinet de recrutement installé au Pays basque dans le but de recruter des médecins généralistes espagnols, mais ce cabinet reçoit deux à trois appels téléphoniques quotidiens de collectivités françaises. Au bout du compte, ce n'est pas nous qui avons un marché avec eux ; ce sont eux qui nous choisissent... ou pas ! Quand ils voient que nous sommes en Creuse, ils soupirent et disent que ce ne sera pas évident : nous n'avons pas la mer, pas la montagne, pas d'aéroport international. Ils demandent comment se passe le désenclavement, s'il y a des trains... Telle est la vision extérieure que les gens ont de la Creuse aujourd'hui.

Alors, certes, il faut travailler sur l'image et l'attractivité et sur tout ce que l'on veut, mais voilà ce qui se dit à l'extérieur. Donc, faisons tout ce que nous pouvons mais, en réalité, ce problème relève du régalien. C'est à l'Etat d'assumer et d'assurer l'accès aux soins. Depuis vingt ou trente ans, les pouvoirs publics n'ont pas anticipé la situation. Pourtant, à l'époque, la profession médicale était largement représentée parmi les élus qui étaient en responsabilité et parmi les législateurs au sein des hémicycles du Sénat ou de l'Assemblée nationale.

Mme LA PRESIDENTE. – Il me semble que les ministres de la Santé ont tous été médecins.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Dernièrement, nous discutions avec un couple de médecins qui vient de prendre sa retraite. Ils expliquaient qu'il y a trente ou quarante ans, ils achetaient les patientèles, les cabinets et les maisons. Eux-mêmes étaient venus de Montpellier s'installer dans un petit village creusois de 600 personnes.

Je suis d'accord avec vous, si les professionnels de santé ne viennent pas jusqu'en Creuse, ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas bien chez nous mais parce qu'il n'y a pas suffisamment de médecins. Avec la sous-densité que nous connaissons en offre de soins, en offre médicale notamment, ils savent que, s'ils s'installent ici, ils seront débordés et devront faire des heures à n'en plus finir. Ils n'ont pas été formés à cela, ils n'en ont pas envie non plus, car c'est un métier à grande responsabilité, un métier stressant et fatigant.

Tout le problème est là. Il va donc bien falloir trouver des façons de faire autrement pour accéder aux soins. Hélène FAIVRE est partie, mais elle aurait pu vous expliquer comment consulter un pédiatre aujourd'hui quand on a un bébé. Pour obtenir un rendez-vous, il faut attendre cinq à six mois. Mais il existe les télé-soins !

A chaque séance, nous reparlons de cette problématique ; c'est dire combien elle est prégnante dans notre département.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Au-delà de ce qui dépend des pouvoirs publics, de leur responsabilité et de ce qui n'a pas été fait, il est des choses sur lesquelles il est encore plus difficile de jouer parce qu'aucune décision législative n'a été prise : ainsi, les étudiants de médecine qui s'installent en tant que médecin généraliste représentent une part infime, extrêmement réduite.

De plus, lorsqu'un médecin part à la retraite dans la Creuse, nous nous heurtons non seulement à la difficulté de leur trouver un remplaçant mais, aujourd'hui, les nouveaux médecins ne veulent pas travailler comme ceux qui partent. Parfois, il en faut deux pour absorber la patientèle de l'ancien médecin. Tout cela ne fait que rajouter à la difficulté.

Mme LA PRESIDENTE. – Le constat est partout le même mais, malgré ces difficultés, nous ne baissons pas les bras. Je tiens ici à louer tous ceux qui, autour de cette table mais également au sein de l'ensemble des communautés de communes, sont prêts à tout pour trouver une solution. Nous ne le faisons pas pour nous, mais pour nos concitoyens qui, on le sait, sont extrêmement fragilisés par cette sous-démographie médicale.

Je comprends que l'ARS veuille créer des zones où l'installation sera mieux accompagnée, y compris financièrement mais, pardon pour GUERET et LA SOUTERRAINE, si je reconnais que les habitants y sont plus nombreux au kilomètre carré, sur le plateau où, certes, les habitants sont moins nombreux,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

les temps de déplacement, l'isolement et le manque d'accès aux spécialistes ou à un hôpital de proximité devraient peser dans le choix. A mon sens, avec ses 22 habitants au kilomètre carré en moyenne, c'est tout le territoire creusois qui doit être en zonage prioritaire afin d'éviter d'avoir à refaire ce que l'ARS a déjà fait il y a cinq ans. Je me souviens qu'à l'époque où M. LAFORCADE en était le directeur général, l'ARS avait cédé et accepté de placer toute la Creuse en zonage prioritaire. De toute façon, nous n'avions que très peu d'occasions de dépenser l'enveloppe de 50 000 € attribuée à une installation.

M. SIMONNET. – Croyez-moi, cela ne leur avait pas coûté cher !

Mme LA PRESIDENTE. – Ils ne prenaient pas beaucoup de risque. En revanche, nous, nous en prenons ! Je pense notamment aux collectivités qui portent des maisons de santé, aux loyers vacants qui restent à la charge des intercommunalités. Pourquoi l'ARS n'en prendrait-elle pas un peu plus ?

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Il faut, à l'évidence, faire quelque chose. Cependant, je demeure perplexe quant à ce dispositif. Finalement, les meilleurs influenceurs sont les médecins eux-mêmes. Or j'ai l'impression que certains ne jouent pas le jeu.

A LA SOUTERRAINE, nous sommes bien placés. Il faut toutefois reconnaître que nous avons bénéficié de l'action d'un médecin qui s'est emparé du dossier à bras-le-corps et qui a vraiment fait de la communication pour faire venir de jeunes médecins qu'il avait accepté d'accueillir en stage. Il recevait tellement de demandes de stage que, durant un temps, il a été contraint de refuser les internes qui voulaient venir chez lui. Je pense donc que s'appuyer sur des médecins est essentiel.

Par ailleurs, et je vous livre là une réflexion personnelle, il me semble que les jeunes médecins oublient parfois qu'ils sont en profession libérale. Ils demandent beaucoup et nous leur accordons de nombreuses aides et des emplois du temps adaptés, mais ils ne doivent pas oublier qu'ils ont prêté serment et exercent une profession libérale. Il faudrait, de temps en temps, le leur rappeler.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de tenter cette campagne de communication et d'accueillir l'ex-Miss France en Creuse. Je suis persuadée que cela fera plaisir à quelques-uns !

M. LEGER. – J'en suis convaincu !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme COINTAT.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme COINTAT. – Je souhaiterais une petite précision. Qu'en sera-t-il à l'issue de ces courriers ? Vont-ils donner lieu à des rencontres, comme une foire à l'installation médicale, par exemple ? Des projets vont-ils suivre ?

Mme LA PRESIDENTE. – Avec le Plan santé et la Box accueil, l'idée est de réserver un bon accueil aux médecins susceptibles d'être intéressés. Il ne s'agit pas de les perdre ni qu'ils communiquent péjorativement sur notre territoire.

L'Agglo a été tête de pont du réseau d'accueil qui a été construit avec les Portes de la Creuse en marche. Les autres territoires s'attachent aussi à mettre en place leur réseau d'accueil. Qu'il s'agisse d'accueillir un médecin, un artisan ou quiconque, l'idée est d'aller à leur rencontre, de les accueillir et de leur présenter le territoire, de les accompagner le plus cordialement possible et de ne les pas les abandonner seuls face à la difficulté de trouver un logement, par exemple.

Ce sont toutes ces petites attentions sur lesquelles nous parions. Nous parions sur les collectivités et le travail qu'elles ont engagé, mais nous parions également sur les habitants de notre territoire qui doivent pleinement jouer leur rôle. Si un médecin arrive, il faut aller vers lui, être sympathique, *etc.*

Nous avons fait tester le dispositif à notre nouveau médecin de PMI. Nous lui avons proposé de venir plusieurs jours en visite dans notre territoire. Nous lui avons fait rencontrer les services, présenté l'organisation du département, nous l'avons écouté pour savoir la façon dont il voyait les choses et comment nous pouvions nous adapter. Nous lui avons fait visiter le département, l'avons emmené à la Cité de la Tapisserie. Nous l'avons accueilli, hébergé. Ce dispositif permet de donner suite aux offres que nous recevons, aux personnes intéressées qui souhaiteraient visiter et découvrir la façon dont cela se passe chez nous.

Mme COINTAT. – S'ils ont des conjoints, se pose également la problématique de savoir quelle activité celui-ci pourrait trouver sur notre territoire. C'est un aspect important également.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est la raison pour laquelle, depuis le début, je suis intimement persuadée que la question de l'accueil est essentielle. Certains demandent ce que fait le Conseil départemental alors que nous perdons de la population. Mais nous ne résoudrons pas, à nous seuls, cette question. Le territoire dans son ensemble doit s'engager pour être un territoire accueillant qui développe des politiques d'accueil sérieuses. Au-delà des chargés de mission d'accueil que nous finançons dans les territoires, cette question est vraiment l'affaire de tous.

Mme COINTAT. – Nombre de jeunes Creusois qui se forment en médecine ne souhaitent pas revenir en Creuse. Cela pose question.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Peut-être ont-ils vu ou entendu des choses qui ne leur donnent pas envie de rester en Creuse. Durant quelques décennies, l'image renvoyée était tout de même très négative : en Creuse, il n'y a rien ; en Creuse, on ne peut rien faire... Aujourd'hui, nous disons exactement le contraire.

La parole est à M. Jean-Luc LEGER.

M. LEGER. – Hier, j'étais devant une classe. Un des sujets du programme porte sur les difficultés des villes petites et moyennes. On pouvait prendre GUERET et d'autres petites villes comme exemples. L'un des élèves disait que, parmi les difficultés, il n'y avait pas beaucoup de formations supérieures à GUERET, ni dans les petites villes en général.

Je lui ai répondu qu'effectivement, nous allions les former jusqu'au Bac et qu'ensuite, ils poursuivraient sans doute leurs études ailleurs, souvent dans des métropoles, et que nous ne les verrions pas revenir. C'est une classe de trente-cinq élèves. Je leur ai demandé combien d'entre eux envisageaient de revenir en Creuse à plus ou moins long terme. Cinq seulement ont répondu positivement. Je livre là une évidence, que nous connaissons tous. Une telle réponse, sur une classe entière, reste malgré tout dramatique. Ils n'envisagent pas la vie dans notre département. Il serait bon de changer les choses.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense qu'ils sont aussi très jeunes. D'après les échanges que j'ai pu avoir par ailleurs, avec dix ou quinze ans de plus, les jeunes disent que, s'ils le pouvaient, ils reviendraient en Creuse, qu'ils en ont assez de vivre dans des métropoles, à l'image de ceux qui devaient quitter les campagnes pour aller chercher du travail à la ville. Toutes les générations ont connu cela. Ils revenaient pendant les vacances d'été et se sentaient parfois exclus, y compris dans leur cercle familial parce que leurs modes de vie étaient différents mais il y a toujours quelque chose qui, à un moment ou un autre, fait que nos racines sont nos racines.

Nous évoquions le sujet hier avec la principale du collège de BONNAT. Je pense qu'il faut vraiment miser sur ces années de collège pour laisser de bons souvenirs à nos jeunes. Cela relève parfois de l'inconscient : le bien-manger, les activités sportives, les copains, *etc*.

Dans leur grande majorité, à cet âge, ils n'ont qu'une envie : partir découvrir la ville parce que c'est toujours mieux ailleurs, parce que cela brille. Ensuite, ils en reviennent parce que la ville ne brille pas tant que ça, et de moins en moins au fil des ans, parce que la vie y est compliquée, parce qu'il est difficile de trouver un logement, parce qu'il faut passer 1 h 30 dans les transports en commun matin et soir. Mais il faut qu'ils s'y confrontent parce que, lorsque l'on est jeune, on ne croit pas ce que l'on nous dit...

Et c'est bien aussi de partir un temps !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- de valider la répartition des actions de la campagne de communication « The Place Toubib » entre le Conseil départemental et la Mutualité Française Limousine ;
- d'accorder à la Mutualité Française Limousine une aide d'un montant maximum de 33 000 €, pour l'action « envoi d'un courrier postal à tous les médecins généralistes France entière » ;
- de m'autoriser :
    - à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
    - à solliciter l'attribution de subventions auprès de tout financeur potentiel, dont l'Etat ;
    - à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MODIFICATION ET ACTUALISATION DU PLAN SANTE « DITES... 23 ! »

RAPPORT N°CD2021-12/3/27

Mme LA PRESIDENTE. – Madame CHEVREUX, nous avons été sollicités pour apporter un complément d'accompagnement pour les professions de santé, qui concernerait donc les sages-femmes ?...

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – En effet, madame la Présidente, outre le fait que cette profession est quasiment inexistante en Creuse, le Conseil départemental est chargé de la prévention et de la protection de l'enfance, et il me semble que celle-ci passe par l'aide à la parentalité et que cette protection commence dès la grossesse. Le rôle de la sage-femme n'est pas seulement d'aider à l'accouchement, mais bien d'assurer le suivi de l'enfant à venir. Il semble donc important d'appliquer le Plan santé à une formation de sage-femme dont la présence sur le territoire est si importante pour la prévention et la protection de l'enfance et de la famille.

Ainsi, si vous êtes d'accord, nous vous proposons d'élargir le Plan santé. Nous procéderons de la même façon que pour les étudiants en orthodontie. Il s'agirait d'accorder une aide aux stages de la troisième à la cinquième, constituée d'une aide forfaitaire au déplacement de 300 € par mois et d'une aide forfaitaire à l'hébergement de 200 € par mois, avec la possibilité de bonifications par les EPCI. Les bourses départementales consisteraient en une aide de 400 € par mois, de la troisième à la cinquième année, toujours avec une possibilité d'une bonification par les EPCI.

Les bénéficiaires seraient tenus de s'engager à s'installer en Creuse et d'y exercer pendant au moins trois ans. Les conditions sont identiques à celles qui s'imposent aux autres bénéficiaires de ce Plan santé.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne connais pas exactement la nomenclature qui régit les actes des sages-femmes, libérales notamment, mais l'on me disait également qu'un réseau de sages-femmes libérales à l'échelle du département pourrait assurer un suivi des problématiques gynécologiques alors que nous manquons de spécialistes en la matière puisque ceux qui sont installés à GUERET partent bientôt à la retraite. Nous examinerons cette question dans les mois qui viennent et, si cela était possible, elles auront sans doute également besoin d'équipements, comme un échographe, et nous pourrions étudier avec la CPAM et l'ARS comment les aider pour ces investissements.

Laurence CHEVREUX rappelle également dans le rapport que, dès le début, nous avions imaginé que ce Plan santé pouvait être couplé aux aides que les EPCI ou les communes mettaient en place de leur côté. C'est en échangeant avec Guy MARSALEIX récemment, à propos d'une étudiante qui partait faire ses études en dentaire, que si la commune de BONNAT, ou la communauté de communes en étaient d'accord,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

nous pourrions reprendre ce Plan santé en ajoutant les fiches de Portes de la Creuse en marche afin de prévoir une seule convention pour cette étudiante, puisqu'il y a tout de même des attendus : après avoir fini ses études, elle doit s'installer dans le département – en l'occurrence, cela concernerait le territoire de Portes de la Creuse en marche, voire BONNAT. Mais cela massifierait l'aide apportée.

Nous étudierons la question plus précisément avec Guy MARSALEIX. Je propose également qu'au cours de la seconde quinzaine de janvier, nous réunissions le comité de pilotage du Plan de santé – de mémoire, la CPAM, l'ARS ainsi que les Conseils de l'Ordre des différentes professions y participaient. J'aurais souhaité l'élargir aux intercommunalités, voire aux communes afin de voir comment nous pourrions avancer ensemble. Nous l'avions déjà fait d'ailleurs en accueillant soit le Président, un Vice-président ou un référent santé pour chaque territoire, afin d'aller plus loin, de présenter le bilan et d'avoir un retour sur ce qui se passe dans les territoires et sur la vision que chacun a de ces questions.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – J'ai été sollicitée sur mon territoire au sujet de ce Plan santé par des infirmiers libéraux qui avaient présenté une demande de formation en pratique avancée. Visiblement, le parcours est difficile parce que cette formation dure pendant deux ans, à temps partiel, moitié en formation et moitié en activité. Ils m'expliquaient qu'il était extrêmement difficile sur le territoire de financer ces deux ans à deux ans et demi de formation.

Dans la mesure où nous tentons parfois des expérimentations, ne serait-il pas possible, dans le cadre du Plan santé, de proposer une ou deux actions légèrement différentes de ce qui se fait ailleurs ? Ces infirmiers m'expliquaient qu'ils étaient tout à fait disposés à aider les nouveaux médecins qui sont très vite submergés, comme nous l'expliquions tout à l'heure. Ils peuvent se former en adéquation avec les besoins du territoire, au bénéfice notamment des personnes âgées. Cela évite de passer toujours par le médecin traitant pour un renouvellement d'ordonnance, voire pour des soins très particuliers. Il y a certainement un dispositif à réfléchir dans ce domaine.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons déjà ciblé cette question. Je le sais, car nous accompagnons l'une de mes collègues dans la démarche.

Il faut savoir tout d'abord qu'en tant qu'infirmier libéral, nous connaissons des temps de travail importants. C'est la première difficulté. Aller à la fac, faire des stages – en l'occurrence, la personne dont je parle doit se rendre à CLERMONT-FERRAND, GRENOBLE et LYON pour ses cours et elle est allée en stage à SAINTE-FEYRE et à la MPD de BOUSSAC – sans oublier tout le travail de recherche qui est à exécuter. La demande est assez impressionnante de ce point de vue. C'est tout juste s'il ne leur est pas demandé de reprendre tout le format d'études déjà fait quelques années auparavant. L'investissement demandé est quasi-total, alors qu'il y a souvent des enfants et une famille autour.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

C'est extrêmement difficile, mais comme cela l'est pour tout adulte qui suit des formations d'un tel niveau. Il faut vraiment s'accrocher, et trouver un marché.

La personne à laquelle je me référais termine en juin. Les médecins sont en burn-out, n'en peuvent plus, ne reçoivent plus ou ne peuvent recevoir leurs patients que tous les six mois. Il faut avoir beaucoup de tempérament, de caractère et de force de persuasion pour leur expliquer dans quel cadre cette infirmière avec son master en pratique avancée peut intervenir et qu'elle n'empiétera pas sur leur travail, qu'elle ne présente aucun risque, que la responsabilité de la prescription peut se partager. Franchement, c'est un véritable champ de mines. Bien évidemment, il existe aussi des médecins exceptionnels qui sont tout de suite disposés à travailler et à coordonner le travail, mais l'énergie à déployer est stupéfiante, alors que ce modèle qui devrait permettre aux médecins de travailler en équipes coordonnées, comme dans les hôpitaux, est à portée de main. Pour ma part, j'y crois fortement. Le mur à franchir reste très haut, mais nous finirons bien par le briser !

C'est la raison pour laquelle, l'accompagnement prévu dans le Plan santé s'entend sur deux ans, à raison de 5 000 € par an. Théoriquement, ces formations sont également éligibles à un accompagnement de l'ARS. Cela a été le cas dans les EHPAD, mais il se peut que l'ARS ne dispose que d'une petite enveloppe et décide de n'en accompagner qu'un ou deux par an. Nous pourrons peut-être en reparler à l'occasion du Copil.

Mme PENICAUD. – D'après ce que j'ai compris, si l'on est en libéral, on n'est pas accompagné par l'ARS.

Me LA PRESIDENTE. – Il faut effectivement que l'ARS accepte.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – L'accompagnement est alors de 10 000 €.

Mme BUNLON. – L'ARS finance une formation par an – et d'ailleurs qu'une partie de la formation – pour l'ensemble des infirmiers, hospitaliers et libéraux. C'est de la rigolade ! C'est aberrant.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Pour l'infirmier de BOUSSAC, c'est 900 € par an.

Mme LA PRESIDENTE. – Alors qu'il lui faut travailler et trouver une remplaçante pendant deux années.

Mme PENICAUD. – Que puis-je leur répondre ? C'est ce qui me préoccupe.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Ils doivent également utiliser leurs circuits courts, qu'il s'agisse du Conseil de l'Ordre des infirmiers, des syndicats, s'ils sont syndiqués. Dans le département, en effet, les syndicats font partie des instances qui discutent avec la CPAM et l'ARS. Nous le ferons également de notre côté. Mais il faut qu'ils appellent, qu'ils exigent. Des élections ont lieu bientôt.

Je me souviens que, dans le Plan particulier pour la Creuse, il avait été dit qu'il serait souhaitable que ces formations soient dispensées à l'hôpital de GUERET afin d'éviter que les infirmiers soient obligés de partir dans des CHU trop éloignés. Car ces déplacements sont aussi compliqués : comment se loger, comment se déplacer ?

Mme PENICAUD. – Le Conseil départemental n'aurait-il pas un rôle à jouer en ciblant ces formations ? Il me semble que nous nous éparpillons, mais il est vrai que le sujet médical est complexe. Ne pourrions-nous pas cibler une action considérant qu'en la finançant, nous aurions peut-être plus de chance que de faire venir un médecin libéral ? C'était plutôt dans cette perspective que je posais ma question.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous pensez que 5 000 € ne sont pas suffisants ?

Il faudrait que nous les rencontrions.

Mme PÉNICAUD. – Cela ne me semble pas beaucoup pour suivre une formation. Ce sont des personnes qui ont déjà dans les 35 ans, qui ont une famille. Ce n'est guère incitateur.

Mme LA PRESIDENTE. – Si, tout de même.

Mme PENICAUD. – Je ne sais pas, je m'interroge.

C'était une intervention que je m'étais engagée à faire pour proposer une expérimentation en Creuse, par le biais du Plan de relance ou autres, je ne sais. Mais s'il est possible d'actionner un levier, il serait bien de le faire.

Mme LA PRESIDENTE. – On peut se demander si 5 000 € seront suffisants. Je ne sais pas. Nous pouvons interroger le Conseil de l'Ordre et les syndicats pour savoir s'il conviendrait de proposer un montant supérieur.

Mais il faut également que les professions s'organisent. Une IPA ne peut travailler qu'en collaboration avec un médecin généraliste libéral. Le cadre est très précis. Y compris pour se faire rembourser leur consultation, les modalités sont précises et concernent un certain nombre de consultations par an,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

qui doivent s'inscrire dans un certain cadre. C'est là que la profession doit militer pour faire reconnaître les compétences.

On entend aussi dire que les aides-soignantes devraient faire du travail d'infirmière et les aides à domicile du travail d'aide-soignante ! Nous sommes en période électorale.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Les infirmiers libéraux ont-ils droit à un congé de formation ?

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr, nous payons des cotisations tous les ans.

Mme Armelle MARTIN. – Les utilisent-ils ?

Mme LA PRESIDENTE. – Là aussi, à la condition qu'il y ait des accords.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Oui, il faut des accords !

Mme LA PRESIDENTE. – Ils bénéficient du droit à la formation, comme tout le monde. Puis, il y a un organisme, qui s'appelle le FIF PL, qui conventionne.

Mme Armelle MARTIN. – Dans ce cas, il faut que la formation reçoive l'accord du fonds collecteur.

Mme GALBRUN. – Le FIF PL ne prend pas tout en charge non plus.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est exact, il est là pour compléter.

Mme Armelle MARTIN. – C'est tout de même le parcours du combattant lorsque l'on cumule les difficultés d'organisation personnelle, la perspective mitigée d'accéder à un emploi d'après ce que je comprends. Qu'apporte ce certificat en pratique avancée face aux difficultés financières que cela induit, alors que l'ARS ne finance rien, qu'il faut partir loin, se loger ? C'est de la folie. Là encore, on leur ~~a~~ fait miroiter des choses qui n'aboutissent pas.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Heureusement, que les bonnes amies infirmières sont là pour aider à la rédaction des mémoires et soutenir de maintes façons car, je vous l'assure, il s'agit d'un véritable parcours du combattant.

Mme Armelle MARTIN. – J'avais eu l'occasion d'aller en Espagne et de constater que leur système fonctionnait. Pourquoi est-ce plus facile dans certains pays européens que dans d'autres ? Je ne comprends pas.

M. LEGER. – Il existe deux régimes d'organisation de la santé en Europe. L'organisation varie également selon que vous êtes dans un pays fédéral, comme l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, ou dans un pays où tout est piloté d'haut, comme c'est le cas en France. De ce fait, les possibilités d'installation et les aides à l'installation sont extrêmement variables d'un pays à l'autre.

A priori, il n'existe pas de système idéal. Quand on lit l'étude à laquelle je me référais ce matin, il y a des soucis partout.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet. Je suis sortie de l'école en 1989 – voilà un certain nombre d'années. J'évoquais précédemment la question des besoins fondamentaux. A l'époque, on commençait déjà à parler des infirmières et de ces pratiques avancées au Canada, au Québec. C'était donc il y a plus de trente ans. Là-bas, le rôle des infirmières, en coordination avec les médecins, est très différent. Fort heureusement !

Comment font-ils également en Norvège, en Suède ou en Laponie, où l'on ne trouve pas non plus de médecins tous les dix kilomètres ? L'organisation du système de santé permet de prendre en charge les patients dont on sait qu'ils font l'objet d'une récurrence de soin liée à des pathologies chroniques qui, dans un département comme le nôtre, sont extrêmement nombreux, comme ceux qui souffrent de diabète ou d'hypertension... Aujourd'hui, les médecins manquent de temps. Ils reçoivent ces patients tous les six mois seulement pour prendre leur tension et renouveler l'ordonnance. Seulement tous les six mois ! Pourquoi ne pourraient-ils pas voir une infirmière pour faire un bilan de leur tension une fois par mois. Après un passage à l'hôpital où l'on ne reste que 24 heures, l'infirmière va bien voir le malade pour une prescription d'anticoagulants ? Pourquoi ne pourrait-il pas y avoir une prescription pour qu'elle surveille la tension ? Cela coûterait moins cher au système de santé plutôt que de renvoyer à leur domicile, trois jours après, des personnes âgées qui sont tombées parce qu'elles ont eu une chute de tension.

Là encore, la vision ne vient pas du terrain, alors que les pratiques se font au plus près des besoins quotidiens des personnes. Le système est pensé très loin du terrain et l'on s'imagine que cela coûtera plus cher si l'on adopte une organisation différente, alors que ce serait exactement le contraire !

Cela rejoint une discussion que nous avions eue il y a quelques mois et, dernièrement, un élu m'a interpellée encore à ce sujet. Le scandale du scandale, c'est une organisation dans laquelle les personnes âgées se retrouvent hospitalisées dans

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

une structure comme le CHU de Limoges et, trois jours après, renvoyées à Clairvaux sans n'avoir rencontré personne. Vous imaginez bien qu'au final, elles retournent à l'hôpital pour en repartir à nouveau, et ainsi de suite, tout simplement parce qu'il n'existe pas de filière organisée permettant d'avoir un relais immédiat !

Bref, le Conseil départemental accorde 5 000 € par an pour cette formation d'IPA et l'ARS 16 000 € par an. Apparemment, en Creuse, nous sommes bien aidés. Ce n'est pas le cas d'autres départements. Cela représente donc une aide globale de 21 000 €, à condition que le dossier soit accepté. C'est là qu'il faut discuter âprement.

Ah, la belle époque où il y avait des médecins au sein du Conseil général ! Les discussions ne sont absolument plus les mêmes, tout fout le camp !

Il vous est donc proposé de valider le Plan Santé « Dites... 23 ! » actualisé, intégrant des aides au stage et des bourses d'études pour des sages-femmes, et de valider les nouvelles fiches d'aides ci-annexées. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

BOX SANTE 23

RAPPORT N°CD2021-12/3/28

Mme LA PRESIDENTE. – Après avoir fait venir les professionnels de santé, il s'agit maintenant de les retenir en leur faisant apprécier le territoire !

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – En effet, madame la Présidente, cette Box Santé 23 permet de proposer des séjours immersifs dans le département. Nous avons imaginé trois parcours.

Nous avons expérimenté cette box auprès du médecin de la PMI qui vient d'être recruté. Il me semble qu'à l'avenir, nous pourrions prendre attache avec les chargés de mission d'accueil des EPCI pour que les médecins qui viendraient découvrir notre territoire soient correctement accompagnés et informés de ce qui leur serait proposé, à eux et à leur famille, s'ils venaient s'installer en Creuse.

Grâce à cette box, nous souhaitons montrer que notre territoire peut les accueillir et présente des atouts intéressants. Au-delà de la découverte du territoire, nous espérons leur faire rencontrer également les professionnels de santé avec lesquels ils seraient appelés à travailler.

Le coût de ce séjour a été estimé, pour une personne seule, entre 250 et 400 € pour un week-end – en fait, il ne s'agit pas obligatoirement d'un week-end, mais de deux jours qui peuvent également être pris dans la semaine et entre 15 et 30 € par repas et par accompagnant venant du Conseil départemental. Pour un couple, le coût est évalué entre 350 et 500 €, toujours pour deux jours, plus 15 à 30 € par repas et par accompagnant venant du Conseil départemental.

En nous fondant sur une estimation de dix séjours par an, le budget est prévu à hauteur de 7 000 € en tenant compte des bénéficiaires et des accompagnants du Conseil départemental.

Cette expérimentation a été probante pour le médecin de PMI que nous avons recruté. Nous avons bon espoir de recruter également un médecin pour la MDPH. Par la suite, nous espérons que la bonne image qu'ils se seront forgée du département et les conditions de travail favorables les amèneront à en parler à des médecins de leur entourage qui pourraient venir s'installer en Creuse en tant que médecins libéraux. Je pense effectivement que le bouche-à-oreille est le meilleur atout que nous puissions jouer.

On parle beaucoup de cette jeune médecin qui s'est installée à FELLETIN et qui va accueillir une collaboratrice. C'est elle qui est allée la chercher, en lui disant que tout se passait bien et qu'elle avait du travail. C'est l'exemple-type de ce qui peut se passer. Elle-même était Creusoise et s'est installée à proximité de sa ville d'origine.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Nous sommes parfois défaitistes mais, récemment, nous avons rencontré lors d'une remise de médaille, des jeunes qui partent faire leurs études en médecine et en dentaire et qui nous ont dit qu'ils espéraient revenir en Creuse. il y en a donc tout de même quelques-uns ! Il faut rester optimiste.

Je vous propose donc d'adopter le principe de cette box, qui représente un atout pour faire découvrir notre département. Elle ne concerne pas seulement GUERET, mais trois parcours : le premier couvre les communautés de communes Creuse Grand Sud et Marche et Combraille ; le deuxième Creuse Confluence, Portes de la Creuse en marche et l'Agglomération du Grand Guéret ; le troisième le Pays sostranien, Bénévent Grand-Bourg et Pays dunois Creuse Sud-Ouest.

Nous ne nous bornons pas uniquement à GUERET.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela n'a rien de d'extraordinaire ni d'original. L'idée de cette box n'est pas nouvelle, c'est celle de la petite boîte cadeau que l'on offre et que les gens connaissent bien, une box d'accueil. Mais il faudrait effectivement remplacer le mot « week-end » par « séjour de deux jours ».

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Puisqu'en nous présentant cette box, nous en terminons avec le volet santé, je me faisais la réflexion que cette plénière aura été placée sous le double signe des relations entre le Conseil départemental et l'Etat, dont nous avons beaucoup parlé ce matin, et de la santé qui a également été largement évoquée dans nos vœux. Je me disais que, dans la Creuse, nous atteignons la limite du respect de la Constitution puisque, dans son préambule, est inscrit le droit de tout citoyen à être soigné.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr, et cela va au-delà de la Creuse.

La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Puisque Laurence CHEVREUX a fait allusion à lui, je tenais à remercier ce nouveau médecin de PMI. Il assistait récemment à une réunion que nous avions organisée en commun pour évoquer les difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance, avec l'équipe de la PMI qui était présente, et s'est beaucoup intéressé au sujet. Nous avons apprécié d'avoir reçu une grande écoute de sa part. Je tiens à ce que vous lui communiquiez tous nos remerciements, car s'il peut apporter une pierre à l'édifice, ce sera très bien.

Mme LA PRESIDENTE. – Son profil et son expérience sont intéressants, car il a acquis au cours de sa carrière des connaissances et des compétences dans le domaine de la santé publique, et d'autres également. Il a une vision très enrichissante et

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr
TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

je remercie je ne sais quoi ou je ne sais qui de l'avoir mis dans notre champ creusois, car c'est une personne vraiment compétente.

Nous lui transmettrons votre remarque.

Je vous propose :

- de valider le projet « Box Santé 23 » et la fiche correspondante, ci-annexée, qui sera intégrée au guide des aides du département ;
- d'accorder un budget de 7 000 € pour ce projet ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 934.8 – article 658.88.

(Adopté à l'unanimité.)

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

RAPPORT 2023 DE L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE LA CREUSE

RAPPORT 2021

RAPPORT N°CD2021-12/3/29

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Vous avez été destinataires du rapport de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance. Il s'agit d'une étude statistique qui retrace le parcours de l'enfant, en prenant comme point d'entrée l'information préoccupante.

Cette analyse de données va nous permettre de prendre des mesures adaptées pour la protection de l'enfance. Elle favorise la collaboration et l'articulation entre les acteurs de la protection de l'enfance, qui sont nombreux à l'échelle départementale.

Le travail réalisé au cours de l'année 2020 sur le nouveau Schéma départemental de protection de l'enfance, adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2020, a permis d'aboutir à la création de l'ODPE 23 en mars 2021. Cet observatoire a été officiellement installé par Mme la Présidente du Conseil départemental le 8 juillet 2021.

Depuis son installation, nous avons déjà créé des groupes de travail et engagé une mise en réseau des données, ces précieuses statistiques ayant été élaborées avec soin par Laure MIGOT. Je tiens à l'en remercier car la tâche est parfois fastidieuse mais vous aurez constaté combien ce document est clair, avec des précisions et des schémas parlants. Je pense que vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance et me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Le taux de placement dans la Creuse est élevé. Ce phénomène n'est pas récent et il est question de le faire baisser par rapport à la moyenne nationale. Comment dire, car, dans ce domaine, il faut être très prudent... Je me demande si cela ne risque pas de créer, sans le vouloir, des situations difficiles, soit pour l'enfant que l'on ne placerait pas, soit pour l'intervenant social qui se rend dans des familles où les liens entre parents et enfants sont compliqués.

Comment conjuguer la baisse du taux de placement et un accompagnement en totale sécurité ?

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Un élément me paraît essentiel en la matière, c'est l'aide à la parentalité afin de sécuriser dans la prévention et limiter le placement, bien évidemment, dans la mesure où l'enfant reste en sécurité.

Nous disposons de pistes pour développer cette aide à la parentalité, mais elle ne se mettra pas en place d'un claquement de doigts. Nous avons besoin de personnels, de ressources humaines. Des actions ont déjà été menées en ce sens dans les UTAS.

Parallèlement, nous avons reçu une association privée composée de deux infirmières, dont l'une a une formation en pédiatrie, qui propose d'accompagner les familles – pas seulement celles repérées comme étant des familles en difficulté sociale ou autres, mais des familles dans lesquelles être parent pose problème. Cette association favorise des rencontres et organise des ateliers. Cela reste une initiative privée, que le Conseil départemental souhaite soutenir, peut-être par la mise à disposition d'un local.

A mon avis, le Département peut mener conjointement les deux : des actions avec les UTAS, mais également s'engager auprès d'initiatives similaires. Je pourrais également citer AnimA qui développe des actions dans les quartiers de GUERET et propose des ateliers où des enfants retrouvent leur rôle d'enfant et les parents celui de parents. Les retours sont très positifs. Nous devons encourager de telles démarches, car l'aide à la parentalité me semble être l'une des clés.

Mme LA PRESIDENTE. – Soyons attentifs aux chiffres. Nous enregistrons le taux de mesures d'accompagnement en nombre d'enfants suivis le plus élevé rapporté au nombre d'habitants : quelque 850 enfants sont suivis, signalés ou placés. C'est un nombre élevé pour 119 000 habitants.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Cette question de l'aide à la parentalité n'est pas nouvelle. Elle revient régulièrement, car elle est cruciale.

Ces mesures sont bonnes à prendre, mais il faut également à travailler avec l'autorité judiciaire, la PPJ et l'AECJF. Cela me paraît essentiel car, en fonction des juges, notamment des juges des enfants, entre les travailleurs sociaux du Conseil départemental ou des associations et la PJJ, les positions peuvent varier. Il me semble vraiment important de les associer à notre réflexion parce que, souvent, ils n'ont pas tout à fait la même vision des choses que nous. Je tire cette réflexion de mon expérience professionnelle ; je pense qu'il est vraiment important de travailler avec eux.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Tel est précisément l'objectif des groupes de travail que nous avons mis en place, auxquels nous n'avons pas manqué de les associer. Nous avons déjà commencé à travailler avec eux, même si, pour l'instant, nous n'avons eu le temps d'organiser qu'une séance.

Mme GALBRUN. – S'il est possible de se joindre à ce groupe de travail, je serais intéressée d'y participer.

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Avec plaisir, cela ne pose aucun problème.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose d'approuver ce rapport qui nous a été présenté. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

CONCESSIONS DE LOGEMENTS
COLLEGES D'AUZANCES ET DE SAINT-VAURY

RAPPORT N°CD2021-12/3/30

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Ce rapport a trait à des concessions de logement : le premier concerne le renouvellement de l'attribution d'un logement au collège d'AUZANCES, pour un loyer de 153 € ; le second l'attribution de deux logements au collège de SAINT-VAURY, l'un pour un loyer de 109,88 €, l'autre pour un loyer de 387,83 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne pense pas que le sujet donne lieu à débat ?...

Je vous propose d'approuver ces concessions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE 2021/2022

RAPPORT N°CD2021-12/5/34

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Il s'agit, dans un premier temps, d'acter le bilan de la viabilité hivernale 2020 - 2021.

La saison 2020 - 2021 a été d'importance moyenne, c'est-à-dire que la consommation de sel et le nombre d'interventions par rapport à celles des dix dernières années n'étaient pas des plus faibles ni des plus élevés non plus. Je ne sais si vous avez eu le temps d'étudier le rapport, je vous rappellerai donc en quelques chiffres que nous avons eu 159 jours d'intervention, dont neuf hors de la période d'activation de la viabilité hivernale ; vingt-neuf jours de neige contre sept l'année précédente qui était une année particulièrement douce ; et vingt-deux jours de verglas contre dix-neuf l'année précédente. Pour mémoire, la fin de la dernière quinzaine de décembre avait été assez agitée et nous avions connu deux ou trois jours de sorties en mars, après la clôture de la VH, mais le matériel était alors encore opérationnel et cela n'a pas posé de souci.

Je ne sais si vous avez des questions sur ce bilan de l'année dernière avant d'aborder le DOVH 2021- 2022 ?...

Ce DOVH est reconduit selon les mêmes conditions que l'année précédente, si ce n'est que nous mettons en place une permanence territoriale. Celle-ci vise à introduire un relais entre le cadre technique VH – c'est-à-dire le Directeur des routes – les chefs de services Exploitation Entretien et Sécurité Routière, SEESR, Travaux neufs et ouvrages d'art, STNOA, et Expertise technique et programmation, SETP, et la fonction de gestion de crise du Conseil départemental ou de la Préfecture.

Autrement dit, les responsables d'UTT pourraient représenter le Département en cellule de crise à la Préfecture ou dans tout autre dispositif. Nous ajoutons un maillon à la chaîne. Tel est le principal changement que nous avons apporté, avec la mise à jour des consignes par rapport à l'épidémie de Covid-19.

Je précise que la période d'application du DOVH a commencé le lundi 29 novembre 2021 et s'achèvera le lundi 14 mars 2022. Nous nous inscrivons toujours dans cette plage, qui s'étend *grosso modo* de début décembre à mi-mars.

Permettez-moi de vous lire un petit extrait du chapitre concernant les niveaux de service pour rappeler, non pas seulement aux élus que vous êtes mais également aux usagers et aux élus locaux qui ne sont pas toujours satisfaits, que « Les moyens, pourtant importants, mis en œuvre ne permettent pas d'intervenir partout en même temps avec la même efficacité et la même rapidité. Il devient alors indispensable de fixer des priorités pour maintenir la continuité de la circulation de transit sur les grands axes routiers départementaux et assurer la desserte des principaux pôles économiques du département. »

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

La viabilité hivernale est, bien évidemment, une compétence du Département, mais nous pourrons toujours tout mettre en œuvre, cela ne sera jamais parfait car il n'est pas possible de prévoir l'imprévisible. Nous subissons toujours des aléas, qu'ils soient humains ou matériels.

A cet égard, à moins que vous n'ayez auparavant des questions sur le contenu du DOVH lui-même, je souhaiterais revenir sur l'épisode intervenu voilà quelques semaines.

Comme chacun le sait, cet épisode s'est déroulé les 27 et 28 novembre, l'avant-veille et la veille du déclenchement du DOVH. Depuis déjà huit jours, nous avions des prévisions de neige, qui se sont affinées, confirmées et aggravées au cours du week-end. Nous étions donc hors période DOVH, exactement comme en mars dernier lors du précédent DOVH. Ce sont des situations qui arrivent, qui se sont déjà produites par le passé. Elles ne sont pas systématiques, mais sont gérées différemment hors période que durant la période de VH.

Pendant la période soumise au DOVH, les agents sont en astreinte programmée, prévue deux semaines à l'avance. Ils savent donc deux semaines avant qu'ils seront d'astreinte. En permanence, 70 agents sont en astreinte programmée et les matériels sont prêts. Entre la période de viabilité hivernale et le reste de l'année, les matériels sont mutualisés mais, durant la période de VH, ils sont transformés, les camions étant notamment équipés de lames. Tout est fait pour être opérationnel pour cette période.

En dehors de cette période, lorsqu'un épisode hivernal se produit, les matériels sont généralement prêts dans les centres *a minima* quinze jours avant le début. En réalité, ils ne sont pas tous prêts le même jour. Ceux du sud de la Creuse, qui connaît davantage d'intempéries, sont préparés les premiers et acheminés dans les centres pratiquement un mois à l'avance. De la même façon, ils ne sont pas démontés immédiatement à la fin du dispositif. Les agents, quant à eux, ne sont pas en astreinte programmée, mais restent en astreinte non programmée, c'est-à-dire que l'astreinte n'est pas programmée 15 jours à l'avance, mais quelques jours avant. Dès lors que l'astreinte n'est pas prévue 15 jours avant, elle ne s'appelle plus « astreinte programmée ». Mais il n'empêche qu'il y a des astreintes. Cela mérite d'être expliqué.

C'est ce qui s'est passé ce week-end précédant l'engagement du DOVH : des agents ont été placés en astreinte non programmée, les équipes ont été constituées par la hiérarchie, notamment par les chefs d'UTT en fonction des prévisions météorologiques.

Je précise que Jean-Luc LEGER a sollicité une réunion avec les services, qui s'est tenue à FENIERS et Jérémie SAUTY a fait de même pour son secteur de LA COURTINE. Durant le week-end, en effet, certains élus locaux et usagers ont considéré que ce n'était pas parfaitement déneigé ou qu'il y avait eu des dysfonctionnements. En tout cas, il s'agissait de les comprendre. D'après ce que je sais de la réunion à FENIERS, des réponses ont été apportées, mais il faut comprendre également que nous avons subi des aléas mécaniques

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr
TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

mais surtout un phénomène météorologique, à savoir que le gel est intervenu après le passage des sableuses, ce qui a amplifié le phénomène. Cela s'était déjà produit car je me souviens que cela nous avait été expliqué au tout début de mon premier mandat. Après cela, il a été impossible d'aller déneiger. C'est un aléa technique.

Pour le reste, considérez que la date de la VH est le 29 novembre, et pas le 27 ou le 20. Cet épisode aurait très bien pu se passer avant ou après. En tout état de cause, les équipes étaient constituées. Il est vrai que, lorsque vous prévenez les gens quinze jours avant, ils s'organisent certainement mieux qu'en étant prévenus une semaine avant. Mais, pour le coup, toutes les équipes, dont les chefs d'UTT, ont été constituées et personne n'a refusé de sortir.

En revanche, nous avons connu des aléas mécaniques. A la suite à cet épisode, les cadres ont auditionné les équipes pour comprendre précisément ce qui s'était passé. La conclusion est qu'il s'agissait d'un épisode exceptionnel. Dans le département, il s'est consommé en deux jours 500 tonnes de sel, autant que la moyenne sur les dix dernières années pour la période de novembre et de décembre.

Il s'agissait donc d'un week-end exceptionnel. Les équipes ont répondu présent. Le dispositif n'était pas actif, mais c'était tout comme, à deux jours près. Très clairement, la date n'a pas été un facteur qui a joué, même si je comprends que l'on puisse ne pas être satisfait de la façon dont cela s'est passé parce que les routes n'étaient pas suffisamment sécurisées. En l'occurrence, le dispositif a été respecté et c'est le maximum que pouvaient faire nos agents avec le matériel dont ils disposent.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. Jean-Luc LEGER.

M. LEGER. – Il est déjà tard et bien des choses ont déjà été dites. Une réunion s'est tenue à FENIERS. Sur l'ancien canton de GENTIOUX, il y a eu des soucis, en particulier le lundi, parce que les équipes n'avaient pas eu le temps d'intervenir sur tout ou partie du réseau secondaire. Les difficultés étaient concentrées sur l'axe FELLETIN-MOUTIER, qui est l'axe prioritaire.

Il y a eu une part de « faute à pas de chance ». Une équipe a dû faire face à des branches qui sont tombées sur la route, qui ont elles-mêmes cassé en partie l'engin. Je poserai tout de même un bémol : si cet épisode peut être considéré comme exceptionnel, sur le plateau, il n'est pas rare. Une chute de vingt-cinq centimètres de neige à FAUX-LA-MONTAGNE n'est pas exceptionnelle et se produit même tous les ans. Donc, au-delà de la conjoncture et du manque de chance, se posent des questions plus structurelles que nous pouvons tout de même essayer d'étudier.

Personnellement, je m'interroge sur la date de la viabilité hivernale, tout au moins sur la possibilité d'accorder une dérogation à une partie du territoire. Nous pourrions décider qu'au-delà de 700 mètres d'altitude, la VH est déclenchée quinze jours auparavant. Sans être spécialiste, je m'interroge sur la pertinence de la date du 29 novembre sur le plateau. Je l'aurais bien fixée quinze jours avant.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Au-delà, nous en discutions brièvement hier en première commission, notre VH doit également s'adapter à la dérégulation du climat, qui occasionne de plus en plus d'épisodes qui interviennent à des dates incongrues. On se souvient de chutes de neige à la fin octobre ; c'était la catastrophe parce que toutes les branches étaient chargées de feuilles et, par conséquent, les routes étaient encombrées. Nous ne connaissons plus les neiges d'antan et les Noël que nous avons tous connus enfants, avec un ou deux mois de neige sur le plateau. C'est une époque révolue. En revanche, nous subissons, fin octobre ou fin mars, des épisodes de deux, trois ou quatre jours durant lesquels la neige peut tomber très abondamment pendant une seule journée. Je pense donc qu'il serait bon de s'interroger sur une organisation légèrement différente de la VH, parce que le temps a changé. Sinon, en se disant que ce n'est pas si mal que ça, nous prenons le risque de nous heurter à nouveau à des soucis. Même si c'est un petit territoire, sur ce territoire, il faut bien circuler.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je n'ai pas de souci sur les explications que nous a fournies Hélène FAIVRE, que nous relaierons auprès de la population et des maires. Nous avons connu une difficulté entre l'ancien canton de GENTIOUX et l'ancien canton de LA COURTINE. Nous avons connu à peu près les mêmes problématiques sur la RD 982 qui se situe à la même altitude.

Sur de tels épisodes, qui peuvent effectivement se produire, on peut s'en tenir à une considération propre à la VH, mais je pense également qu'il serait bon d'engager une réflexion sur la façon d'aborder le changement climatique en fonction des contraintes géographiques et météorologiques. Il serait, de mon point de vue, intéressant de travailler en ce sens sur le DOVH 2022 - 2023.

J'espère que, cette année, nous ne connaîtrons pas de nouvel épisode de ce type. De toute façon, tout le monde avait été prévenu et nous avons trouvé des explications aux difficultés ; il n'y a donc aucune raison que cela se reproduise.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Il est possible de mettre les gens autour de la table et de reconsidérer le dispositif. Le calendrier a été modifié en 2016 au regard d'une dizaine d'années d'expérience et de moyennes. Effectivement, en ce qui concerne les quinze jours en amont et en aval de la période de VH, nous avions imaginé différencier selon le nord et le sud du département. Cela n'avait pas très bien accepté par les agents pour des questions de rémunération car, par définition, les astreintes programmées sont rémunérées, qu'ils sortent ou ne sortent pas. Nous avions donc aligné le dispositif sur ces dates. Mais nous pouvons réexaminer la question. Si l'on regarde le bilan DOVH, chaque année, il y a quelques jours de sorties supplémentaires car, au-delà de la neige qui fait parler d'elle, le verglas aussi touche le département, et bien plus fréquemment. Nous en avons tous les ans, même s'il n'y a pas forcément de neige. Quasi systématiquement, nous avons des sorties hors DOVH durant quelques jours, et cela se passe plutôt bien.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Il est toujours possible de reconsidérer les choses, mais cela ne pourra pas consister seulement en une extension de la période de viabilité hivernale. Il faut aller plus loin et de manière plus ciblée. Quoi qu'il en soit, prévoir l'imprévisible n'est jamais simple. Mais je suis tout à fait d'accord pour remettre les choses à plat, d'autant que c'est cyclique, et cela fait déjà cinq ans.

Mme LA PRESIDENTE. – Au-delà d'une certaine altitude, de toute façon, les intempéries sont plus fréquentes ; on constate que c'est le cas à partir 700 mètres. Il est suggéré que des équipes soient mobilisées, mais elles le sont déjà par rapport au nombre d'agents présents dans les centres. A CROCQ, le nombre d'agents est élevé pendant la période hivernale.

Nous avions évoqué, durant un temps, la question de la « conduite à un ». Bien évidemment, tous les agents sont opposés à cette idée, sans compter que les matériels ne sont plus ce qu'ils étaient il y a dix ans. Je me rappelle que nous nous étions rendus en Lozère avec des agents et des représentants des syndicats, car cette conduite à un y est pratiquée depuis très longtemps. La Lozère, ce n'est pas le plateau, avec un parement de balleresse, sur un territoire où la densité de population est également très basse. La Présidente de Corrèze m'expliquait que dans ces territoires de moyenne montagne, les gens sont habitués : les routes sont fermées parce qu'elles ne sont pas déneigées en plein milieu de la nuit ; les agents interviennent le lendemain matin, mais les hauteurs de neige sont assez importantes.

Dans des stations des départements des Pyrénées ou des Alpes, vous pourrez constater qu'il n'y a qu'une personne dans les camions ou les engins de déneigement. En revanche, une rotation est mise en place : le matériel travaille quasiment en continu et, une fois leur temps de travail effectué, ils s'arrêtent. Ils font des pauses également. C'est une autre organisation qui mériterait peut-être d'être expérimentée sur le plateau. Pour ma part, j'y serai favorable.

Ce n'est pas parce que la viabilité hivernale dépend d'une collectivité unique, le Conseil départemental de la Creuse, que nous devons faire partout pareil. En raison de l'altitude, en raison des courbes de température différentes à LA SOUTERRAINE, même s'il n'y fait pas très chaud, il existe tout de même une petite différence – et dans le sud du département, nous pourrions envisager de moduler. Encore faudrait-il que nos agents comprennent et acceptent une certaine souplesse d'intervention qui permette que tous ne soient pas au garde-à-vous du premier au dernier jour de la période de VH.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Nous pouvons, à l'issue de la période VH de cette année, étudier le calendrier, le nombre d'équipes, la sectorisation car certains axes sont classés en catégorie 1, d'autres en catégorie 2. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas déneigés. Les gens le comprennent mal parce qu'eux-mêmes les empruntent quotidiennement.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

C'est toujours la question, nous rencontrons le même problème sur l'état des routes ; nous ne pouvons refaire ou élargir toutes les routes simplement au seul motif que c'est le raccourci qu'empruntent les gens.

Mais cela mérite un nouvel examen, avec les élus des secteurs.

M. SAUTY. – Il serait intéressant que ce sujet fasse l'objet d'un groupe de travail.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. –Bien sûr.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous parlions de l'attitude. Est-ce un bien ou un mal, je ne sais, mais nous avons échappé à l'obligation d'équiper tous les véhicules de pneus hiver, comme dans le département voisin du Puy-de-Dôme.

Je ne vais pas reparler des infirmières, mais, lorsque j'exerçais, j'ai toujours roulé à 6 heures du matin, que ce soit dans les communes ou sur les routes départementales qui n'étaient pas toujours déneigées. Là aussi, à partir du 15 novembre, on devrait s'équiper ! Ce n'est pas obligatoire mais c'est parfois regrettable parce que, souvent, une personne non équipée qui a un accident risque d'en causer un autre. C'est presque une affaire de civisme.

M. LEGER. – Au moins, cette affaire aura-t-elle eu pour vertu de nous obliger à réactualiser nos conventions avec les privés et les communes. Comme nous n'avions pas connu de tels phénomènes ces dernières années, certaines conventions étaient quelque un peu caduques ou poussiéreuses. Je vous invite à les revoir. Moi le premier, j'avais oublié tant il est vrai que l'on oublie vite quand les choses s'améliorent et qu'il y a moins de neige.

Mais nous sommes tous d'accord pour saluer le travail qui a été réalisé dans des conditions compliquées par nos agents.

Mme LA PRESIDENTE. – Là aussi, le faire-ensemble est essentiel. Certaines routes départementales sont si peu larges que l'on se demande parfois si ce sont des routes départementales. Certaines ne débouchent pas et se terminent au fond d'un champ. Je vous l'assure, cela existe ! Il fut un temps, lointain, où des conseillers généraux étaient très forts et arrivaient à faire classer toutes les routes en route départementale ! On en trouve dans des endroits qui, je vous l'assure, vous surprendraient.

Mon prédécesseur s'occupait des routes et m'expliquait que cela s'appuyait sur une logique imparable. Les agents des communes déneigeaient, mais arrivés sur une route départementale, il leur fallait s'arrêter, ils n'avaient pas le droit de continuer. Telle était la logique qui prévalait du temps de l'Equipement.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

C'est désormais le Département qui s'en occupe et nous travaillons ensemble, en toute intelligence, en réseau. L'important est d'être efficace.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je soumets le rapport à votre approbation. *(Adopté à la majorité – M. LEGER vote contre.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

LOCATION D'ESPACES POUR LE STOCKAGE SECURISE DES DONNEES INFORMATIQUES DU DEPARTEMENT

RAPPORT N°CD2021-12/5/35

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Il vous est proposé de louer à l'année, pour un montant de 15 000 € par an, un espace dans les locaux de SOSTRADATA à LA SOUTERRAINE pour répondre aux besoins du Département de la Creuse.

SOSTRADATA est un *data center*, exploité par la société Atrium Data, pour héberger nos serveurs en toute sécurité et aux meilleures normes énergétiques. A ce jour, le système est réparti entre deux salles, qui coexisteront avec la nouvelle salle de LA SOUTERRAINE, l'idée étant à terme de remplacer cet ensemble, qui n'est pas aux normes. Outre une surconsommation énergétique liée au refroidissement, il n'y a pas de dispositif de secours : pas de groupe électrogène pour prendre le relais en cas de panne de courant, ni de climatisation de secours. Donc, si cette dernière lâche, les serveurs ne sont plus réfrigérés. De plus, l'espace n'est pas suffisant. Il s'agit donc d'utiliser des espaces qui sont étudiés pour et sécurisés, d'autant plus qu'ils sont installés dans notre département.

Dans une autre mesure, il s'agit de donner l'impulsion à d'autres collectivités, de trouver des solutions locales et, dans un futur proche, de les dupliquer dans nos collèges et nos autres sites.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons eu vent de la construction de ce *data center* certifié TIER IV, alors que nous élaborions le Plan particulier pour la Creuse au cours duquel ont été évoquées les questions du numérique et de ses usages ainsi que de la sauvegarde et de la protection des données. Nous nous sommes dit que nous avions, à notre porte, un système qui avait été conçu grâce aux financements de la Banque des Territoires, qui nous offrait un « circuit court » de protection des données, plutôt que de les envoyer très loin, je ne sais où. Travailler sur le sujet nous a paru intéressant, même s'il nous a fallu quelque temps pour le traiter ; comme souvent sur de tels sujets, il y a toujours des lenteurs.

Je pense également à l'Agglo qui a dû faire face récemment à des difficultés en la matière, dont nous avons été informés par la presse. Nous-mêmes, au sein de notre intercommunalité, avons connu des problèmes. Nous rendons compte que nous n'avons pas de sauvegarde alors que nous pensions en avoir une, et nous avons perdu des données. L'idée était que le Conseil départemental commence à travailler avec Atrium Data et, si cela convient, de vous accompagner. Faudra-t-il créer un groupement ? Je n'en sais rien, mais il serait intéressant d'étudier, au moins avec les intercommunalités et les grosses communes qui n'ont pas de solution, si celle-ci conviendrait mieux que le dispositif actuel.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme Armelle MARTIN. – Nous n'avons pas encore résolu la question. Cela commence à rentrer dans l'ordre, mais cette affaire va nous coûter fort cher. Pour ne citer qu'un chiffre, j'ajouterai que 30 % des collectivités se sont fait pirater cette année. Il est donc nécessaire de réfléchir et de trouver des solutions communes, car les conséquences peuvent être excessivement graves. Nous n'avons pas perdu trop de données, fort heureusement, mais Eric BODEAU m'expliquait que cela s'était produit en raison du télétravail. C'est le télétravail qui a engendré ce piratage des données à l'Agglo. Nous avons encore bien du travail devant nous, voire des réécritures de multiples documents. C'est en cours.

Mais c'est effectivement un sujet très important.

Mme LA PRESIDENTE. – Avec la modernisation de l'action publique, nos agents vont recourir de plus en plus souvent à la numérisation des documents, pour travailler au quotidien, pour établir un dossier APA ou un dossier MDPH.

Que deviennent ces données numériques ? Qui y a accès ? Comment les sauvegarder, les protéger pour éviter d'être harponnés et rançonnés ? Mais surtout il faut se demander qui pourrait avoir accès à ces données, et pour en faire quoi.

Il s'agit de données extrêmement sensibles parce qu'avec la dématérialisation de l'accès aux services de l'accès au droit, nous disposons de numéros de compte bancaire, de relevés, d'informations sensibles, de déclarations de revenus. Bien sûr, ces dossiers existent au format papier aussi ; quelqu'un pourrait facilement s'introduire dans un bureau ou une salle et avoir accès à des dossiers sensibles. J'ai toujours été inquiète par rapport aux données, en particulier celles de la protection de l'enfance ou des personnes qui subissent des violences, que l'on protège ou que l'on accompagne. Nous avons de très nombreux documents, fournis en données confidentielles, y compris des données concernant nos propres agents.

Tout cela est très compliqué et nécessite une certaine organisation, en espérant qu'ainsi, les choses seront plus carrées et surtout qu'elles permettront un accès à distance sécurisé. Le travail à distance, c'est bien beau mais, pour télétravailler, il faut pouvoir accéder distance et avoir un VP sécurisé.

Ces questions nous laissent à penser qu'effectivement, ce *data center* qui s'est construit à LA SOUTERRAINE répond à ces attentes de sécurité et de protection des données. Il est certifié TIER IV, ce qui est le top de la labellisation en matière de sécurisation de données.

M. Valéry MARTIN, Vice-président chargé des politiques territoriales. – Lors du Salon Ruralitic auquel j'assistais au mois d'août, à AURILLAC, le sujet a été longuement évoqué et de nombreuses solutions à mettre en place proposées. Bien que ma commune soit une petite commune, SAINT-MARC-A-FRONGIER, nous sommes sensibles à ces problématiques et nous avons constaté que les coûts de protection des données ont augmenté de manière exponentielle.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

En faisant ce choix aujourd'hui, il serait sans doute possible d'arriver à mutualiser, avec les communes et les intercommunalités du département, cette ressource locale sécurisée. Nos données ne partiraient pas à l'étranger et ne pourraient pas être utilisées par des tiers qui ne sont pas forcément bienveillants. Cela peut être une solution pour nous tous.

Mme Armelle MARTIN. – Il est vrai que, sur ce sujet, une nécessaire mutualisation s'impose.

Mme GALBRUN. – C'est finalement, madame la Présidente, une façon de revenir au SMIPAC, le Syndicat mixte interdépartemental du parc d'activités de la Croisière. Ce projet ne date pas d'hier, puisque le SMIPAC avait déjà cherché à construire un *data center* dont le Département, encore Conseil général, était partenaire.

Je me réjouis donc que l'on prenne conscience de toute l'importance que revêt ce petit *data center*. Nous avions à l'époque une ambition bien plus grande puisque nous avions même envisagé de pouvoir héberger les données du Ministère de l'Intérieur.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Il ne faut pas le dire, nous nous ferions pirater ! *(Sourires)*

Mme GALBRUN. – Ministère de l'Intérieur ou autres, peu importe, mais nous verrons bien si ce *data Center* peut grandir en hébergeant d'autres collectivités.

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, nous allons expérimenter le système pour voir si cela répond à nos attentes et si les choses s'en trouvent facilitées. Je n'y connais rien, mais une somme de 15 000 € pour le Département ne me paraît pas extravagante au regard des données que nous avons à protéger.

En revanche, il me semble que d'autres activités vont peut-être s'ajouteront ?...

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Pour ma part, je n'en ai pas connaissance.

Je puis toutefois préciser que cela nous coûterait plus cher de mettre nos locaux aux normes. Ce n'est donc même pas envisageable. En revanche, les dispositifs de pare-feu, de *firewall*, continueront d'être gérés en interne. Ils sont évolutifs et ne sont pas gérés par SOSTRADATA.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Vous vous en souvenez sans doute, nous avions organisé un NEC rural à LAVAVEIX-LES-MINES il y a deux ans.

M. GAILLARD. – C'était en 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Le temps passe très vite. Cela fera donc trois ans au printemps prochain. Nous avons pour projet d'en organiser un nouveau et de solliciter davantage les collectivités afin que nous puissions échanger sur ces sujets de protection de données et surtout sur les usages du numérique. Je citerai la façon de déployer et d'accompagner l'accès aux services, entre autres sujets que nous évoquons sans cesse. Nous essaierons d'organiser un salon « Numérique en commun » sur deux jours, car ce sont des sujets importants.

Je vous invite à me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en revenons aux rapports de la quatrième commission – Solidarité territoriale et Développement durable.

PROGRAMMATION DES AIDES
A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – 2021

RAPPORT N°CD2021-12/4/31

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce premier rapport concerne une programmation supplémentaire, qui vient en complément de celles que nous avions déjà proposées lors des précédentes plénières de l'année 2021. Il s'agit d'une programmation d'importance puisqu'elle se décline en vingt et un projets, pour un montant total de 812 632,80 €. A quelques broutilles près, tout ce que nous avions prévu aura été programmé.

Ces vingt et un projets étaient, en effet, tous identifiés dans le Schéma départemental d'alimentation en eau potable. Sept concernent des diagnostics et schémas directeurs, deux le traitement de l'eau, un dossier porte sur la sécurisation, huit sur la sectorisation, un sur les économies d'eau et deux sur la protection de la ressource.

Deux dossiers sont d'envergure. Le premier, porté par le SIAEP de GOUZON, concerne une interconnexion qui permettra de sécuriser les bassins de GOUZON et de BOUSSAC. Le montant des travaux de la première tranche s'élève à 4 625 000 € mais d'autres tranches sont à venir puisque ce projet pris dans sa globalité dépasse le million d'euros et prévoit une interconnexion avec l'Allier. L'intérêt de ces travaux est de sécuriser tout l'est creusois qui fait partie des zones fragiles du département de la Creuse.

Conformément à notre règlement d'aide, nous apporterons 10 % du montant, soit 462 500 €.

Le second dossier, porté par la commune de LA SOUTERRAINE, a pour objectif la création d'une station de neutralisation avec modification du réseau d'eau potable, pour des travaux d'un montant de 1 594 023 €. Nous participerions également à hauteur de 10 %, soit 159 402,30 €.

Vous noterez le nombre élevé d'études de schémas directeurs qui vont être lancées. C'est une excellente nouvelle, car ces études seront extrêmement précieuses lors du transfert à venir de la compétence aux communautés de communes. Cela constitue, en effet, un élément de connaissance patrimoniale des réseaux, indispensable pour avancer dans le dossier et prévoir des programmations, notamment en termes d'investissements – Dieu sait s'il reste à faire !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Pour ces deux opérations d'un montant supérieur au million d'euros en travaux, l'attribution des aides est conditionnée à la signature d'une convention entre le Conseil départemental et le maître d'ouvrage – en l'occurrence, le SIAEP de GOUZON et la Mairie de LA SOUTERRAINE.

Mme LA PRESIDENTE. – Souhaitez-vous vous exprimer sur ce dossier ?...

Je vous propose :

- d'adopter le projet de programmation des aides à l'alimentation en eau potable, correspondant à la quatrième tranche, annexé au présent rapport, dont le montant s'élève à 812 632,80 € ;
- d'accorder les subventions correspondantes ;
- de m'autoriser à signer les conventions de suivi d'opération à intervenir avec le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du bassin de GOUZON d'une part, de la commune de LA SOUTERRAINE d'autre part – les conventions sont annexées au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

PROGRAMMATION DES AIDES ASSAINISSEMENT – 2021

RAPPORT N°CD2021-12/4/32

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il s'agit, là encore, d'une programmation complémentaire aux précédentes programmations présentées au cours de l'année 2021, qui vise à apporter une réponse à des enjeux forts, clairement identifiés.

Pour un montant d'aide de 325 165,40 €, elle comprend cinq dossiers : une étude de diagnostic réseau station ; deux dossiers de réhabilitation de réseau ; un dossier de mise en conformité ; et une étude sur le transfert de la compétence Eau potable et assainissement, sachant que d'autres ne manqueront pas de suivre.

Un dossier important, de plus de 2 M€, est porté par le Syndicat du Lac de Vassivière. Nous vous proposons une intervention du Conseil départemental à hauteur de 10 %. Notons également une étude de transfert, pour un montant non négligeable de 379 345 €, sur lequel nous intervenons en complément des financements de l'Agence de l'eau.

Mme LA PRESIDENTE. – Je lis mal : pour le Syndicat du Lac de Vassivière, la part du Département s'élève-t-elle bien à 201 000 € ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – En effet, cela représente 10 % du montant global des travaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vois donc bien clair.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Cela ne représente qu'une partie.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela ne concerne que la partie Creuse ?...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Cela concerne effectivement les réseaux creusois, et ce n'est qu'une partie.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Pour information, je lis que, pour Creuse Sud Ouest, le transfert de compétence Eau potable et assainissement s'élève à 380 000 €. À quoi cela correspond-il ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il s'agit de l'étude nécessaire au transfert de la compétence des unités de gestion actuelles, syndicats et communes, vers cette communauté de communes à l'horizon du 1er janvier 2026.

A ce jour, seule la communauté d'agglomération possède cette compétence. L'étude du transfert vers l'Agglo avait coûté aux alentours de 350 000 €. La situation de Creuse Sud-Ouest est, à mon avis, la plus complexe du département puisque, pour 43 communes, nous dénombrons 24 unités de gestion, dont 6 syndicats et 18 communes seules. Si j'établis un parallèle, dans la communauté de communes de BOUSSAC, il y a deux syndicats – ceux de BOUSSAC et de GOUZON – et, sur la communauté de communes de BÉNÉVENT – GRAND-BOURG, deux opérateurs également – le syndicat de l'Ardour, celui de Gartempe Sédelle. La problématique n'est donc pas la même.

D'autres études de transfert nous serons soumises puisque les communautés de communes de Portes de la Creuse en Marche, du Pays Dunois et de Creuse Confluence déposeront également leur dossier. Les montants ne seront pas tous à cette hauteur, mais ces études vont s'étaler dans le temps, commençant en 2022 et allant jusqu'à 2026, puisqu'une année d'accompagnement est prévue sur l'année 2026. Elles s'étaleront sur quatre ou cinq ans. Il s'agit d'un travail colossal, mais absolument nécessaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons fait le tour des intercommunalités qui, parfois, ne comprenaient pas tout l'enjeu du dossier. Nous avons également porté la bonne parole de l'Agence de l'eau et expliqué que ceux qui s'engageraient dans la démarche avant le 31 décembre 2021 bénéficieraient de 80 % de financement pour diligenter ces études.

Je n'avais pas imaginé à l'époque ce que serait le montant de ces études. Pour moi, une étude avoisinait les 50 000 €.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Pas dans ce cas !

Mme LA PRESIDENTE. – Je comprends la raison pour laquelle il fallait accompagner les collectivités !

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – J'en profite pour féliciter, franchement et très sincèrement, les agents des services Assainissement et eau potable qui ont accompli un travail considérable d'animation, auprès de nombreuses unités de gestion pour lancer des études-diagnostic sur l'assainissement et des études pour les schémas directeurs. Ce n'était pas forcément gagné. Mais ce sont autant d'éléments de connaissance dont nous disposerons et qui serviront au moment du transfert, faute de quoi les communautés de communes seront obligées de les entreprendre par la suite. Je pense qu'elles auront déjà suffisamment à faire.

Par ailleurs, il faut savoir que l'Agence de l'eau ne finance pas les schémas directeurs que jusqu'à la fin 2021. Ensuite, ce sera terminé. Donc, pour les schémas directeurs, en ajoutant l'aide du Département et celle de l'Agence de l'eau, cela représente 80 % des financements : 70 % pour l'Agence de l'eau et 10 % pour le Département.

M. LEGER. – Pour les communautés de communes, les demandes doivent-elles être déposées avant décembre 2021 ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je parlais des schémas directeurs, qui ne concernent pas les communautés de communes car, pour lancer une étude sur le schéma directeur, il faut déjà avoir la compétence. Les communautés de communes ne peuvent donc pas le faire. Les études de schéma directeur concernent les unités de gestion.

En revanche, il serait opportun que les communautés de communes s'engagent dans la démarche de réaliser une étude de transfert. Mais, Creuse Grand Sud compte tout de même un certain nombre de syndicats, même s'il me semble aussi que quelques communes sont seules.

M. LEGER. – Creuse Grand Sud compte trois syndicats et une dizaine de communes seules.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il existe tellement de situations différentes que ce dossier est tout de même assez complexe.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – A Creuse Sud Ouest, il me semble qu'il était question de 600 000 €.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Vous avez raison, la première estimation s'établissait entre 500 000 et 600 000 €, selon les éléments travaillés par les techniciens.

Par la suite, après la rédaction d'un cahier des charges, des éléments se sont affinés et la consultation a été lancée.

Mme JOUANNETAUD. – C'est un montant plus rassurant, mais le montant reste élevé.

Mme LA PRESIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de valider cette programmation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

ACCORD REGIONAL DE RELANCE, PROJETS DEPARTEMENTAUX A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL

RAPPORT N°CD2021-12/4/33

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine ont signé, le 22 avril 2021, un Accord régional de relance.

Cet accord identifie des axes prioritaires, dont la transition écologique et énergétique. A ce titre, le Département souhaite porter trois projets à caractère environnemental, susceptibles de bénéficier d'un soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le premier est le développement du pâturage extensif pour l'entretien d'espaces naturels à caractère patrimonial. Ce mode d'entretien fait l'objet d'un partenariat entre le Département et le Conservatoire d'Espaces Naturels, le CEN de Nouvelle-Aquitaine, depuis 2019. Il s'agit de construire un programme avec le CEN, pour un montant de 55 000 €.

Le deuxième concerne la gestion durable de la forêt départementale et les sites forestiers gérés par le CEN. L'action proposée porterait sur une actualisation du plan de gestion afin de renforcer la prise en compte de la biodiversité et l'adaptabilité au changement climatique, pour un montant de 35 000 € hors taxes.

Le troisième a trait au partage de la ressource entre les différents usages de l'eau : eau potable, hydroélectricité, *etc*. Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable propose, comme hypothèse, la création de trois nouvelles prises d'eau : au barrage des Combes, qui concerne donc le syndicat de la Rozeille ; à Chambon-Champsanglard sur la Creuse ; et à la Roche Talamie sur le Taurion. En amont des études opérationnelles, il convient de réaliser une étude de faisabilité. Cette dernière est évaluée à 120 000 € et fera l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de l'eau.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose :

- de délibérer en faveur des trois projets à caractère environnemental mentionnés dans le présent rapport et susceptibles d'être portés par le Département dans le cadre de l'Accord régional de relance,
- de m'autoriser à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires pour solliciter des aides auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que des autres cofinanceurs potentiels. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LIMITE TERRITORIALE ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-LEGER-BRIDEREIX ET COLONDANNES

RAPPORT N°CD2021-12/4/42

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Cette modification concerne deux cantons...

Mme LA PRESIDENTE. – Je sais où se situe SAINT-LEGER-BRIDEREIX, car une personne qui travaille à la Direction Insertion et Logement nous vient de cette commune.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Les communes de SAINT-LEGER-BRIDEREIX située sur le canton de LA SOUTERRAINE et COLONDANNES sur le canton de DUN-LE-PALESTEL sont d'accord pour procéder à un échange de terrains de quelque 10 000 mètres carrés.

Pendant la période électorale, le Conseil départemental ne pouvait pas se prononcer. car mener à bien ce projet nécessite une délibération du Conseil départemental. Nous sommes donc sollicités pour émettre un avis. Dès l'instant que les deux communes sont d'accord, je pense que celui-ci sera favorable.

Mme LA PRESIDENTE. – Des habitants de Colondannes habiteront-ils demain à SAINT-LEGER-BRIDEREIX, ou inversement ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je ne le pense pas.

Mme LA PRESIDENTE. – On comprend que, géographiquement, ce sera plus facile.

Les cantons s'en trouvent-ils modifiés en superficie ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Cela joue sur quelques mètres carrés.

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix cette modification de périmètre. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT N°CD2021-12/1/36

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – A cette heure, madame la Présidente, je m'efforcerai d'être efficace dans la présentation de cette DM 3.

Cette Décision modificative est le reflet de ce qui s'est dit ce matin en préambule, mais également lors du débat d'orientations budgétaires. D'un montant de 7 177 859 €, elle traduit sans surprise la forte hausse des recettes de fonctionnement par rapport aux prévisions, à hauteur de 5,5 M€, et introduit des ajustements de crédits qui devraient nous permettre d'être au plus près de la réalité lors du vote du prochain compte. A ce jour, sur le fondement des derniers éléments dont nous disposons – je parle sous couvert de Pierre COSTES –, nous approcherions des 186 M€ en recettes de fonctionnement.

Je ne reviendrai pas sur le détail, à moins que vous ne le souhaitiez. Je souligne toutefois que les recettes de DMTO connaissent une forte hausse de plus 3,5 M€, tout comme la TSCA, marquée par une progression de 1,3 M€. La CVAE s'établit à + 620 000 € et la TICPE à + 175 000 €. Cela nous permet d'atteindre des recettes de fonctionnement à hauteur de 5,5 M€.

Comme cela a été expliqué ce matin, ces encaissements de recettes permettent un moindre recours à l'emprunt, de l'ordre de 10 M€ contre 12,5 M€ l'année dernière. La différence entre les 7,177 M€ et les 5,5 M€ s'explique par des opérations d'ordre permettant de caler le budget au plus près de la réalité.

Si vous en êtes d'accord, je ne détaillerai pas les éléments concernant les fonctions auxquels vous pouvez vous reporter dans le rapport. Il s'agit d'ajustements comptables consistant à reporter les crédits non consommés sur d'autres lignes budgétaires. Cela nous permet de virer un montant plus élevé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour couvrir les dépenses d'investissement et de réduire le recours à l'emprunt.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Mon propos concerne un point qui peut sembler dérisoire, il s'agit de l'enveloppe non consommée de subventions accordées aux associations culturelles, qui est de l'ordre de 50 000 €. Cela résulte-t-il de demandes récurrentes qui n'ont pas pu être déposées, cette année, en raison du Covid ?

Ma seconde question, plus générale, vous semblera peut-être saugrenue, mais étant fraîchement élu dans cette respectable assemblée, je me demandais s'il existait un règlement d'attribution des aides au monde associatif culturel et,

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

plus généralement, au monde associatif, qui permette un maintien de l'aide aux projets associatifs plutôt que de tomber dans le travers des appels à projets que nous connaissons bien et qui met parfois les structures en concurrence entre elles, afin d'éviter que les associations du domaine culturel ne deviennent des prestataires de services des collectivités ou des pouvoirs publics.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – S'agissant de la première question, comme indiqué dans le rapport, 30 000 € concernaient des études relatives au musée de la Résistance et nous proposons un abondement de 50 000 € pour les vitraux de la chapelle du Conseil départemental, car cette ligne n'était pas suffisamment fournie.

M. BOURGUIGNON. – Je ne savais pas qu'il s'agissait de cela.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je laisse Mme la Présidente répondre à votre seconde question, dont je ne connais pas la réponse pour ma part.

Mme LA PRESIDENTE. – On le sait, on a tendance à travailler sur une enveloppe globale, portant à la fois sur la culture et le sport. Celle-ci est élevée et a été réabondée il y a deux ans, me semble-t-il. Elle est toutefois contrainte par le fait qu'une association demande une année, une autre l'année suivante.

Nos collègues en charge de ce dossier ont donc commencé à travailler sur un schéma des pratiques culturelles et des pratiques sportives, sachant que, dans le même temps, nous sommes interrogés par la Région qui compte mettre fin à sa participation au titre des emplois associatifs. D'après ce que m'en disait M. LAFRIQUE, le Vice-président du Conseil régional en charge de ces questions, la Région a trouvé d'autres manières d'accompagner sur le volet culturel.

M. BOURGUIGNON. – En effet, l'accompagnement de la Région se traduirait par une aide au fonctionnement, qui couvrirait pratiquement à 100 %. Ce ne serait pas le cas pour le sport.

Mme LA PRESIDENTE. – Je préférerais donc que nous dressions un état des lieux des pratiques actuelles, culturelles et sportives, afin que nous sachions ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et nous positionner par la suite en ayant défini nos objectifs. Notre objectif n'est pas de distribuer de l'argent ni de soutenir les associations. Même si, dans la pratique, cela se traduit de la sorte, il s'agit de savoir pourquoi nous les soutenons.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Une réflexion similaire a été engagée sur le sport, domaine dans lequel les sportifs de haut niveau ou les clubs qui jouent dans telle ou telle division ont droit à des aides. Il convient donc de réfléchir à d'autres façons d'accompagner les associations. Pour ce qui est des associations sportives, par exemple, notre aide pourrait s'appuyer sur la santé et le bien-être, sur l'accompagnement à la parentalité et à l'enfant, *etc*.

Comme nous l'avons fait pour les chèques scolaires, il s'agit de s'interroger pour déterminer si nous distribuons les fonds aux associations pour les soutenir ou si nous trouvons un format qui engage les acteurs à devenir des usagers. C'est une autre manière de subvenir aux besoins des associations, qui permet également un engagement citoyen de l'usager.

Ce n'est un secret pour personne, je m'interroge au sujet du Conservatoire départemental de musique. Je ne sais s'il va bien ou pas. Au-delà de ses succès ou de ses échecs, je sais que d'autres offres de pratiques instrumentales et d'accès à la musique sont proposées. De mon point de vue, le Conservatoire a pour principal atout de couvrir l'ensemble du territoire creusois. Sa plus grande des vertus est de permettre aux populations des territoires éloignés de GUERET et des centres urbains creusois de bénéficier d'un accès de proximité à la musique.

M. BOURGUIGNON. – A propos du Conservatoire, nous pourrions également nous demander comment les enfants réinvestissent les années passées au Conservatoire. Parfois, alors qu'ils ont appris un instrument au sein du Conservatoire pendant huit ans, à l'issue de leurs cours, ils rangent leur instrument dans sa boîte et ne pratiquent plus jamais.

Cela signifie que l'argent public a financé des cours privés, dirais-je pour être provocateur. Il faut donc réfléchir à une articulation entre l'enseignement et la pratique musicale. C'est une question qu'il va falloir se poser.

Mme LA PRESIDENTE. – On peut également se demander si le Conservatoire doit proposer une offre complète de pratiques alors que d'autres structures le font aussi à côté.

M. BOURGUIGNON. – Il y a certainement un conventionnement à mettre en place.

Mme LA PRESIDENTE. – Il convient tout au moins de tisser un partenariat, un partage. J'exagère mais il faut éviter d'être redondant quand l'offre existe déjà et s'attacher à faire ce qui n'est pas déjà fait.

M. BOURGUIGNON. – Nous pourrions réfléchir à un nouveau schéma départemental.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Exactement, c'est la mission dévolue à Catherine DEFEMME et Marie-Christine BUNLON sur les pratiques sportives et sur l'accès aux offres culturelles dans le département. Peut-être constaterons-nous des manques auxquels nous pourrions remédié en accompagnant les associations dans la mise en place de certaines actions.

M. LEGER. – Nous n'avons pas eu la réponse à la question.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je vous lis le rapport : « L'enveloppe de subventions versées aux associations du secteur culturel peut être réduite de 50 000 €, puisque les crédits restants ne seront pas consommés en 2021. » Vous avez la réponse : ces 50 000 € n'ont pas été utilisés.

M. BOURGUGNON. – Ma question était de savoir pourquoi.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons sans doute inscrit des montants supérieurs aux besoins, les associations ayant déposé moins de demandes.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Parfois aussi, les dossiers n'ont été déposés en temps et en heure.

M. BOURGUIGNON. – Je demandais seulement s'il y avait une raison particulière, mais je pense que le Covid est également passé par là. Les associations ont eu moins d'activités.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Très certainement.

Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose de procéder au vote de la Décision Modificative n° 3, chapitre par chapitre et ligne par ligne, en commençant par la section d'investissement.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention		Pour	Contre	Abstention
90 – Equipements départementaux								
Chapitre 900 : Services généraux	- 1907,44 €	29	0	0	-			
Chapitre 901 : Sécurité	-				-			
Chapitre 902 : Enseignement	+ 2 494,44 €	29	0	0	449 €	29	0	0
Chapitre 903 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	- 10 000 €	17	0	12	-			
Chapitre 904 : Prévention médico-sociale	-				-			
Chapitre 905 : Action sociale - Hors RMI et RSA	- 33 000 €	29	0	0	-			
Chapitre 905-4 : RMI	-				-			
Chapitre 905-6 : RSA	-				-		0	0
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	+ 412 000 €	29	0	0	- 140 000 €	29	0	0
Chapitre 907 : Aménagement et Environnement	- 100 322 €	29	0	0	-			
Chapitre 909 : Développement	-							
91 – Equipements non départementaux								
Chapitre 910 : Services généraux	-				-			
Chapitre 911 : Sécurité	-				-			
Chapitre 912 : Enseignement	-				-			
Chapitre 913 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	-132 000 €	29	0	0	-			
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale	-				-			

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Chapitre 915 : Action sociale - Hors RMI et RSA	-				-			
Chapitre 915-4 : RMI	-				-			
Chapitre 915-6 : RSA	-				+ 10 500 €	29	0	0
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	- 790 000 €	29	0	0	-			
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	- 10 000 €	29	0	0	-			
Chapitre 918 : Transports	-				-			
Chapitre 919 : Développement	- 1 159 000 €	29	0	0	-			
92 – Opérations non ventilées								
Chapitre 921 : Taxes non affectées	-				-			
Chapitre 922 : Dotations et participations	-							
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations financières - Hors compte 1068	- 612 000 €	29	0	0	- 997 099, 63 €	29	0	0
Chapitre 924 : Opérations pour compte de tiers	-				-			
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	+ 190 000 €	29	0	0	+ 190 000 €	29	0	0
Chapitre 926 : Transferts entre les sections	+ 1 099 500 €	29	0	0	-			
95 – Opérations sans réalisation								
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	+ 1 636 299 €	29	0	0	-			
Chapitre 951 : Virement de la section de Fonct^{nt}	-				+ 1 428 214,63 €	29	0	0
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-				-	-	-	-
TOTAL	**+492 064 €**	**17**	**12**	**0**	**492 064 €**	**29**	**0**	**0**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention		Pour	Contre	Abstention
93 – Opérations ventilées								
Chapitre 930 : Services généraux	- 106 442,19 €	29	0	0	+ 25 973 €	29	0	0
Chapitre 931 : Sécurité	-				-			
Chapitre 932 : Enseignement	- 85 150 €	29	0	0	+ 4 760 €	29	0	0
Chapitre 933 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	- 194 740 €	17	12	0	+ 5 683 €	29	0	0
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	- 335 131 €	29	0	0	- 20 000 €	29	0	0
Chapitre 935 : Action sociale - Hors RMI et RSA	- 559 539 €	29	0	0	+ 293 559 €	29	0	0
Chapitre 935-4 : RMI	-				-			
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes - APA	+ 796 500 €	29	0	0	+ 13 680 €	29	0	0
Chapitre 935-6 : RSA	+ 207 099 €	29	0	0	+ 264 200 €	29	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	+ 9 391 €	29	0	0	+ 36 054 €	29	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	- 37 300 €	29	0	0	+ 21 264 €	29	0	0
Chapitre 938 : Transports	-				-			
Chapitre 939 : Développement	+ 44 380 €	29	0	0	- 38 050 €	29	0	0
94 – Opérations non ventilées								
Chapitre 940 : Impositions directes	-				+ 712 212 €	29	0	0
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	+ 20 000 €	29	0	0	+ 4 783 257 €	29	0	0
Chapitre 942 : Dotations et participations	-				- 634 550 €	29	0	0
Chapitre 943 : Opérations financières	- 10 000 €	29	0	0	+ 64 261 €	29	0	0

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Chapitre 944 : Frais de fonctionnement groupes d'élus	-				-			
Chapitre 945 : Provisions et autres opérations mixtes	+ 83 509 €	29	0	0	+ 54 992 €	29	0	0
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	-				+ 1 099 500 €	29	0	0
Chapitre 947 : Opérations ordre intérieur de la section	-				-			
95 – Opérations sans réalisation								
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	+ 5 425 003,56 €	29	0	0				
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	+ 1 428 214,63 €	29	0	0	+ 4 782 257			
TOTAL	**+ 6 685 795 €**	**17**	**12**	**0**	**+ 6 685 795 €**	**29**	**0**	**0**

TOTAL GENERAL	**7 177 859,00 €**	**17**	**12**	**0**	**7 177 859,00 €**	**29**	**0**	**0**

Il vous est également proposé de voter :

- un complément de 60 000 € de la dotation de service public versée au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, portant ainsi le montant total de la dotation de service public versée au Laboratoire départemental d'analyses à 700 000 € maximum pour l'année 2021 ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- une augmentation générale de 5 % sur les tarifs d'analyses du Laboratoire (ensemble du catalogue) à compter du 1er janvier 2022 ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- l'actualisation des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) concernant la voirie, les bâtiments – bâtiments départementaux et collèges – et la Direction de l'Environnement. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2021 POUR LE BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N°CD2021-12/1/37

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – La Décision Modificative n° 2 du Laboratoire Départemental d'Analyses se rapporte à des achats de consommables faisant suite à la crise Covid, à hauteur de 60 000 €, et s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement.

Aucune modification n'est introduite s'agissant de la section d'investissement.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter le total général en fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 60 000 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

RAPPORT N°CD2021-12/1/38

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Cette DM3 du budget annexe du CDEF n'apporte pas de profonds bouleversements aux grands équilibres du budget et se contente d'introduire des ajustements en section d'exploitation et quelques remboursements partiels au titre de l'assurance statutaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

En conséquence, je vous propose de voter la décision modificative n° 3 du budget annexe du CDEF, qui ressort à 16 872,09 € en dépenses et en recettes en section d'exploitation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS

RAPPORT N°CD2021-12/1/39

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, en attendant le vote du budget, afin que la collectivité puisse honorer ses engagements financiers, il apparaît opportun d'autoriser Mme la Présidente du Conseil départemental à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits qui seront engagés dans les budgets.

Mme LA PRESIDENTE. – Les montants de ces autorisations figurent dans le rapport, chapitre par chapitre.

Je vous propose de m'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2022, que nous voterons le 11 février – je vous rappelle que nous sommes tenus par le délai des deux mois réglementaires que nous ne devons pas dépasser entre aujourd'hui et la date de vote du budget, dans les conditions présentées dans le rapport, étant précisé que les crédits réalisés seront inscrits ensuite aux budgets primitifs correspondants. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – Les commissions se sont donc réunies après le sandwich au jambon beurre !

Je me tourne vers les Présidents des commissions pour qu'ils nous donnent les avis des différentes commissions concernées.

M. SAUTY, président de la première commission. – Ni le vœu ni la motion d'urgence que nous avions à examiner n'ont été modifiés. Ils ont reçu un avis favorable unanime de la commission.

M. MORANÇAIS. – En troisième commission également, les vœux et motions ont été adoptés à l'unanimité sans modification.

Mme COINDAT. – Il est a été de même en cinquième commission.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais donc les soumettre au vote de l'Assemblée, tels qu'ils nous ont été présentés.

Le premier vœu est ainsi rédigé :

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Taxe de défrichement

Vœu déposé par M. Jean-Luc LEGER
au nom du Groupe de la Gauche

« Le code forestier reconnaît d'intérêt général la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable. Le défrichement est strictement encadré et chaque détenteur d'une autorisation de défricher doit compenser une surface défrichée par un boisement ou reboisement. S'il n'est pas en capacité de réaliser ce reboisement, le propriétaire doit s'acquitter d'une indemnité compensatrice versée au fonds stratégique forêt bois.

« Ainsi, l'article L314-1 du code forestier institue une taxe perçue à l'occasion du défrichement de surfaces en nature de bois ou de forêts, taxe applicable tant aux particuliers qu'aux collectivités ou personnes morales. Son montant est de 3 000 €/ha avec un seuil plancher de 1 000 €, même pour les communes où la surface agricole utile (SAU) est limitée et où le taux de boisement est très élevé.

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

Demande à M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et à M. le Ministre de l'Economie et des Finances que les communes forestières où la SAU est très faible bénéficient d'une exonération de la taxe de défrichement. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à la motion d'urgence de M. Patrice FILLOUX, examinée par la première commission.

Pour la sauvegarde de l'activité et des emplois de l'entreprise LSI de LA SOUTERRAINE

Motion d'urgence déposée par M. Patrice FILLOUX au nom du Groupe de la Gauche

« Dès la fin de l'année 2019, soit deux ans après la reprise de GM&S Industry, le site LSI de la Souterraine fonctionnait à seulement 50 % de ses capacités, en raison des engagements à hauteur de 22 M€ de commandes, non respectés par les principaux donneurs d'ordre. Il manquait alors 2,5 M€ de la part de Renault et 6 M€ de PSA. Pourtant, l'outil de production a été modernisé en vue d'une diversification et de la recherche d'une moindre dépendance. A l'issue d'un échange avec le ministère de l'Economie, le 8 décembre, les représentants du personnel de l'usine LSI ont appris que leur PDG est « prêt à déposer le bilan » si les constructeurs automobiles ne confortent pas le plan de charge de l'entreprise et, donc, sa trésorerie.

« **Considérant** qu'à compter du confinement sanitaire en 2020, cette usine déjà fragilisée s'est retrouvée directement impactée par l'arrêt de production des usines Renault et PSA et par un recul brutal des ventes ; que toute la filière et ses 900 000 emplois ont été placés dans une crise profonde en raison de pertes financières que ne compense pas la reprise de l'activité économique de 2021 caractérisée par des pénuries et des hausses de prix tant des matières premières que de l'énergie ;

« **Considérant** que le site perdrait plus de 2 M€ par an – 2,5 M€ cette année ; que le fonds sous-séquestre de 15 M€ abondé lors de la reprise, à parts égales par Renault, Stellantis et l'Etat, pour des investissements futurs, sert aujourd'hui à payer les salaires et serait tombé à 700 000 € ;

« **Considérant** que la préservation de l'emploi industriel au cœur de nos territoires ruraux est un enjeu de premier plan, tout comme celui d'une meilleure solidarité entre donneurs d'ordre et sous-traitants ; que la pérennisation du site de La Souterraine et de ses 120 emplois est indispensable ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,**

« **Rappelle** que les engagements de commandes, obtenus sous la pression de Bercy en juillet 2017 – pour 12 M€ par PSA, devenu Stellantis ; pour 10 M€ par Renault – n'ont été que très partiellement tenus ; que le plan de relance de l'industrie automobile d'un montant de 8 Md€ devait renforcer les fonds propres des entreprises

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

de la filière et contribuer aux projets de consolidation afin d'assurer un maintien de l'emploi, des sites et de nos savoir-faire locaux ;

« **Demande à M. le Premier ministre et à M. le Ministre de l'Economie** d'apporter un soutien actif au Groupe GMD, leader français de l'emboutissage, particulièrement à son usine LSI déjà lourdement fragilisée par trois dépôts de bilan en une dizaine d'années et la perte de 157 emplois sur 277 en 2017. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix les vœux et motions examinés par la troisième commission, qui sont donc rédigés comme suit :

.

Zonage d'intervention prioritaire

Vœu déposé par Mme CHEVREUX
au nom de la Majorité départementale

« Alors que la cinquième vague de l'épidémie de Covid-19 touche de plein fouet notre pays, la question de l'accès aux soins médicaux sur l'ensemble du territoire continue de se poser avec acuité.

« Concernés depuis plusieurs décennies par cette problématique, les territoires ruraux peinent à faire reconnaître leurs difficultés spécifiques et disparaissent au milieu de zonages fondés sur des critères trop généreux. Tel est le cas du Département de la Creuse, dont l'absence de classement a priori au sein des zones d'intervention prioritaires (ZIP) en Nouvelle-Aquitaine, lors du « zonage médecin » adopté en 2018 nous a collectivement interrogés. La dérogation obtenue après de longues négociations avait alors laissé entrevoir une prise en compte de la réalité médicale au sein de notre territoire.

« Or, force est de constater, au vu des discussions autour du zonage pour la période de 2022-2027, que la position vis-à-vis de la situation creusoise reste celle de la non-reconnaissance. L'absence de classement de l'ensemble de notre département en ZIP conduit à nier la réalité en Creuse. En effet, lorsque l'on regarde les indicateurs sur la situation de notre territoire, notamment l'accessibilité potentielle localisée, dite APL, aux médecins généralistes de moins de 65 ans, on se rend rapidement compte de la grande fragilité de l'offre de soins sur l'ensemble du département.

« Alors que les effets sur le long terme de la sous-dotation médicale sont maintenant bien connus, il nous est difficile de comprendre la position de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Cette position conduit à une mise en compétition insupportable des territoires pour l'accueil de nouveaux médecins et empêche la construction de politiques publiques cohérentes et pérennes.

« Au moment où la République garante de la cohésion nationale s'organise pour juguler les divisions au sein du corps social, elle se doit d'avoir une égale attention pour l'ensemble de ses citoyens.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le vendredi 17 décembre 2021,

« Demande donc à M. Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, de faire des propositions d'évolutions législatives adaptées aux besoins des départements qui, à l'instar de la Creuse, souffrent d'une sous-dotation structurelle de médecins généralistes. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Pénurie de médecins

Motion d'urgence par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

« **Considérant** que la lutte contre les déserts médicaux doit être une priorité nationale de l'Etat ;

« **Considérant** que, vu le déséquilibre caractérisant la répartition territoriale des médecins, le droit à la santé pour tous nécessite des décisions fortes et immédiates du Gouvernement ;

« **Considérant** que, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, la DREES, plus de 4 millions de nos concitoyens n'ont plus accès aux soins ;

« **Considérant** que la Creuse fait partie des territoires médicalement sous-dotés, et pour lesquels les projections de l'offre médicale – généraliste et spécialisée – sont particulièrement inquiétantes ;

« **Considérant** que la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé de 2019 a prévu, à la demande du Sénat, que lors de la dernière année des études de troisième cycle de médecine, ait lieu pour les étudiants concernés une pratique ambulatoire en autonomie, en priorité dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ;

« **Considérant** que le décret d'application concernant l'alinéa précité n'est toujours pas publié au Journal officiel ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en session plénière le 17 décembre 2021,**

« **Demande au Gouvernement** de publier dans les délais les plus rapides le décret instituant pour les étudiants internes en fin de cursus, un stage de six mois, en zone sous-dense, conformément à la loi promulguée par le Président de la République, le 24 juillet 2019. » (*Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - **www.creuse.fr**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Après la motion d'urgence, nous en venons au vœu présenté par M. LOZACH. Je vous le rappelle :

Sur la fermeture des pharmacies

Vœu déposé par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

« **Considérant** que les fermetures et les cessions d'officines se multiplient au rythme de deux par jour sur le territoire national avec des répercussions immédiates et durablement négatives pour l'accès aux services pharmaceutiques ;

« **Considérant** l'exemple récent d'une officine de l'est de la Creuse dont le fonds a été brutalement cédé par son propriétaire à une autre officine située dans une autre commune, chef-lieu de canton ;

« **Considérant** que cette absorption sèche, opérée en l'absence de toute réflexion concertée et coordonnée avec les élus locaux et les professionnels de santé du territoire concerné a conduit à la disparition brutale de ce lien essentiel desservant les quelque 550 habitants de la commune touchée et ceux des communes environnantes ; que de telles situations accentuent la fracture territoriale et que ces inégalités doivent être combattues ;

« **Considérant** que la superposition d'un affaiblissement du maillage pharmaceutique et d'une pénurie de médecins porte atteinte à la « chaîne sanitaire » et constitue une spirale portant une atteinte directe à la santé des populations et à l'attractivité des territoires ruraux, et plus globalement aux impératifs de solidarité, d'équité et de cohésion nationales ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« **Demande à M. le Premier ministre** :

- que soit rapidement publié le décret « territoire fragile » qui doit permettre – en application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique – aux agences régionales de santé d'identifier efficacement les territoires pour lesquels de sérieuses difficultés d'accès à une offre pharmaceutique se posent pour la population ;

- de mettre en œuvre, en application de la loi précitée, la possibilité d'expérimenter des solutions adaptées aux problématiques locales, par exemple de créer des succursales ou « antennes » pharmaceutiques ;

- d'instaurer les instances de dialogue et les leviers réglementaires à même de soutenir efficacement le maintien ou l'installation d'une officine et donc de renforcer ou maintenir le maillage sanitaire des petites communes rurales. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Le vœu suivant, toujours examiné par la troisième commission, se lit ainsi :

Valorisation des métiers du social, du médico-social et du sanitaire

Vœu déposé par M. MORANÇAIS
au nom de la Majorité départementale

« **Considérant** que les conséquences de la crise sanitaire aggravent chaque jour un peu plus les problématiques sociales au sein de notre société, une vraie reconnaissance de l'ensemble des acteurs du sanitaire et du médico-social est indispensable. Sans l'engagement de ces professionnels au quotidien dans un contexte qui, depuis près de deux ans, mêle le risque pour eux-mêmes et épuisement physique et psychologique, de nombreuses structures ne pourraient plus accueillir, accompagner, tout bonnement remplir leur mission auprès des personnes fragiles ou en situation de handicap ;

« **Considérant** que valoriser l'ensemble des professionnels de ce secteur serait un message de reconnaissance de leur engagement au service de la collectivité malgré la crise et le manque de moyens ;

« **Considérant** que le Ségur de la santé et les accords Laforcade ont permis une revalorisation des rémunérations pour une partie de ces professionnels, force est de constater que certains d'entre eux ne sont toujours pas concernés ;

« **Considérant** que beaucoup de structures ont mis en place pour tous leur personnel cette revalorisation salariale, ne pouvant pas légitimement la verser uniquement à ceux qui travaillent dans le champ sanitaire ;

« **Considérant** que ces structures ne pourront supporter à elles seules sans compensation ces dépenses salariales nouvelles, au risque de voir se réduire drastiquement leur fonds de réserve et obérer ainsi leur capacité à financer le bien-être au quotidien de leurs usagés ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« **Demande à M. Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé**, de conduire à son terme la démarche initiée avec le Ségur et de mettre en place les financements nécessaires à la revalorisation de l'ensemble des métiers du médico-social. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au vœu déposé par Mme JOUANNETAUD.

Situation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Vœu déposé par Mme JOUANNETAUD
au nom du Groupe de la Gauche

« De nombreux enfants en situation de handicap scolarisés dans notre pays ne sont pas ou plus accompagnés à hauteur des besoins, en contradiction tant avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qu'avec les engagements de l'Etat pour une école réellement inclusive.

« Les parents et les équipes éducatives remplissent en lien avec les professionnels des MDPH des évaluations précises des besoins de compensation en matière de scolarisation afin de déterminer le nombre d'heures d'AESH nécessaires à un projet personnalisé de scolarisation. Or ce projet est parfois entravé par un manque de moyens humains et d'heures d'accompagnement, notamment dans les territoires ruraux.

« En outre, que les AESH suivent souvent plusieurs enfants dans des écoles différentes, voire éloignées, parfois sans véritable formation et pour une rémunération très faible. La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance s'est contentée de prévoir la transformation des CDD en CDI au bout de six années, alors que cette transformation au bout de six ans dans l'emploi est de droit. Enfin, si la grille indiciaire a été améliorée en septembre dernier, cette revalorisation a été fort limitée.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« **Demande à M. le ministre de l'Education nationale** :

- de mettre en place les moyens adaptés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur tout le territoire ;

- de procéder à un recrutement d'AESH à la hauteur de l'objectif d'une inclusion scolaire complète ;

- de faire bénéficier les accompagnants d'un statut plus protecteur et d'une rémunération décente. »

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en arrivons aux vœux et motions examinés par la cinquième commission. Je vous en donne lecture et les mets successivement aux voix.

Mise en place d'un Agenda européen à l'initiative du Gouvernement français

Vœu déposé par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

« **Considérant** que les zones rurales constituent l'espace de vie de 137 millions d'Européens, soit 30 % de la population, répartis sur 80 % du territoire de l'Union ;

« **Considérant** les difficultés importantes des territoires ruraux et les inégalités qui perdurent entre les campagnes et les zones urbanisées, notamment en matière d'accès aux soins, aux mobilités, à l'emploi, aux services et au numérique ;

« **Considérant** que les confinements successifs imposés par la pandémie actuelle (Covid-19) ont réanimé un vif désir de campagne chez nos concitoyens, qui privilégient de plus en plus la qualité de la vie sur toute autre préoccupation ;

« **Considérant** la nécessité de mieux prendre en compte les questions rurales dans les politiques publiques européennes et les fonds européens ;

« **Considérant** que dans la stratégie que dessine la Commission européenne, aucun moyen financier supplémentaire n'est prévu pour atteindre les ambitions affichées et qu'elle est composée uniquement des dispositifs financiers déjà existants ;

« **Considérant** que la Creuse a besoin d'une politique de cohésion européenne ambitieuse et du bénéfice des fonds dédiés – FEDER, FEADER, FSE ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en session plénière le 17 décembre 2021,**

« **Demande au Gouvernement,** dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, au premier semestre 2022, de prendre l'initiative d'un Agenda rural européen, conçu comme le pendant de l'Agenda urbain pour l'Union européenne, lancé en 2015 par la Commission européenne, les Etats-membres et les villes. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Manque de vétérinaires en zone rurale

Motion d'urgence déposée par M. LEGER
au nom du Groupe de la Gauche

« Les éleveurs creusois s'inquiètent vivement du départ à la retraite de plusieurs vétérinaires et de leur non-remplacement. Par ailleurs, la moyenne d'âge de ces praticiens s'accroît.

« Au niveau national, le nombre de vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre est en croissance depuis cinq ans, mais celui des vétérinaires ruraux est en forte chute : plus de 18 % de baisse sur la même période.

« Une telle situation pose la question de la pérennité même de certaines activités rurales d'élevage. La fragilisation du maillage vétérinaire risque d'impacter la protection de la santé animale, la préservation et la valeur du cheptel, à l'heure où le réchauffement climatique a pour conséquences de nouvelles et coûteuses obligations de prévention et de soin, des fièvres catarrhales aux maladies virales ou parasitaires émergentes.

« La loi économique et financière du 3 décembre 2020 incite les vétérinaires et les étudiants à s'installer dans les zones à risque de désertification et permet aux collectivités locales de leur fournir une aide financière à l'installation. Mais ce dispositif s'avère insuffisant pour assurer efficacement la continuité des soins des animaux d'élevage dans la Creuse. De même, en matière d'enseignement vétérinaire, l'instauration récente de « stages tutorés » en élevage de rente est utile, mais pas suffisante.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« **Demande à M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation** :

- d'assurer une approche départementale adaptée et de veiller à la mise en œuvre de politiques publiques territoriales à même de répondre au début de pénurie de vétérinaires dans la Creuse ;

- de soutenir les initiatives des éleveurs qui souhaitent s'associer afin de pouvoir recruter et salarier un vétérinaire dans une optique de mutualisation et d'économie d'échelle. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Avenir de la ligne POLT

Vœu déposé par M. SAUTY
au nom de la Majorité départementale

« Le 13 décembre dernier, la Région Nouvelle-Aquitaine a voté le financement du Grand projet ferroviaire du sud-ouest, GPSO, à hauteur de 710 M€. Si nous nous félicitons d'un tel investissement dans le ferroviaire, nous ne pouvons qu'être vigilants quant à l'absence de décision concernant le financement des travaux de modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, dite POLT. En effet, si la création de nouvelles lignes à grande vitesse peut répondre à un besoin en termes de développement du territoire, la modernisation de la ligne POLT est, quant à elle, un chantier essentiel pour assurer la mobilité au quotidien de nombreux usagers.

« Cette priorisation de l'attention politique n'est pas le bon. Penser la connexion de la Région sur le plan national ou européen ne peut pas faire l'économie d'un maillage adapté aux besoins du quotidien. L'état s'est engagé dans le projet de modernisation de la ligne POLT et il n'attend plus que le feu vert des Régions concernées. Les citoyens ne comprendraient pas que la Région ne soit pas au rendez-vous des enjeux de leurs mobilités quotidiennes alors que les deux tiers du projet sont d'ores et déjà financés.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« Demande à M. Renaud LAGRAVE, Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine, chargé des Infrastructures, des Transports et des Mobilités, de mener à leur terme les négociations concernant la part de l'enveloppe nécessaire aux travaux de modernisation, dont la charge incombe aux Régions concernées par la ligne POLT. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Nécessaire accélération de la modernisation de la ligne POLT

Motion d'urgence déposée par Mme GALBRUN
au nom du Groupe de la Gauche

« Pour les citoyens vivant dans les territoires ruraux comme pour le développement économique de l'ensemble des départements traversés par la ligne POLT, la nécessité d'une meilleure mobilité fait l'unanimité. Elle rassemble les ambitions tant en matière d'aménagements structurants du territoire que de renforcement du rôle des services publics pour la cohésion sociale et un développement équilibré et durable.

« Dans cette perspective, la régénération de l'axe ferroviaire POLT programmée jusqu'en 2025 pour un coût d'1,6 Md€ permettra une simple remise à niveau, et constitue donc un rattrapage par SNCF Réseau des retards accumulés en matière d'investissements et de mise aux normes. L'Etat propose d'assumer les deux tiers du financement de la modernisation proprement dite qui doit permettre de gagner 20 minutes pour un Limoges-Paris et 34 minutes pour un Toulouse-Paris avec des rames nouvelles dans deux ans pouvant rouler à 200 km/h. Cependant, le plan de financement de cette phase indispensable – prévu par le schéma directeur de la ligne – n'est toujours pas établi avec précision, ni signé.

« Parallèlement, le projet d'une LGV reliant Toulouse à Bordeaux à l'horizon des années 2030 a été relancé.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« **Rappelle** la nécessité d'une desserte quotidienne et régulière de la Creuse vers Paris et Toulouse, notamment de la gare de LA SOUTERRAINE, par une ligne POLT régénérée, modernisée et des trains Intercités de nouvelle génération ;

« **Demande à M. le Premier ministre :**

- que le plan d'investissement en cours soit renforcé et les délais de réalisation respectés ;

- que les Régions traversées par la ligne POLT soient réunies afin d'aboutir rapidement à un accord sur le financement de la modernisation de la ligne, et donc à la signature d'une convention ambitieuse, à même de conforter durablement et massivement l'attractivité de cette indispensable liaison ferroviaire d'équilibre du territoire. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Réseau de téléphonie mobile en Creuse

Vœu déposé par M. SAUTY
au nom de la Majorité départementale

« Depuis plusieurs mois, les pannes de réseaux mobiles se multiplient au sein du département, et plus particulièrement dans le secteur sud-est, sans que les opérateurs concernés n'apportent de solutions pérennes à ces incidents dont la fréquence nous interpelle.

« La qualité du réseau mobile, en plus d'être une condition pour le développement économique du territoire, est avant tout un impératif pour garantir un égal accès au service public sur notre territoire.

« Nous souhaitons rappeler que les décisions d'attribution de fréquences mobiles aux opérateurs contiennent des obligations de couverture spécifiques dans les zones qui constituent une zone de déploiement prioritaire. La Creuse, territoire hyper-rural, doit pouvoir compter sur une couverture mobile pour ne pas voir revenir le spectre des zones blanches, synonyme de ré-enclavement.

« Aussi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 17 décembre 2021,

« **Demande à M. Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques**, de prendre les mesures adaptées pour que les opérateurs de téléphonie mobile respectent leurs obligations.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

CLOTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie tous de votre participation appuyée lors de cette séance.

Je vous souhaite, de tout cœur, de passer de très bonnes fêtes de fin d'année, de vous reposer, de vous récréer et de profiter de tous ceux qui vous sont chers.

La séance est levée.

La séance est levée à dix-huit heures vingt.

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE